

Rapport de Conjoncture Economique & Sociale

1^{er} Semestre 2015

Novembre 2015

Rapport de Conjoncture Economique & Sociale

1^{er} Semestre 2015

Novembre 2015

SOMMAIRE

Tableau de Bord Economique & Social

1

Résumé des faits saillants

2

Environnement International

3

Equilibres Extérieurs

4

Finances Publiques & Situation Monétaire

5

Evolution du « PIB »

6

Activité par secteur

7

Prix, inflation & Revenus

8

Climat social

9

Volet environnemental

10

Conclusion

Préambule :

Résumé des faits saillants

1

1. La conjoncture économique et sociale, relative au premier semestre 2015, est marquée par la poursuite des cours bas des hydrocarbures, qui ont fortement et frontalement impacté les indicateurs fondamentaux de notre économie, alors que celle-ci avait bien résisté au cours du deuxième semestre de l'année 2014.
2. La croissance économique mondiale poursuit sa décélération, déjà entamée depuis 2011, dans la mesure où cette année, 2015, est prévue être, par les analystes, comme la plus faible depuis la crise de 2009, et ce, malgré la prolongation des mesures de « quantitative easing » par les principales banques centrales et le transfert de rente, vers les pays consommateurs, que constitue la chute des prix des hydrocarbures. Le processus de rééquilibrage de l'économie Chinoise se révèle plus difficile à absorber que prévu et son onde de choc dans le monde est plus étendue, avec son impact sur la demande mondiale en matières premières, qui ont connues une baisse quasi-générale des cours, durant ce premier semestre de l'année 2015. Le monde semble se diriger vers une croissance atone de l'économie pour plusieurs années, sous l'effet conjugué du redéploiement/rééquilibrage de l'économie chinoise et de la guerre des changes que semblent se livrer les principales banques centrales avec comme conséquence la poursuite de l'appréciation du Dollar, exerçant davantage de pression sur les pays endettés en USD. Toutes les prévisions de croissance du PIB mondial pour l'année 2015 s'accordent à retenir un taux aux alentours de 3% (Banque Mondiale, FMI, OCDE, etc.). Les pays avancés ont repris le relais des pays émergents, tirant la croissance, notamment les USA qui avec un surprenant deuxième trimestre 2015 se dirige vers une croissance de 2.5% pour cette année. L'Union Européenne, avec une performance moindre, semble se reprendre et devrait afficher une croissance de l'ordre de 1.5%, l'Italie et surtout l'Espagne semblent entamer une remontée après la crise aigüe à laquelle ils ont fait face, alors

que le Japon devrait enregistrer près de 1% de croissance en 2015. Pour ce qui est des pays émergents, la Chine en dépit d'un processus de rééquilibrage, en cours, devrait connaître une croissance vigoureuse, mais moindre que celle de l'année d'avant, soit 6.8%. La Russie et le Brésil devraient connaître une situation de récession, bien que pour la Russie, la récession devrait être moins importante que prévue. L'Inde, constitue l'exception de ces pays, toutefois, son infrastructure de base constitue un élément d'inquiétude pour la soutenabilité de son régime de croissance.

3. Au niveau national, le retournement du marché international des hydrocarbures a induit un net recul des recettes, impactant aussi bien les réserves de change que le budget public, reposant, encore une fois, avec acuité, la vulnérabilité de l'économie nationale aux chocs exogènes et la nécessité d'un changement structurel de son modèle de croissance, dans le sens de plus de diversification et de moins d'importations.
4. La soutenabilité des indicateurs de la dette intérieure et externe conjuguée au niveau des réserves de change situé à près de 160 milliards de dollars en juin 2015 ont pu maintenir les équilibres extérieurs dans une position appréciable, dont il serait peut être pertinent de tirer profit pour contracter des prêts auprès des institutions internationales et des partenaires à des conditions fort avantageuses. Cette position appréciable est enregistrée malgré les déficits enregistrés au niveau des soldes intermédiaires de la balance des paiements, notamment le compte courant, le compte capital et le solde global qui se sont positionnés respectivement à -13 milliards de dollars, -1,22 milliards et -14,4 milliards de dollars.
5. Depuis le début de l'année 2015, le déficit commercial connaît mensuellement un trend haussier, sous l'effet conjugué d'une baisse des cours et des quantités d'hydrocarbures exportées, alors que les importations n'ont connu qu'une baisse modérée, en tout cas significativement moins importante que celle des exportations. Les prévisions, en termes de reprise du marché mondial des hydrocarbures, à court et moyen terme, demeurent fort pessimistes, faisant que les recettes des hydrocarbures ne connaîtront, probablement pas d'améliorations substantielles. Outre le déficit de la balance commerciale, l'Algérie a enregistré, dès le deuxième semestre 2014, une détérioration des soldes des comptes courants de la balance des paiements. Durant le premier semestre 2015, la balance commerciale de l'Algérie a enregistré un déficit de 7,78 milliards de dollars (mds USD), contre un excédent de près de 3,17 mds USD à la même période de 2014 (source CNIS).
6. Les exportations se sont ainsi établies à 19,28 mds USD contre 33,24 mds USD à la même période de 2014, soit une baisse de près de 42%, alors que les

importations, ont atteint 27,07 mds USD contre 30,07 mds USD durant la même période, soit une baisse de 9,98, bénéficiant largement d'un effet taux de change Euro/Dollar largement favorable. Aussi, les exportations ont, ainsi, assuré la couverture des importations à hauteur de 71% durant cette période, contre 111% pour la même période 2014.

7. Le FMI prévoit un déficit de la balance commerciale qui devrait dépasser les 16 milliards de dollars à fin 2015, tandis que celui de la balance des paiements pourrait atteindre les 30 Mds US\$ (services et transferts de dividendes des sociétés étrangères,).
8. Au premier semestre 2015, les exportations des hydrocarbures ont enregistré une baisse de 43,71% et ont été évaluées à près de 18,09 mds USD contre 32,14 mds USD durant la même période de 2014, sous l'effet conjugué de la baisse des cours (-47%) et celle des quantités (-4.59%).
9. Concernant les exportations hors hydrocarbures, elles ont été de 1,19 mds USD (6,18% du volume global des exportations), en hausse de près de 7,78%. Les principaux produits hors-hydrocarbures exportés demeurent constitués en majorité, du groupe demi-produits avec 982 millions.
10. Les pouvoirs publics ont instauré des licences pour rationaliser les importations pour les produits les plus importants dans la structure des importations, notamment les véhicules, le ciment, l'acier, etc.
11. Selon les prévisions, les exportations d'hydrocarbures pourraient s'établir, à fin 2015, pour les prévisions les plus pessimistes, à hauteur de 30 milliards de dollars, tandis que les importations de biens pourraient atteindre un volume de l'ordre de 55 milliards dollars impactant vraisemblablement les réserves de change qui devraient s'éroder d'au moins 20 milliards de dollars.
12. La conjoncture pétrolière défavorable a pu entraîner un net recul des revenus au niveau du budget public. Cette situation s'est manifestée à travers notamment une forte baisse de la fiscalité pétrolière recouvrée (-33 %), des disponibilités fortement diminuées du FRR (zéro de plus value fiscale en juin 2015), un niveau de prélèvement du FRR de 967 milliards de dinars à cette date, un creusement du déficit du Trésor significatif (+ 53 % par rapport à juin 2014) et une tendance à la hausse du niveau d'endettement de l'Etat (plus de 844 milliards de dinars à juin 2015). La possibilité d'une baisse du solde du FRR en deçà de son seuil minimal réglementaire, voire son extinction, est fortement plausible, aussi est-il nécessaire d'explorer, à court terme, les voies et moyens de dégager de nouvelles ressources, afin de faire face à la situation. ?
13. L'importance des dépenses publiques, au demeurant principal moteur de la croissance économique, est pour beaucoup dans le creusement du déficit public, leur niveau a dépassé les 3807 milliards de dinars à fin juin 2015, soit +7,8 % par rapport à 2014 dont l'essentiel a été le fait des dépenses de fonctionnement (+158 milliards de dinars), contre une augmentation moindre

en valeur du budget d'équipement malgré une hausse de l'ordre de 9 % par rapport à la même période de 2014, à 1378 milliards.

14. A un prix de 100 dollars au niveau du marché, la loi de finances 2015 a prévu des recettes budgétaires globales de 4 684,6 milliards de dinars (+11,6 % par rapport à la clôture 2014) pour un budget de l'État en hausse de 15,7 % par rapport à la loi de finances 2014, qui est significative du maintien du rythme des dépenses publiques, malgré la période de crise annoncée pour 2015, et ce différentiel entre les dépenses et les recettes devra générer un déficit budgétaire s'établissant à 4 173 milliards de dinars, soit 22% du PIB prévisionnel.
15. La loi de finances complémentaire de 2015, a retenu un prix du baril moyen de 60 dollars, avec comme conséquence une baisse (-2.7%) du budget d'équipement, alors que les dépenses courantes, structurellement incompressibles sont restées stables et n'ont subies qu'une rationalisation de 104 milliards DA résultant d'un redéploiement de crédits dans le budget de fonctionnement. Ainsi, le budget d'équipement est passé de 3 885,8 milliards de DA dans la loi de finances initiale à 3781,45 milliards DA dans la LFC 2015.
16. La situation monétaire qui demeure le reflet des équilibres interne et externe manifeste une certaine stabilité en adaptation avec les tendances nouvelles de l'économie. Il est relevé une légère contraction dans la croissance monétaire (-0,13 %) due au recul des avoirs extérieurs nets sous l'effet d'une conjoncture pétrolière défavorable. On souligne une forte contraction de la liquidité bancaire (- 626 MDA) accompagnée d'un faible niveau des reprises globales des liquidités monétaires durant cette période (- 50 %). En ce sens, une politique monétaire plus active est fortement attendue devant cette situation de contraction monétaire généralisée en contexte d'un retour imminent au refinancement de la Banque d'Algérie.
17. En matière de financement de l'économie, le niveau des crédits à l'économie demeure appréciable (+22,7 % par rapport à juin 2014) sous l'effet d'une amélioration des crédits au secteur privé (+14,4 %), mais aussi au secteur public (+31 %), bien que les crédits aux ménages demeurent encore à des niveaux modestes enregistrant une augmentation en valeur courante de 34 milliards de dinars seulement par rapport à fin 2014 (+ 8%).
18. La loi de finance complémentaire 2015 a prévu une croissance de 3.8% pour l'année, alors que grandes institutions ont affiché des valeurs moindres, 3% pour le FMI et 2.8% pour la Banque Mondiale (octobre 2015). Les services du Ministère des finances ont estimé la croissance au premier semestre 2015 à 3%, et 4% en hors hydrocarbures. Par secteur d'activité, les services marchands et le BTP demeurent les principaux moteurs de la croissance économique, alors que le secteur public industriel semble afficher un début de redressement qu'il ya lieu de suivre.

19. L'inflation moyenne connaît une tendance haussière depuis le début de l'année, en contexte de forte dépréciation du dinar, par rapport au dollar (22 %), situant l'inflation à plus 5% en juin 2015 contre 4,8% et 4,5% en mai et avril derniers, respectivement. En juin 2014, le rythme d'inflation annuel avait été de 1,2%. Quant à l'indice des prix à la consommation, il a connu une croissance de 4,52% en juin 2015 par rapport à juin 2014. Le niveau de l'inflation demeure fortement influencé par l'évolution des prix des produits alimentaires, notamment les produits agricoles frais, alors que les produits manufacturés et les services ont observé des augmentations.
20. Le secteur de l'agriculture prévoit pour l'année 2015 une croissance estimée à 10% (selon le premier responsable du secteur). Pour l'Agriculture, la sylviculture et la pêche, les services du Ministère des Finances ont estimé leur croissance pour le premier semestre 2015, à 5,3%. Cette tendance s'explique essentiellement par la production céréalière qui a connue une hausse de 7% par rapport à l'année dernière. La filière a réalisé 37,7 millions de quintaux en 2015 contre 35 millions en 2014. La facture des biens alimentaires a atteint au premier semestre 2015, 5119 millions de dollars contre 5846 millions de dollars la même période en 2014. Les importations des céréales (blés, maïs, orge) ont atteint 1,89 milliard de dollars (md USD) au 1er semestre 2015, contre près de 1,77 md USD à la même période de 2014 (+7,3%), alors que les importations de lait ont fortement baissé (-43%).
21. Globalement, la production industrielle du secteur public a connu, pour la période de référence, une croissance de 2,3%. La croissance enregistrée est ventilée comme suit : 4,5% pour le 1er trimestre 2015, et 0,3% pour le 2ème trimestre alors qu'elle atteignait, à la même période de 2014, un taux de 2,3% pour le premier et 4,9% pour le second. Ce résultat en baisse par rapport à la même période 2014 (2,3%), quoique demeurant positif, est essentiellement imputable aux contre-performances enregistrées par le secteur des hydrocarbures. Aussi le Ministère de l'Industrie et des Mines, responsable de la gestion de la sphère réelle, prenant appui sur la structure de pondération retenue par l'ECOFIE, est-il fondé à avancer un indice de la production industrielle publique de 5,8%, ce qui représente un taux de croissance appréciable s'agissant des industries manufacturières.
22. Le secteur a également connu durant le premier semestre 2015 la création de douze groupes industriels durant le 1er semestre 2015 dont sept absolument nouveaux. Cette démarche, du strict point de vue de la gestion des capitaux marchands de l'Etat, compte tenu des nouvelles normes managériales arrêtées en la matière, est de nature à libérer toute la capacité d'initiative et d'innovation des équipes gérant les groupes industriels « new look » qui, de la sorte, ne sont plus assujettis aux injonctions bureaucratICO-administratives du propriétaire.
23. Il y a lieu de relever, par ailleurs, le fait que les importations des matériaux de construction ont connu une baisse appréciable, passant à 4,36 millions de tonnes contre 4,76 millions de tonnes (-8,54%) pour la même période de 2014. Cette baisse a essentiellement concerné le ciment, le bois, les produits en céramique, le fer et l'acier.

24. Le 1^{er} semestre 2015 a connu une opération importante, qui consiste en l'éradication des bidonvilles au sein de la capitale et des grandes villes du pays. Cette opération fait d'Alger, la première capitale africaine sans bidonvilles.
25. Des efforts notables ont été déployés par l'Etat en matière de mobilisation de la ressource en eau. Ces efforts ont concerné aussi bien l'alimentation de la population en eau potable que l'irrigation agricole et l'eau industrielle. Pour ce faire, le dessalement de l'eau semble se dégager comme la solution idoine. En termes d'enveloppe financière, le secteur a connu une augmentation en matière d'autorisations de programme de l'ordre de 2,4 % au premier semestre 2015 par rapport au premier semestre 2014. Il est à noter, cependant, que des efforts, concernant la rationalisation de l'utilisation de la ressource vitale et la lutte contre le gaspillage, restent à faire.
26. L'activité agricole est l'axe-phare de la stratégie du secteur, dont l'objectif est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et la diversification de l'économie nationale pour diminuer les importations des produits alimentaires. Ce semestre a connu le réaménagement et l'aménagement de 7 projets de grande irrigation.
27. Concernant l'assainissement, la stratégie de l'Etat vise la réalisation de plusieurs projets pour améliorer le taux de raccordement (90% pour cette année). Dans ce cadre le premier semestre de cette année a connu l'achèvement de la STEP d'EL Byadh, et l'avancement de réalisation des 14 STEP (Oued Endja avec 72%, Ferjioua- Ain Beida 75%, Arris 68%...etc. La longueur du réseau national d'assainissement a été accrue de 0,95% par rapport au premier semestre 2014, passant de 44215,8 km au premier semestre 2014 à 44637,2 km de celui de 2015. S'agissant des stations d'épuration, 04 ont été mises en service au premier semestre 2015 avec une capacité de 34653m³/j contre 03 à la même période 2014 avec une capacité de 39040m³/j.
28. Concernant le volet social, la population résidente totale a atteint, au premier janvier 2015, 39,5 millions d'habitants contre 39,14 millions d'habitants en 2014, soit une augmentation de près de 400.000 habitants. Cette augmentation est induite essentiellement par la poursuite du trend haussier des naissances depuis 2014, donnant lieu à une augmentation sans précédent du nombre des naissances qui ont atteint plus d'un (01) million de naissances en 2014.
29. La rentrée scolaire 2015-2016 a enregistré 8.112.475 élèves tous cycles confondus à l'échelle nationale dont 51% sont dans le cycle primaire, soit une augmentation de près de 600.000 élèves par rapport à la rentrée scolaire 2014-2015. Cette augmentation est due aux efforts du secteur et à la généralisation de l'enseignement préscolaire qui a eu un effet croissant sur le nombre total d'élèves scolarisés.

30. En vue d'assurer la continuité des cours et permettre aux élèves de recevoir le maximum de leur programme, le secteur de l'éducation et les partenaires sociaux ont convenu d'adopter une charte d'éthique et de déontologie instaurant la stabilité du système éducatif. Cette charte définit les droits et obligations du corps enseignant et d'encadrement, d'une part, et les droits et devoirs de l'élève, d'autre part.
31. Dans le cadre des transferts sociaux, le secteur est doté d'une enveloppe de 112069 millions DA en 2015 contre 103012 millions DA en 2014, soit une augmentation de 8,8 %. Ces subventions sont orientées comme suit :
- La santé scolaire : construction de 1322 unités de santé ;
 - L'affectation des primes scolaires : affectation neuf (09) milliards DA pour 3 millions d'élèves ;
 - La distribution des manuels scolaires : 50% des élèves en bénéficient ;
 - Les tabliers scolaires : près de 16% des élèves en bénéficient gratuitement ;
 - Le transport scolaire.
32. L'année universitaire 2015-2016 a enregistré la rentrée de 1,5 million étudiants à travers le territoire national, avec 363 141 nouveaux inscrits. Concernant l'encadrement, 4600 nouveaux enseignants universitaires ont été recrutés en 2015, ce qui portera le nombre total d'enseignants à 54335 enseignants (28 étudiants par enseignant) dont 37% sont des femmes.
33. Conformément aux dernières instructions du Gouvernement en rapport avec la priorisation des secteurs productifs pour la relance économique, le secteur de la formation professionnelle a offert 40000 postes de formation dans le bâtiment et travaux Publics, 27000 postes dans l'électronique, l'électricité et l'énergie, 24000 postes dans l'hôtellerie et tourisme, 20000 postes dans l'industrie textile et 19000 postes dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire.
34. Pour le premier semestre 2015, le taux de chômage devrait se situer au dessus de son niveau de Septembre 2014, 10.6%. Les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) avancent le chiffre de 10.8% en 2015 et 11.3% en 2016.
35. Durant les cinq premiers mois de 2015, plus de 1,74 milliard Da de crédits ont été octroyés aux jeunes promoteurs sous forme de prêts non rémunérés (PNR) et le montant des PNR remboursés s'élève à près de 17 milliards Da, soit un taux de remboursement de 65% de la totalité des PNR accordés dans le cadre de l'ANSEJ.

36. Une Commission nationale de promotion de l'emploi a été installée en juin 2015 avec pour mission la gestion du marché du travail par l'amélioration du système d'information statistique et du processus méthodologique relatifs à la création de postes d'emploi et la réalisation d'études et d'évaluations concernant la mise en œuvre du plan d'action pour la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage.
37. Le Gouvernement a décidé de préserver les acquis sociaux malgré une situation financière préoccupante, officiellement annoncée le premier semestre 2015. Le soutien du front social se traduit par le maintien du montant des transferts sociaux exprimé dans la révision des crédits de la loi de finance complémentaire 2015 (LFC2015), qui prévoit une enveloppe de 1711,7 milliards Da, soit 9,1% du PIB et une croissance de 6,4% par rapport aux crédits de l'année 2014.
38. La loi de finances de 2015 a augmenté de 7,5% les transferts sociaux dont 50% sont destinés aux subventions des prix des produits de base (céréales, lait, sucre, et huile alimentaire) couvertes par un budget de 225,5 milliards Da.
39. La LFC 2015 a offert des facilitations aux débiteurs afin de les encourager à assainir leur situation vis-à-vis des organismes de sécurité sociale et des caisses de retraite, relative au paiement des cotisations.
40. Le CNES analyse, pour la première fois dans son rapport de conjoncture semestrielle, le volet environnemental et celui relatif au développement durable, tenant compte des évolutions internationales que constituent l'adoption de l'agenda mondial post 2015 pour le développement et la tenue de la COP 21, qui devrait encadrer l'action mondiale en faveur du climat et qui impliquera des engagements pour les pays, que les Gouvernements sont tenu de respecter.
41. L'Algérie prépare sa contribution déterminée et intentionnelle (INDC) pour marquer son engagement à participer à l'effort mondial en matière de lutte contre les changements climatiques. Le Ministre des ressources en eau et de l'environnement a installé le Comité National Climat (CNC) composé de tous les secteurs et le CNES, pour assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes nationaux relatifs aux changements climatiques. Le CNC est chargé d'élaborer la contribution intentionnelle et déterminée de l'Algérie (INDC) en prévision de la COP21 prévue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.
42. Le programme national des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétiques constitue le pilier principal sur lequel s'appuient les Pouvoirs

Publics afin d'opérer efficacement la transition énergétique du pays, d'une part et respecter les éventuels engagements de l'Algérie dans le cadre de la COP 21, d'autre part. Ce programme prévoit une production d'électricité de 22 000 MW pour les besoins nationaux, répartis sur la période 2015-2030 et dont la réalisation se fera en deux (02) phases, soit 21% pour la période 2015-2020 et 79% pour 2021-2030, période de mise en œuvre des engagements de la COP21.

- 43. Le Gouvernement a placé le développement local comme priorité et urgence conformément aux instructions du Président de la République émises lors du conseil des ministres restreint de janvier 2015 ciblant les régions des Hauts-plateaux et du Sud comme consigné dans le plan quinquennal 2015-2019. Les orientations données aux Walis visent la nécessité et l'urgence d'insuffler une nouvelle dynamique de développement en s'inscrivant dans une démarche d'investissement productif plus soutenue et une gestion des dépenses plus rigoureuse sans affecter les acquis sociaux.*
- 44. La Déclaration d'Oran adoptée le 23 février 2014, tout en mettant en exergue la vulnérabilité naturelle des pays africains, a consigné l'engagement des Gouvernements africains à repenser leur économie tout en plaidant pour un soutien technologique international face aux défis environnementaux et économiques. L'Algérie, à l'instar des pays africains, a plaidé pour une économie verte comme l'une des solutions pour inscrire l'économie nationale dans une optique diversifiée et soutenable.*
- 45. En conclusion, Compte tenu de ce qui précède, l'économie algérienne fait face à une situation difficile, qui vient rappeler, si besoin est, la nécessité d'une mutation structurelle vers plus de diversification et de durabilité et donc moins de vulnérabilité aux chocs exogènes. La situation actuelle présente l'avantage, grâce au FRR et aux réserves de change, d'offrir une fenêtre d'opportunité de quelques deux à trois ans, qu'il y a lieu d'exploiter en vue d'amorcer un virage vertueux de la croissance résiliente. Aussi, il devient urgent d'engager la réflexion pour arrêter un cap de l'émergence et procéder à l'élaboration d'un plan d'émergence à l'horizon 2035, les engagements futurs de l'Algérie à l'occasion de la COP 21 et de l'agenda post 2015 pour le développement, conjugués à cette situation anxieuse sont de nature à constituer une opportunité exceptionnelle de changement structurel vers un modèle résilient et durable.*

1. Approchée par le prisme impact sur l'économie nationale, la conjoncture économique mondiale a été marquée, au premier semestre 2015, par l'effondrement des prix des matières premières, notamment les hydrocarbures et à un degré moindre les produits alimentaires, du fait de la faiblesse de la croissance mondiale, malgré des politiques monétaires favorables (la Fed continue de retarder le relèvement de ses taux directeurs, alors que la Chine a baissé ses taux d'intérêt à cinq reprises depuis octobre 2014). La Chine a vu son économie poursuivre son processus de « rééquilibrage », dans la mesure où sa croissance connaît une décélération, avec ses conséquences sur les cours des matières premières, la Chine est le premier consommateur mondial de métaux industriels (elle consomme environ 40% de la production mondiale) et le deuxième de pétrole (10% de la production mondiale). Aussi, les signes de ralentissement de la demande pèsent donc directement sur les cours, le cuivre et l'aluminium ont atteint leurs plus bas niveaux en six ans. L'économie chinoise a été suffisamment « plombée », pour avoir motivé une mini volte-face de Pékin, sous forme d'une dévaluation surprise du yuan, contraire à la stratégie de consolidation du marché domestique (consommation interne). D'autres économies émergentes ont également vu leur monnaie chuter dans son sillage, que cela se soit fait intentionnellement, par l'intervention des banques centrales, ou sous l'effet des marchés des capitaux. Le dollar américain continue de s'apprécier, compensant partiellement la chute des cours des matières premières dont les échanges sont libellés en Dollars, mais risquant sérieusement de handicaper l'économie mondiale, étant donné le volume de dettes contractées en USD, notamment sur les marchés émergents¹.
2. La croissance du PIB mondial devrait se situer, cette année, aux alentours de l'ordre de 3,3%, selon le FMI alors que la Banque mondiale la prévoit à 3,0%, soit la plus faible performance depuis 2009, contre 3,4% en 2014. En 2015, elle

¹ Les dettes en USD des entités non financières en dehors des États-Unis sont passées de quelque \$6,000 milliards en 2008 à \$9,000 milliards, et près de 40% sont concentrées dans les économies émergentes et l'appréciation du Dollar augmente le ratio Dette/PIB.

sera essentiellement, menée par les économies avancées, compensant quelque peu l'essoufflement de la croissance dans les principaux pays émergents. Ainsi, la reprise continue de se consolider aux Etats-Unis, au Japon, au Royaume Uni et dans la zone euro. En revanche, la croissance ralentit en Chine et la conjoncture se détériore au Brésil et en Russie qui connaissent une situation de récession, alors que l'Inde affiche une performance exceptionnelle.

Considérées en tenant compte de leurs positions dans le classement des clients de l'Algérie, les principales économies dans le monde se présentent comme suit :

3. Dans la **zone euro**, La croissance économique bénéficie actuellement de conditions économiques favorables. L'activité poursuit son redressement progressif, reflétant l'incidence favorable sur la demande intérieure des bas niveaux des cours du pétrole et des taux d'intérêt et des mesures d'assouplissement monétaire de la BCE. La baisse du taux de change effectif de l'euro consolide la compétitivité et favorise les exportations de la zone Euro, améliorant ainsi la confiance, comme le montre l'indicateur du sentiment économique (ESI) de la Commission européenne qui a atteint son plus haut niveau en quatre ans, à la fin du premier semestre. Cette amélioration de la conjoncture est quasi-générale, dans la mesure où elle touche les principales économies de la zone, en particulier l'Allemagne, la France et l'Espagne, alors que l'Italie renoue avec la croissance après plusieurs années de récession. Toutefois, les perspectives économiques demeurent menacées par l'incertitude liée à la crise grecque, malgré l'accord conclu avec les créanciers, mais également par les effets du rééquilibrage de l'économie chinoise. En effet, la situation économique s'améliore en Europe grâce à la baisse des prix du pétrole et de taux de change effectif de l'Euro, au-delà de ces effets positifs temporaires, la croissance européenne butera sur la productivité et la démographie. Notons, à cet effet, la baisse de la croissance, voire la stagnation, pour quelques pays de la zone Euro au second trimestre de l'année 2015.
4. **En Espagne**, le PIB a enregistré son plus fort rythme de croissance depuis 2007, progressant de 1,0% au deuxième trimestre 2015 après 0,9% au premier trimestre. La demande interne est soutenue par l'amélioration des conditions financières, la hausse de confiance, le redressement du marché de l'emploi et les niveaux bas des prix du pétrole. Les perspectives économiques se sont améliorées. Le FMI table désormais sur une croissance de l'économie espagnole de 3,1% en 2015 après 1,4% en 2014. De son côté, le Gouvernement espagnol prévoit désormais une hausse du PIB de 3,3% en 2015 et de 3% en 2016. Le taux de chômage poursuit sa tendance baissière mais reste encore relativement élevé (22,5% en juin contre 22,6% en mai et 24,5% un an auparavant).
5. **L'Italie** est la troisième économie de la zone euro après l'Allemagne et la France, la reprise pour ce pays est confirmée mais la situation demeure fragile laissant planer une forte incertitude. Après la hausse de l'activité de +0,3% au 1er trimestre (première hausse depuis mi-2013), les indicateurs conjoncturels se stabilisent globalement, confirmant la reprise de l'économie. La croissance des

1^{er} et 2^{ème} trimestres a été légèrement revue à la hausse, mais reste faible. Ainsi , le PIB a crû de +0,4% au 1^{er} trimestre (contre +0,3% auparavant) et de +0,3% au 2^{ème} (contre +0,2%). La **production industrielle** a marqué le pas au mois de juin (- 1,1% sur un mois), après une expansion au cours du mois précédent (+0,9%). Le Gouvernement s'attend à une croissance de l'ordre de près de 1% pour l'année 2015.

6. Au 2^{ème} trimestre 2015, le produit intérieur brut de la **France** est resté stable, après avoir augmenté de 0,7% au premier trimestre de l'année. Il s'agit du plus mauvais résultat depuis le deuxième trimestre 2014, qui avait été marqué par une baisse de 0,1%. **La formation brute de capital fixe (FBCF)**, autrement dit l'investissement, a reculé de 0,3%. Les dépenses de consommation des ménages, elles, ont à nouveau augmenté mais dans une bien moindre mesure (+0,1% après +0,9% au trimestre précédent). Contrairement à ce qui s'était produit en début d'année, le commerce extérieur a pesé positivement sur l'évolution du PIB au second trimestre 2015 : les exportations accélèrent (+1,7% après +1,3%). Par contre : les importations, elles, ont fortement ralenti (+0,6% après +2,2%). Il est attendu une croissance de l'ordre de 1% pour l'année 2015.
7. Le **Royaume-Uni** a une nouvelle fois confirmé sa bonne santé économique avec une forte accélération de la croissance à 0,7% au deuxième trimestre, grâce aux services et aux hydrocarbures de la mer du Nord. La croissance du deuxième trimestre a bénéficié en effet de la bonne santé du secteur dominant que sont les services ainsi que de l'extraction de pétrole et de gaz, dont les cours se sont légèrement repris pendant cette période. Les experts tablent sur une croissance britannique de 2,5. Les indicateurs de l'économie britannique sont au vert dans l'ensemble avec un chômage faible : 5,6% à la fin mai, et une reprise des revenus des ménages, soutenus par une inflation nulle. La croissance britannique s'est accélérée au deuxième trimestre 2015 grâce à une progression des exportations et de l'investissement des entreprises. Le produit intérieur brut de la Grande-Bretagne a donc progressé de 0,7% d'avril à juin, contre 0,4% au premier trimestre.
8. Après un début d'année difficile, **l'économie américaine** rebondit bien. La croissance américaine, au second trimestre 2015, dépasse les prévisions les plus optimistes. Grâce à progression importante de l'investissement par les entreprises, accompagnée par une accélération de la consommation² (près de 70% du PIB), essentiellement stimulée par le niveau record de création d'emplois conjugué au faible coût de l'énergie. L'économie des États-Unis a connu d'avril à juin une croissance de 3,7% en rythme annuel. Pour autant cette situation favorable plaide pour un relèvement, par la Réserve Fédérale, de son taux directeur nul d'ici la fin de l'année, si ce n'est dès l'automne.
9. Au **Japon**, après une accélération de la croissance au premier trimestre 2015 (3,9% en rythme annualisé contre 1,2% au T4-2014), la reprise devrait se poursuivre à un rythme modéré. Elle reste soutenue par la baisse des prix du pétrole, le maintien de politique monétaire ultra-accommodante et

² L'indice de la confiance des consommateurs américains est remonté au plus haut depuis sept mois.

l'affaiblissement du yen qui encourage les exportations. Elle bénéficierait aussi du report de la seconde hausse de la TVA initialement prévue pour octobre 2015. Le FMI prévoit une croissance du PIB nippon de 0,8% en 2015 et de 1,2% en 2016 après -0,1% en 2014. Les derniers indicateurs s'avèrent mitigés. Les ventes de détail ont reculé de 0,8% en juin après un gain de 1,7% en mai. La production industrielle a enregistré une hausse de 1,1% en juin après un repli de 2,1% en mai.

10. L'inflation mondiale devrait fléchir en 2015 dans les pays avancés, principalement en raison de la baisse des prix du pétrole, sachant que les effets de cette baisse sur l'inflation hors alimentation et énergie devraient demeurer modérés. Dans les pays émergents et les pays en développement, l'inflation devrait monter en 2015, mais cela s'explique par la l'hyperinflation prévisionnelle attendue pour le Venezuela (plus de 100 %) et l'Ukraine (environ 50 %), ainsi que la forte situation inflationniste de la Russie (16%), conséquemment à la dévaluation du Rouble, du Brésil (8.9%) et de la Turquie (7.5%). Si ces pays sont exclus, l'inflation dans les pays émergents et les pays en développement devrait passer de 4,5 % en 2014 à 4,2 % en 2015.

11. Dans les pays avancés, l'inflation devrait reprendre à partir de l'année 2016, tout en restant, pour l'essentiel, en deçà des objectifs fixés par les banques centrales. Dans les pays émergents et les pays en développement, l'inflation devrait fléchir en 2016, surtout dans les pays qui ont connu des dépréciations (dévaluations) considérables ces derniers mois, comme la Russie et, dans une moindre mesure, le Brésil. Dans la zone euro, l'inflation globale devrait atteindre 0,2 % en 2015, soit légèrement au-dessous du niveau observé en 2014. Après être tombée au-dessous de zéro, en décembre 2014 et être restée négative pendant le premier trimestre de 2015, l'inflation est montée au deuxième trimestre de 2015, en raison d'une reprise modeste de l'activité économique, de l'inversion partielle des prix du pétrole et de l'impact de la dépréciation de l'euro. L'inflation globale devrait monter à 1 % en 2016, mais devrait rester modérée à moyen terme. Au Japon, plusieurs facteurs orienteront les prix à la hausse, notamment l'impact retardé de l'affaiblissement récent du yen et la réduction de l'écart de production. Aux États-Unis, l'inflation annuelle devrait tomber à 0,1 % en 2015. Après un repli prononcé fin 2014 et début 2015 en raison de la baisse des prix de l'énergie, elle a commencé à monter graduellement, en dépit des effets de l'appréciation du dollar, de la modération des salaires et de nouveaux reculs des prix du pétrole. L'inflation devrait ensuite monter progressivement pour se rapprocher de 2 %, l'objectif à plus long terme de la Réserve fédérale. En Chine, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation devrait être de 1,5 % en 2015, du fait de la baisse des prix des produits de base, de la forte appréciation réelle du renminbi et d'un affaiblissement de la demande intérieure, mais elle devrait s'accélérer progressivement par la suite. En Inde, l'inflation devrait encore fléchir en 2015, en raison de la baisse des prix mondiaux du pétrole et des produits de base agricoles.

12. Le volume du commerce mondial s'est affaibli davantage que le PIB au premier semestre de 2015, ce qui indique que la croissance économique dans

les services et les autres secteurs des biens non échangeables a été relativement plus vigoureuse que dans les secteurs des biens échangeables. Les déséquilibres courants mondiaux devraient continuer de se réduire sur l'horizon des prévisions, principalement grâce à la baisse des excédents dans les pays exportateurs de pétrole.

13. La croissance du commerce mondial ne devrait pas connaître d'accélération, demeurant à son niveau de ces deux dernières années. En effet, bien qu'une reprise du commerce soit attendue pour les pays avancés, pour les pays émergents, la croissance des importations devrait encore fléchir, en raison de l'affaiblissement de la demande intérieure et de la dépréciation des monnaies, mais la croissance des exportations devrait s'accélérer, portée par l'augmentation des exportations pétrolières du Moyen-Orient et le redressement de la demande intérieure dans les pays avancés.
14. Au premier semestre 2015, les flux de capitaux en direction et en provenance des pays les plus avancés semblent se redresser comparativement à leur niveau de 2014. Après une longue période de vigueur, les flux de capitaux vers les pays émergents poursuivent leur tendance baissière entamée à la fin de l'année 2013, tirés vers le bas par une réduction significative des entrées de capitaux en Chine et en Russie, mais aussi par une baisse des flux de capitaux vers d'autres pays et régions du monde, Amérique latine, MENA. La baisse des entrées de capitaux a été compensée par une baisse correspondante des achats nets d'avoirs extérieurs par les pays émergents et en développement. Le groupe des grands pays émergents a vendu des réserves de change pour environ 100 milliards de dollars pendant le dernier trimestre de 2014 et le premier trimestre de 2015, les ventes nettes de la Chine, de la Russie et de l'Arabie saoudite en représentent la majeure partie.
15. Les matières premières poursuivent leur baisse des cours, sous la pression d'une offre abondante. Le marché des matières premières se trouve confronté à un changement structurel majeur. Le potentiel de baisse additionnel des cours serait limité mais il semble difficile de tabler sur un rebond durable des prix. Le rééquilibrage Chinois va perdurer et cela veut dire que le prix des matières premières va continuer de baisser (La Chine est le premier consommateur de matières premières). Sans compter que le pétrole ne risque pas de connaître un rebond significatif à court et moyen termes et que le prix du pétrole est un benchmark évident pour le prix des matières premières. Aujourd'hui les prix de l'Aluminium, de l'argent, de l'Or, du Nickel sont tous à la baisse.
16. Les prix des produits énergétiques ont chuté de 10% en juillet, selon l'indice calculé par la Banque mondiale. De même, l'indice des cours des produits non énergétiques a reculé de 1,6%. La baisse des prix des métaux de base (-5,2%), des métaux précieux (-4,9%) et des fertilisants (-2,9%). En moyenne sur les sept premiers mois de 2015, les cours du Brent se sont établis à 56 dollars, en baisse de 47% en glissement annuel.

17. Les prix alimentaires mondiaux ont reculé à leur plus bas niveau au premier semestre 2015, en raison d'une offre toujours abondante pour la plupart des produits, y compris les céréales et la viande, selon la FAO. Chose qui s'explique par la hausse de la production mondiale et la baisse des prix du pétrole qui ont permis de plafonner le prix des denrées alimentaires l'an dernier et l'indice recule depuis avril 2014. Toutefois, les cours du lait ont connu une perturbation aux premiers mois de l'année 2015. Parmi les grandes céréales, les cours internationaux du blé ont baissé de 18 % entre août 2014 et mai 2015 qui s'explique par des récoltes record en 2014/15 et des stocks à leur plus haut niveau. Durant la même période, les cours internationaux du riz ont cédé 14 %, du à la baisse de la demande des pays acheteurs. Le maïs a vu ses prix internationaux reculer de 6 % sur la période à cause de l'abondance des récoltes et la forte concurrence entre exportateurs, liées à plusieurs campagnes favorables.

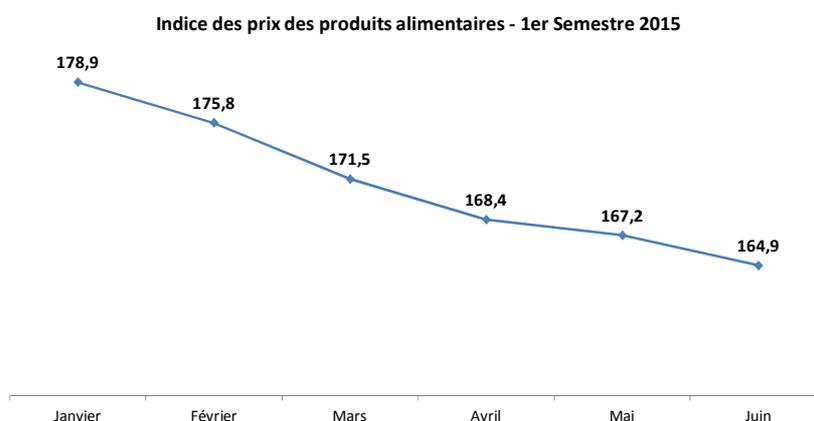
18. Indice FAO des prix des produits alimentaire 1er semestre 2015

Tableau n°01 : Indice FAO des prix des produits alimentaire 1^{er} semestre 2015

	Indice des prix des produits alimentaires	Viandes	Produits laitiers	Céréales	Huiles végétales	Sucre
Janvier	178,9	183,5	173,8	177,4	156	217,7
Février	175,8	176,9	181,8	171,7	156,6	207,1
Mars	171,5	170,4	184,9	169,8	151,7	187,9
Avril	168,4	170,8	172,4	167,2	150,2	185,5
Mai	167,2	172,6	167,5	160,8	154,1	189,3
Juin	164,9	169,5	160,5	163,2	156,2	176,8

Source : FAO

Graphique n°01 : Evolution des prix des produits alimentaires- 1^{er} semestre 2015



3.1 La Position extérieure du pays

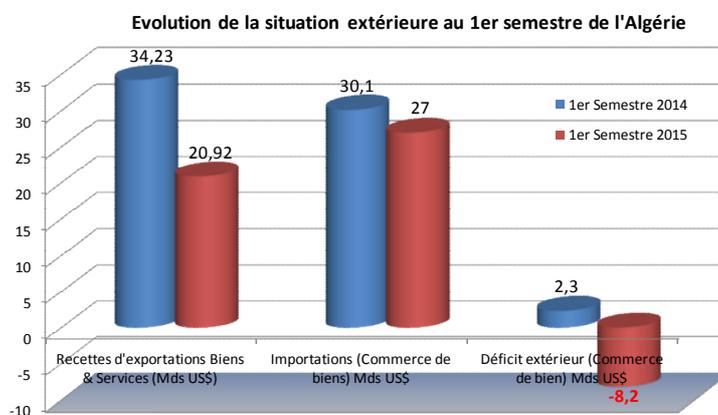
3.2 Evolution du Commerce extérieur

3.1 – La position extérieure du pays :

Malgré le contexte défavorable de l'économie nationale, le niveau des importations de biens divers ne peut faire l'objet de réduction drastique proportionnellement au recul des recettes des exportations de **biens et services** qui ont vu leur niveau baisser d'un peu plus de 39% au cours du premier semestre 2015, par rapport à la même période de 2014 (Cf. Encadré n°---). Leur niveau s'est établi à 20,92 milliards de dollars à fin juin 2015 (34,33 milliards de dollars durant la même période de 2014), sous l'effet d'une forte chute des exportations des hydrocarbures (43,06%).

Sur cette période de l'année 2015, le déficit extérieur pour le seul commerce des biens a atteint 8,2 milliards de dollars, contre un excédent de 2,3 milliards de dollars US en juin 2014. Les derniers chiffres indiquent que les importations au cours des six premiers mois 2015 ont atteint un peu plus de 27 milliards de dollars, soit un recul de 10,5 % par rapport à la même période de l'année 2014 (30,1 milliards de dollars).

Graphique n°02 : Evolution de la situation extérieure



Source : Données Banque d'Algérie du 1^{er} Semestre 2015.

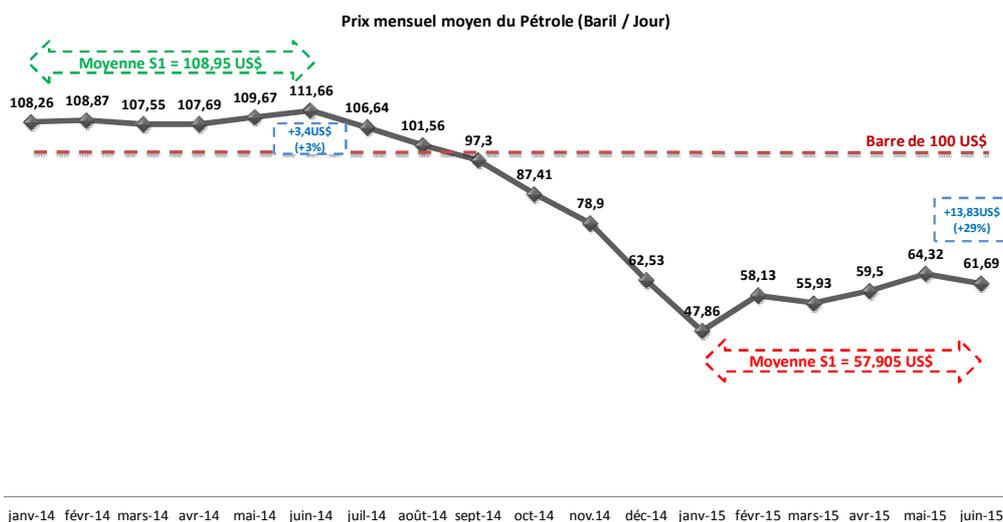
Ces données, pour le moins inquiétantes à cette période de l'année, sont venues confirmer la tendance baissière, au demeurant déjà observée au dernier trimestre de l'année 2014. Sauf pour le commerce des services non facteur dont le déficit s'est contracté à 3,34 milliards de dollars au premier semestre 2015 (4,1 milliards en 2014), tiré vers le bas par la baisse des échanges de biens physiques, au cours de cette période. Les soldes intermédiaires de la balance des paiements extérieurs se positionnent en nette dégradation par rapport à la même période de 2014.

La chute drastique des prix du pétrole, qui a débuté à partir du mois de juin 2014, est à l'origine de la détérioration des principaux indicateurs externes. Les analystes internationaux s'accordent à dire qu'une reprise vigoureuse et durable des cours à court et à moyen termes semble fortement écartée, bien qu'à plus long terme, les cours ne peuvent que s'apprécier au vue de l'ampleur du désinvestissement dans le secteur des hydrocarbures et de la forte demande mondiale attendue dans les années à venir.

Le plan d'action du Gouvernement et sa volonté manifestée au cours de cette année 2015 à l'effet de recentrer la SONATRACH sur ses activités de base est significatif de cette nouvelle stratégie pour préserver et valoriser les ressources du pays.

L'évolution à la baisse du prix moyen du pétrole durant le premier semestre 2015 par rapport au premier semestre 2014, a généré une diminution significative des recettes des exportations. Ces dernières ont accusé le coup des tensions géostratégiques et la faiblesse de la demande globale face à une offre en expansion, amplifiées par l'appréciation du dollar US, durant cette période, enfonçant davantage le marché pétrolier dans la déprime.

Graphique n°03 : Evolution mensuelle du prix du baril de pétrole depuis janvier 2014



Source : -----

En effet, après s'être situés à une moyenne de 108,95 dollars/baril au premier semestre 2014 le prix moyen du baril de pétrole brent est passé à seulement 57,91dollars/baril au cours du premier semestre de l'année 2015 (-46,8 %). Pour la catégorie à laquelle appartient le pétrole algérien et qui est le sahara blend, le

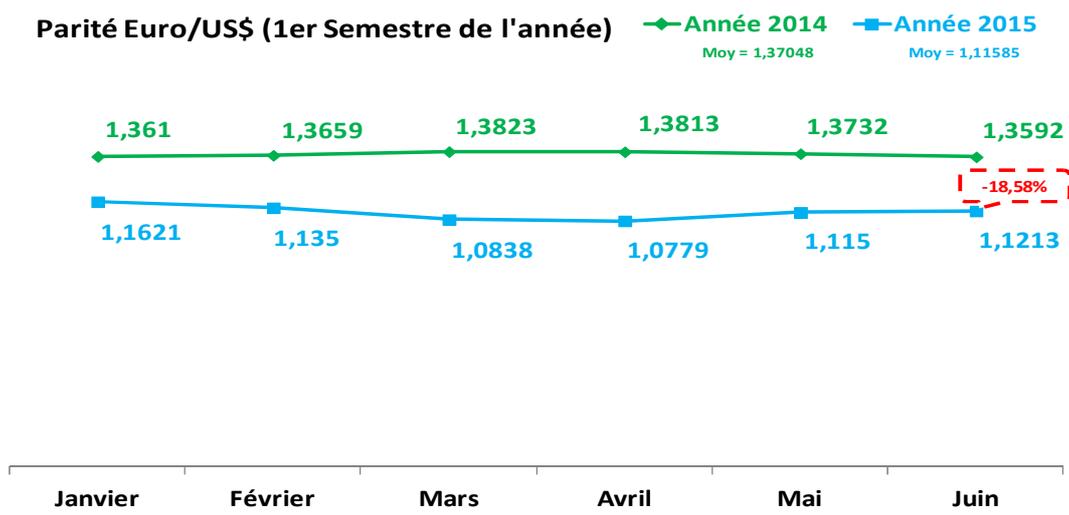
prix du baril est passé de d'une moyenne de 110,09 USD au premier semestre 2014 à une moyenne de 58,1 USD le baril à la même période 2015 (-47,2 %). L'effet prix est conjugué, à l'effet volume dans la mesure où le recul en volume des exportations des hydrocarbures au cours de cette période de 2015 est d'environ 4,6 %.

La balance courante enregistre un important déficit de près de 13,2 milliards de dollars, sous l'effet également du recul des transferts courants (-15 %) et du déficit des revenus des facteurs qui est passé à -2,9 milliards de dollars au premier semestre 2015 (2,4 milliards de dollars à la même période de 2014), résultant essentiellement des rémunérations des capitaux étrangers en forte hausse.

Aussi, la position extérieure du pays se trouve négativement impactée sous l'effet d'un important déficit global de la balance des paiements qui a dépassé 14 milliards de dollars au premier semestre 2015 (-1,32 milliards au premier semestre 2014) avec comme facteur aggravant, un important déficit du compte capital (-1,22 milliards de dollars, contre un excédent de 1,5 milliards de dollars au premier semestre de 2014).

A un tel niveau de déficit global, les réserves de changes se sont établies à leur plus bas niveau depuis 2010, soit près de 160 milliards de dollars à fin juin 2015 (178,9 milliards à fin 2014) et devraient frôler les 140 milliards de dollars à la fin 2015, tenant compte des prévisions relatives aux cours des hydrocarbures pour le deuxième semestre 2015³, d'une part et de la valorisation négative, induite par la forte appréciation de la monnaie américaine (US dollar) par rapport à l'euro au cours de cette période, par rapport à la même période de l'année 2014, engendrant à lui seul un montant relativement important de perte (manque à gagner) au niveau des réserves de changes.

Graphique n°04 : Evolution mensuelle de la parité euro/dollar au premier semestre



Source :

³ OPEC, OCDE, FMI, BM.

Par ailleurs, en dehors du gain imputable à la dépréciation du dinar algérien par rapport au dollar, en terme de déficit budgétaire, passant de 87,90 dinars pour un dollar à la fin de l'année 2014 à 99,01 dinars pour un dollar à fin juin 2015, soit une baisse relative de près de 13 % (taux de change de fin de période), les conséquences notamment sur la compétitivité économique des investissements productifs demeurent une préoccupation majeure, dans la mesure où notre économie est mono-exportatrice. Le même effet est observé concernant les investissements publics, dont la composante importée est relativement importante.

Le mouvement à la baisse de la valeur du dinar est venu en réponse à une situation défavorable du contexte international, un contexte qui a touché, au même titre, les autres monnaies notamment celles des économies émergentes et exportatrices de matières premières. A l'origine de ces fluctuations significativement erratiques de la valeur de la monnaie nationale, on peut souligner les effets conjugués de :

- La baisse des cours des hydrocarbures,
- L'appréciation du Dollar USD sur le marché de change international,
- La faiblesse de la compétitivité des facteurs de production,
- La tendance prononcée à la détérioration des fondamentaux de l'économie nationale.

Bien qu'elle demeure soutenable, la dette extérieure (3,3 milliards de dollars, 1,7 % du PIB), risque d'évoluer rapidement à la hausse, en situation de baisse continue des réserves de changes et aussi de recours systématiques et intenses aux disponibilités du FRR au cours des années à venir. Ainsi, et au vue de la situation des indicateurs externes au cours du premier semestre 2015, un recours éventuel au marché international des capitaux n'est effectivement pas à écarter, avec obligation de mettre en action et à profit l'effet de levier de cet instrument évacué de manière incompréhensible de la gestion macroéconomique courante.

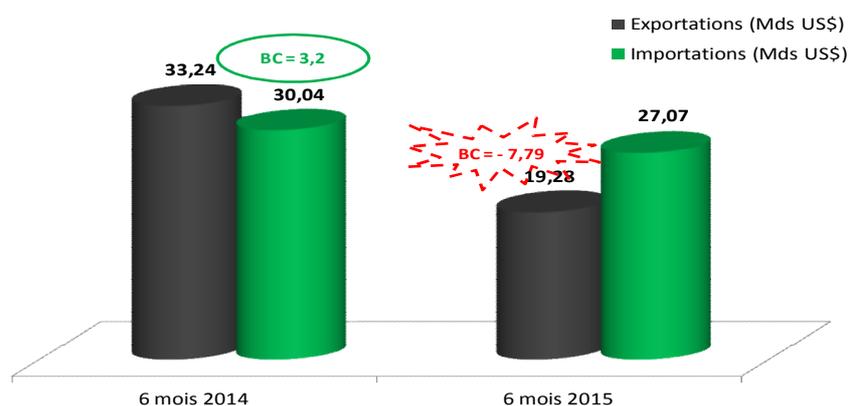
Mais aussi, et dans cette conjoncture difficile, il est devenu nécessaire de veiller au respect de la réglementation du commerce extérieur, de maîtriser le flux de sortie des devises, de lutter efficacement contre le transfert illégal de devises mais surtout de diversifier les sources de devises et de financement de l'économie. La tendance est préoccupante et les indicateurs le montrent clairement à travers principalement, une forte détérioration des soldes externes et partant le générateur d'excédents de ressources pour la balance des paiements extérieurs (les réserves de change notamment).

Aussi, il y a lieu de s'occuper, additivement aux politiques de quotas d'importation, des questions de diversification des zones d'importation, de la gestion du taux de change du dinar, du système de subventions (les prix réels du marché), etc. qui sont de nature à préserver la tenue de ces équilibres, le choc externe en 2015 sera réel, et sa gestion s'imposera à l'Algérie pour les prochaines années.

3.2 – Evolution du Commerce extérieur :

Depuis le début de l'année 2015, le déficit commercial se creuse chaque mois davantage. Outre le déficit de la balance commerciale, l'Algérie a enregistré, dès le deuxième semestre 2014, une détérioration des soldes des comptes courants de la balance des paiements ainsi qu'une contraction des marges de manœuvre budgétaires. Le déficit, affiché depuis le début de l'année en cours, pourrait se creuser encore plus d'ici la fin de l'année, étant donné que les recettes des hydrocarbures ne connaîtront, peut-être pas de changements substantiels d'ici là. Le recul du prix du baril sur le marché mondial continue de creuser le déficit commercial de l'Algérie et la relative baisse des importations ne parvient toujours pas à inverser la situation. Durant le premier semestre 2015, la balance commerciale de l'Algérie a enregistré un déficit de 7,78 milliards de dollars (mds USD), contre un excédent de près de 3,17 mds USD à la même période de 2014 (source CNIS).

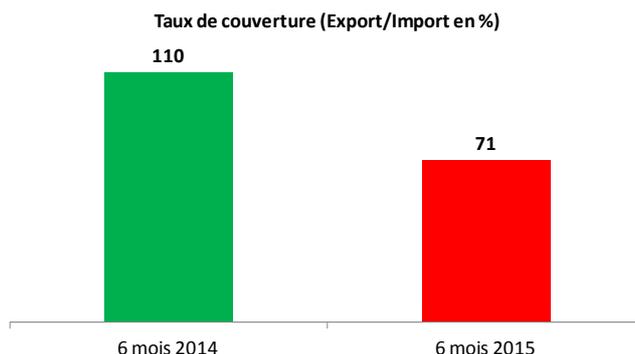
Graphique n°05 : Evolution de la balance commerciale



Source : DEE/CNES à partir des données du CNIS

Les exportations se sont établies à 19,28 mds usd contre 33,24 mds usd à la même période de 2014, soit une baisse de près de 42%. Les importations, quant à elles, ont atteint 27,07 mds usd contre 30,07 mds USD durant la même période, soit une baisse de 9,98%. Les exportations ont, ainsi, assuré la couverture des importations à hauteur de 71% durant le 1er semestre 2015 contre 111% à la même période de l'année précédente.

Graphique n°06 : Taux de couverture (Export / Import en %)

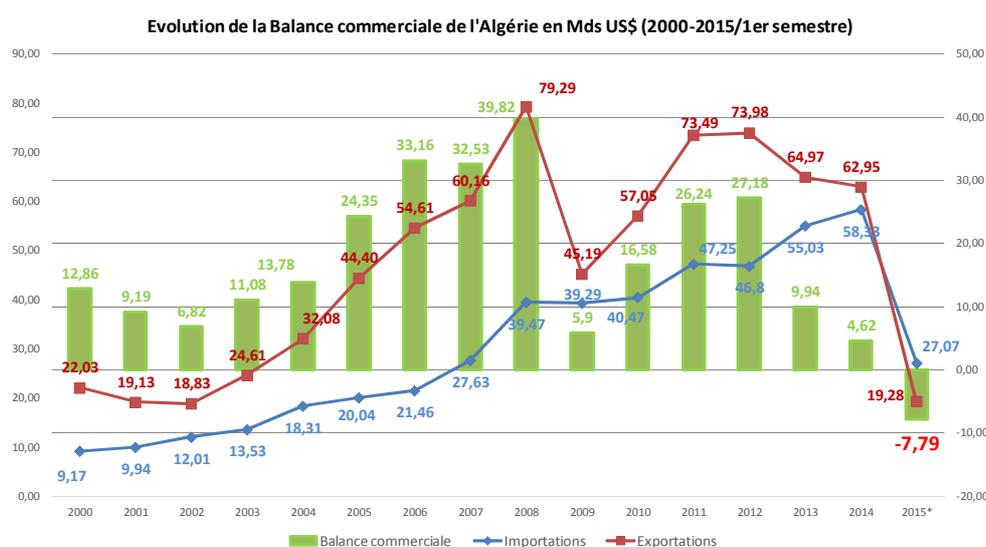


Source : DEE/CNES à partir des données du CNIS

Après des années d'excédents de la balance commerciale, l'Algérie n'a jamais enregistré de déficit jusqu'au premier semestre 2015, sauf en 1995.

D'après les prévisions du FMI (rapport sur les perspectives économiques mondiales d'avril 2015), il est prévu pour l'Algérie une croissance économique de 4% en 2015 contre 3,8% en 2014, dans un contexte où les prévisions de croissance mondiale ont été revues à la baisse en raison de risques de stagnation dans les pays développés et des tensions internationales et l'institution prévoit une balance de compte courant positive à +0,5% du PIB en 2014 et à -1,3% du PIB en 2015. Aussi, il est attendu un déficit de la balance commerciale qui devrait dépasser 16 milliards de dollars à fin 2015, tandis que celui de la balance des paiements pourrait atteindre 30 Mds US\$ (services et transferts de dividendes des sociétés étrangères,).

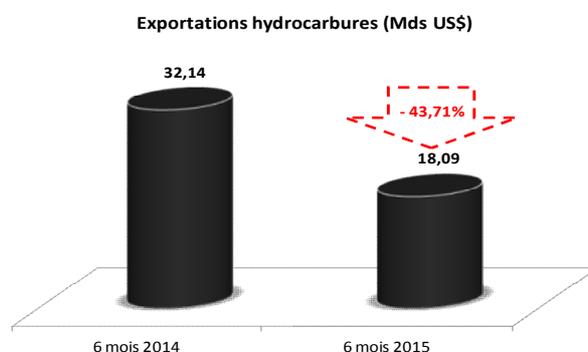
Graphique n°07 : Evolution de la balance commerciale de l'Algérie



Source : DEE/CNES à partir des données Banque d'Algérie et CNIS

Les exportations des hydrocarbures ont enregistré une baisse de 43,71% et ont été évaluées à près de 18,09 mds usd contre 32,14 mds usd durant la même période de 2014. Cette forte contraction est liée à la baisse des cours du pétrole par les faibles quantités vendues. Une situation qui pose le problème de la capacité énergétique et économique à contrecarrer l'impact de la baisse des cours du pétrole, à relancer de manière optimale la production d'hydrocarbures et valoriser le domaine. La Banque d'Algérie a constaté dans sa note de conjoncture, en faisant état d'une contraction de 4,59% des quantités d'hydrocarbures exportées entre le premier semestre 2015 et la même période 2014, et d'une réduction de près de 42,7% de la valeur des exportations (18,2 milliards de dollars au premier semestre 2015 contre 31,8 pour la même période de 2014).

Graphique n°08 : Evolution des recettes des exportations des hydrocarbures



Source : DEE/CNES à partir des données du CNIS

Le prix moyen du baril de pétrole (Brent) est passé de 108,95 dollars/baril au 1er semestre 2014 à 57,90 dollars/baril au 1er semestre 2015. Pour la Sahara blend, il est passé d'une moyenne de 110,09 dollars/baril au 1er semestre 2014 à 58,10 dollars/baril à la même période de l'année 2015, soit une baisse de 47,2%.

A fin 2015, les exportations d'hydrocarbures pourraient s'établir à hauteur de 30 milliards de dollars, tandis que les importations de biens pourraient atteindre un volume de l'ordre de 55 milliards dollars impactant vraisemblablement les réserves de change qui devraient connaître une baisse d'au moins 20 milliards de dollars.

La nouvelle conjoncture pétrolière place l'Algérie devant des choix difficiles liés à la consommation en énergie et aux subventions aux prix de l'énergie. Les prix du pétrole ont chuté d'environ 50% au second semestre 2014, alors que le dollar s'est apprécié par rapport à l'euro.

Cette chute a impacté l'économie nationale à partir du quatrième trimestre 2014 et s'est prolongée au cours du premier semestre 2015.

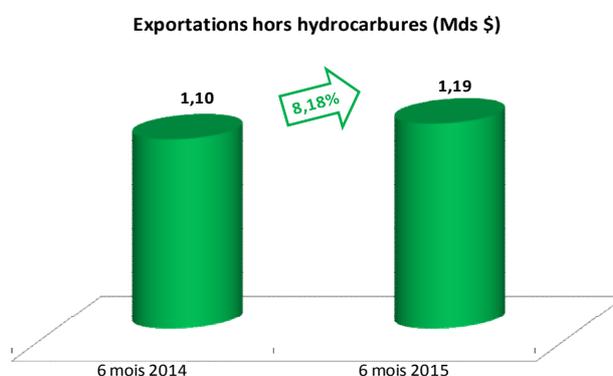
Selon les projections OPEP, le brut algérien devrait terminer l'année 2015 dans une moyenne annuelle des prix de l'ordre de 58 dollars le baril. Ce qui représente une

diminution de près de 50% par rapport à la moyenne des prix de l'année 2014 qui se sont élevés à plus de 110 dollars.

Outre le déficit de la balance commerciale, l'Algérie a enregistré, dès le second semestre 2014, une détérioration des soldes des comptes courants de la balance des paiements ainsi qu'une contraction des marges de manœuvre budgétaires.

Pour ce qui concerne les exportations hors hydrocarbures, elles ont été de 1,19 mds usd (6,18% du volume global des exportations), en hausse de près de 7,78%. Les principaux produits hors-hydrocarbures exportés sont constitués notamment du groupe demi-produits avec 982 millions usd (+13,53%), des biens alimentaires avec 149 millions usd (-13%), les produits bruts avec 50 millions usd (-10,7%), les groupes des biens d'équipements industriels avec 6 millions usd (-25%) et les biens de consommations non alimentaires avec 5 millions usd (-16%).

Graphique n°09 : Evolution des recettes des exportations hors hydrocarbures



Source : DEE/CNES à partir des données du CNIS

Quant aux **importations**, à l'exception des biens d'équipements agricoles qui ont connu une augmentation, celles des autres groupes de produits ont reculé. Les importations du groupe d'équipements agricoles ont atteint 363 millions usd (+16,35%). Les plus importantes baisses des importations ont concerné les groupes des énergies et lubrifiants avec des importations de 1,12 mds usd (-25,33%), les produits bruts avec 837 millions usd (-17,94%), les biens de consommation non alimentaires avec 4,48 mds usd (-16,42%) et les produits alimentaires avec 5,12 mds usd (-12,44%).

Encadré n°01 : La parité Euro/Dollar et la structure incompressible des importations

Au premier semestre 2015, l'Algérie a importé pour un montant de plus de 27 milliards de dollars USD, contre un montant de plus de 30 Milliards de Dollars pour la même période de 2014. Sachant que plus de 40% des importations proviennent de la Zone Euro, d'une part et que l'Euro s'est déprécié de 18% par rapport au Dollars, entre les deux périodes, d'autre part, ce qui peut conduire à conclure que la baisse des importations est essentiellement le fait de la parité Euro/Dollar. Aussi, il y a lieu de s'interroger quant au caractère incompressible de la structure des importations. En effet, d'ici la fin de l'année 2015, les importations risquent d'atteindre les 60 milliards de dollars, ce qui est très élevé au regard des recettes en hydrocarbures attendues (30 milliards de dollars).

Il ya lieu, également, de s'interroger sur l'efficacité de la politique de taux de change pratiquée par la Banque d'Algérie favorisant, ces dernières années, à certains égards, la surévaluation (la surcote) du DA, ce qui est nuisible à l'économie nationale, dans la mesure où cette surévaluation constitue une subvention des importations au détriment de la production nationale.

Afin de **rationaliser les importations**, les Pouvoirs Publics ont introduit les licences d'importation et d'exportation qui constituent un moyen pour gérer d'une manière rationnelle et efficace le commerce extérieur dont surtout les importations. Les licences d'importation concerneront seulement certaines catégories de produits qui sont déjà fabriqués localement et dont la production nationale se trouve, ainsi, menacée par les importations. Il est à souligner que ces licences ne constituent pas une contradiction par rapport aux engagements internationaux de l'Algérie, car il s'agit d'un mécanisme prévu par l'Organisation mondiale du commerce et seront soumises à deux conditions essentielles: la transparence dans leur attribution et la non-discrimination entre les différents opérateurs économiques. Les Pouvoirs Publics pourront faire appel aux licences en cas de pénurie de produits sur le marché national, et ce, en fonction de la conjoncture économique et durant les périodes de soudure pour la saison agricole, par exemple ou pour compenser la faiblesse de la production nationale. S'agissant des licences d'exportations, celles-ci concerneront certains produits dont la production est limitée et destinée à la consommation locale.

Le projet de loi sur les opérations d'importation et d'exportation, avalisé en janvier 2015, vient recadrer, avec plus de précisions, une ordonnance de 2003 ⁴ laquelle permet le recours à ces licences pour gérer les exceptions à la liberté du commerce.

Concernant les **partenaires de l'Algérie**, les pays de l'Union Européenne (UE) sont restés les principaux partenaires durant le 1er semestre 2015, tandis que la Chine a maintenu sa première position en tant que fournisseur. Les importations algériennes auprès de l'UE ont représenté 48,88% des importations globales avec un montant de 13,23 mds usd (-16%), tandis que les exportations du pays vers ce bloc ont représenté 71,27% avec un montant de 13,74 mds usd (-31,6%).

⁴ Ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises

Encadré n°02 : Evaluation de l'Accord d'Association avec l'UE : dix ans après

Concernant particulièrement les échanges commerciaux avec l'Union Européenne dans le cadre de l'Accord d'Association et après dix ans de mise en œuvre, le secteur a entrepris une évaluation à mi-parcours en faisant ressortir le déséquilibre structurel de la balance commerciale hors hydrocarbures, le niveau insignifiant des exportations hors hydrocarbures et le faible attrait des Investissement direct étrangers de l'Union Européenne. Ces résultats ne reflètent pas les objectifs attendus de l'Accord d'Association en matière de promotion et de diversification des exportations hors hydrocarbures. Suite à ce constat le Gouvernement a demandé à l'Union Européenne d'entamer une évaluation commune de la mise en œuvre de l'Accord d'Association pour apporter les correctifs nécessaires à fin que cet accord réponde aux intérêts des deux parties. Cette évaluation sera entamée dès la confirmation officielle de la Commission Européenne. Dans ce contexte, le ministère du commerce en coordination avec les secteurs concernés a engagé un processus de concertation avec les opérateurs économiques et les associations patronales.

Les pays de l'OCDE hors-UE viennent en 2ème position avec une part de 14,55% des importations de l'Algérie (3,94 mds usd) et de 12,77% des exportations du pays (2,46 mds usd). Le volume des échanges avec les pays de l'Asie a baissé à 7,5 mds usd contre 9,4 mds usd (-20,71%). Avec les pays de l'Amérique, les échanges commerciaux ont aussi connu une diminution à 1,92 mds usd contre 3,75 mds usd (-48,84%). Le volume des échanges avec les pays du Maghreb a reculé à 1,29 mds usd contre 1,79 mds usd (-28%). Les échanges avec les pays arabes hors-Maghreb ont légèrement reculé à 1,27 mds usd contre 1,29 mds usd (-0,16%).

Encadré n°03 : L'intégration africaine comme levier de diversification des exportations

La diversification des exportations algériennes passe par la conquête du marché Africain, avec lequel les échanges commerciaux restent faibles et qui peut représenter une opportunité de développement du potentiel économique non exploité de l'Algérie. Cette piste pourrait permettre de contourner le problème de la difficulté d'exportation vers le marché de l'UE qui est exigeant et concurrentiel. Mais cette vision dépend non seulement du développement des infrastructures et structures logistiques mais aussi de l'engagement de réformes permettant de fructifier les avantages compétitifs de l'Algérie. La diversification du commerce extérieur, qui constitue une priorité pour l'Algérie doit miser sur l'intégration économique africaine comme un levier de développement pour les pays de la région grâce au potentiel de leurs complémentarités et cette intégration pourra permettre à l'Algérie de jouer un rôle d'intermédiaire entre l'Afrique et l'Europe (position géographique stratégique). Aussi, il faut développer les instruments de financement adaptés pour accompagner les entreprises exportatrices en introduisant de nouveaux produits financiers destinés à accompagner l'activité d'exportation et installer des guichets à l'exportation au niveau des banques et établissements financiers pour accompagner les exportateurs.

Un fait saillant, à noter, durant le premier semestre 2015, le déficit de 56 millions de dollars contre un excédent de 440 millions de dollars à la même période de 2014 de la balance commerciale de l'Algérie dans ses échanges avec la Grande zone arabe de libre-échange (Gzale). Ce déficit est dû à la chute des prix du pétrole et

le recul des exportations de sucre blanc qui ont baissé de 57%. Les exportations algériennes vers cette zone ont baissé de 27% par rapport à la même période de 2014, alors que les importations (matières plastiques, ciment, médicaments, charpentes métalliques et fils de cuivre essentiellement) sont en hausse de 2%. Pour les exportations hors hydrocarbures, celles-ci ont reculé de 31%. Quant à l'exportation des produits agroalimentaires, constitués de sucre, dattes, truffes, eaux minérales et boissons gazeuses (60% des exportations hors hydrocarbures) a reculée de 45%. Il est à rappeler la Gzale a été créée pour dynamiser et faciliter les échanges entre les pays arabes, exonérés des droits de douanes. Avec l'adhésion de l'Algérie à ce marché, les importations les plus diverses n'ont cessé d'augmenter alors qu'en parallèle, les exportations algériennes vers cette zone n'ont cessé de baisser. Il est à noter, après une année de la mise en œuvre de la GZALE en 2009, et pour faire face aux importations massives menaçant l'outil de la production nationale et en concertation avec les opérateurs économique, le Gouvernement a établie une liste négative de 927 sous-position tarifaire couvrant les produits agricoles, agro-alimentaires et industriels ne bénéficiant pas de l'exonération de droits de douanes.

Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent instaurer des mesures afin de protéger certains secteurs fragilisés par cette ouverture commerciale telles que l'établissement des listes de produits exclus du bénéfice de l'exemption de droits de douane qui devrait toucher quelques produits en attendant que les entreprises ou les filières concernées puissent se mettre à niveau.

S'agissant des clients de l'Algérie, les cinq principaux clients sont l'Italie (3,28 mds usd), l'Espagne (3,19 mds usd), la France (2,35 mds usd), la Grande-Bretagne (2,35 mds usd) et les Pays-Bas (1,54 mds usd).

Quant aux fournisseurs, la Chine a maintenu sa première position avec 4,33 mds usd d'exportations vers l'Algérie, suivie de la France (2,77 mds usd), l'Italie (2,6 mds usd), l'Espagne (2,08 mds usd) et l'Allemagne (1,86 mds usd).

Pour diversifier l'économie nationale, la sélection de certaines filières et branches porteuses des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services semblent présenter les atouts nécessaires pour asseoir une stratégie de diversification de l'économie nationale à même de réduire la facture des importations, d'une part, et développer les exportations, d'autre part conférant à la balance des paiements la stabilité et la résilience recherchées. Pour ce faire, une quinzaine de filières stratégiques, pour lesquelles des efforts doivent être déployés en matière d'investissement, a été identifiée et l'Algérie doit procéder à la mise en place des leviers d'une politique économique capable de redynamiser ces filières, à savoir : l'industrie, l'électricité, la pétrochimie, la pharmacie, l'électromécanique, l'agroalimentaire, le tourisme, la sidérurgie, la chimie, la mécanique, l'aéronautique, le textile, les services, en agissant sur la promotion des nouvelles technologies de l'information, qui sont autant de domaine où l'Algérie dispose d'un potentiel et de marchés porteurs.

Enfin, il est question d'optimiser les potentialités, de développer et de diversifier les ressources dans le but de consolider le processus de croissance durable de l'économie nationale.

Pour rendre le dispositif opérationnel, le Ministère du Commerce a élaboré un décret exécutif définissant les modalités d'application du régime des licences pour la gestion des contingents à l'importation et à l'exportation. Ce dispositif est appelé à gérer toutes les mesures établies sous formes de contingents à l'importation et à l'exportation pour la sauvegarde de la production nationale et la régulation du marché. Au plan de la communication, un processus de concertation et de sensibilisation en direction des opérateurs économiques et des associations patronales et syndicales a été entamé.

Finances Publiques & Situation Monétaires

4

- 4.1 Des finances publiques à rudes épreuve
- 4.2 La situation monétaire et le financement de l'économie

4.1 – Des finances publiques à rude épreuve

Constituant une source importante du budget public, les revenus des exportations des hydrocarbures, dont la baisse a été plus marquée au cours du premier semestre 2015 (43,7 %), ont assuré des recettes budgétaires moindres à l'Etat, au cours du premier semestre 2015 avec des répercussions négatives sur l'investissement public. Sur une telle base et avec le maintien d'un rythme de dépense quasiment constant, le déficit public s'est creusé davantage par rapport à 2014 mais aussi par rapport aux années précédentes.

Les premières données de l'année 2015 concernant la situation budgétaire du premier semestre démontrent clairement la tendance foncièrement déficitaire du trésor, alors que le FRR n'a enregistré aucune plus value fiscale durant la même période (contre 292 milliards DZD de plus values en juin 2014).

Les disponibilités du FRR devraient accuser un recul en 2015 comme en 2014, sous l'effet du recours massif pour la couverture du déficit budgétaire au cours de ces deux périodes particulières. Les ressources de ce fonds se sont contractées de plus de 33 % depuis juin 2014 à 3441.3 milliards de dinars avec plus de 967 milliards de prélèvements à fin juin 2015 (4408 milliards de dinars en 2014).

En termes de recouvrement fiscal, le montant récupéré est révélateur du marasme budgétaire au cours du premier semestre 2015 avec moins de rentrées de fiscalité pétrolière par rapport à mars 2014 (- 33,5 %) à seulement 1243 milliards de dinars. Avec un tel rythme de baisse des recouvrements fiscaux notamment celle de la fiscalité pétrolière, le déficit public en augmentation est passé de 755 milliards de dinars en juin 2014 à 1157 milliards de dinars à la même période de 2015 (+ 53,2 %).

En matière de politique budgétaire, le Gouvernement semble privilégier l'amélioration de la collecte de la fiscalité ordinaire pour compenser les pertes subies malgré leur faible impact par rapport à l'ampleur des déficits enregistrés.

En cause, la baisse importante des recettes budgétaires notamment celle de la fiscalité pétrolière budgétisée dont le montant a subi une forte diminution par rapport à 2014 (1243 milliards de dinars, soit 72 % d'exécution seulement pour la

LFC 2015, contre 1577,7 milliards de dinars à la même période), contre une hausse des ressources ordinaires de 10,7 % (1409 milliards da), ce qui traduit en fait la stratégie du Gouvernement en matière de politique budgétaire qui visent à améliorer les rentrées de la fiscalité ordinaire pour compenser les pertes subies malgré leur faible impact par rapport à l'ampleur des déficits enregistrés.

Tableau n°02: Situation des opérations du Trésor (Mds DA)

	Jun 2014	juin 2015
Fiscalité pétrolière versée au budget	1 577,7	1 243,1
Ressources ordinaires	1 272,9	1 409,4
Dépenses budgétaires	3 529,7	3 807,8
• Fonctionnement	2 271	2 428,9
• Equipements	1 258,6	1 378,8
Solde Global du Trésor	-755,2	-1 157,4

Source : Direction Générale du Trésor (MF)

L'importance des dépenses publiques, au demeurant principal moteur de la croissance économique, est pour beaucoup dans le creusement du déficit public, leur niveau a dépassé les 3807 milliards de dinars à fin juin 2015, soit +7,8 % par rapport à 2014 dont l'essentiel a été le fait des dépenses de fonctionnement (+158 milliards de dinars), contre une augmentation moindre en valeur du budget d'équipement malgré une hausse de l'ordre de 9 % par rapport à la même période de 2014 à 1378 milliards.

La capacité de financement du Trésor se verra très fortement touchée à fin de l'année 2015 car déjà son niveau s'est rétracté à un niveau inférieur à fin 2014 (4488 MDA) avant même les contreperformances aggravées du secteur pétrolier en 2015 qui ont provoqué une forte chute du niveau des recettes de la fiscalité pétrolière. Dans un contexte où les prix pétroliers se maintiennent à des niveaux aussi bas au cours de la seconde moitié qui nous sépare de la fin de l'année 2015, il se poserait évidemment des problèmes de financement budgétaire, avec un prix d'équilibre budgétaire nettement supérieur à celui arrêté.

A un prix de 100 dollars au niveau du marché, la loi de finances 2015 a prévu des recettes budgétaires globales de 4 684,6 milliards de dinars (+11,6 % par rapport à la clôture 2014) pour un budget de l'État en hausse de 15,7 % par rapport à la loi de finances 2014, qui est significatif du maintien du rythme des dépenses publiques, malgré la période de crise annoncée pour 2015, et ce différentiel entre les dépenses et les recettes devra générer un déficit budgétaire s'établissant à 4 173 milliards de dinars, soit 22% du PIB prévisionnel.

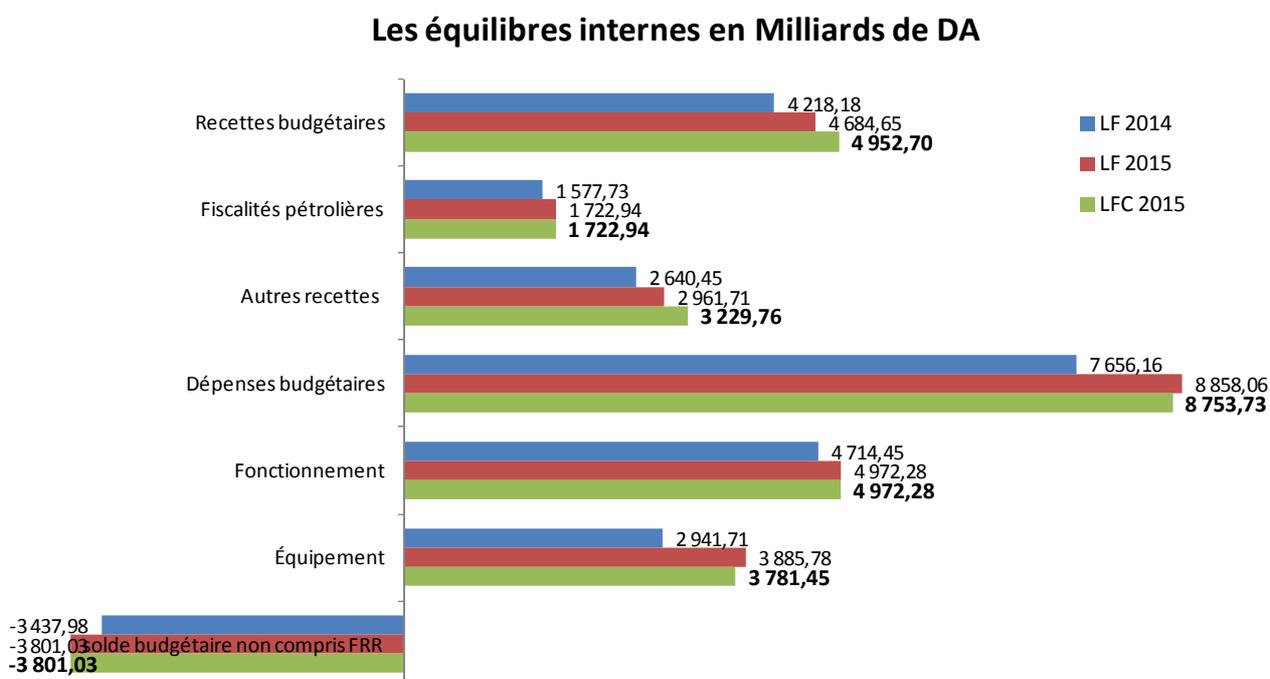
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 257,8 milliards de dinars, soit une hausse de 5,5 %, dont 1 711,7 milliards de dinars de transferts sociaux, représentant un peu plus de 9% du PIB.

Sur la question très sensible, en l'occurrence celle de la loi de finances complémentaire de 2015, et tenant compte de la conjoncture difficile actuelle, sa préparation sur la base d'un prix du baril de pétrole plus réaliste (60 dollars sur le marché) que celui fixé dans la LF initiale (100 dollars), a engendré d'importantes modifications des prévisions officielles.

La première conséquence se fera évidemment sentir au niveau du budget public et la variable d'ajustement devrait être tout naturellement celle de l'équipement, car les dépenses courantes généralement incompressibles sont restées stables et n'ont subies qu'une rationalisation de 104 milliards DA résultant d'un redéploiement de crédits dans le budget de fonctionnement, alors que le budget d'équipement s'est vu abaisser de près de 2,7 %, passant de 3 885,8 milliards de DA dans la loi de finances initiale à 3 781,45 milliards DA dans la LFC 2015.

Les tensions sur les salaires ont été fortes notamment sur la question de valorisation issue de l'abrogation de l'article 87 bis dont le coût supporté est calculé à partir de janvier 2015. Le niveau du déficit prévisionnel du trésor a été revu lui aussi à la baisse au titre de la LFC 2015, en se positionnant à 3 801 milliards de dinars, lequel a été affecté positivement par une amélioration du niveau des recettes budgétaires en prévision de fin 2015, due aux quelques réaménagements de type commercial publics et à l'amélioration des recouvrements des ressources ordinaires.

Graphique n°10 : Répartition des équilibres internes sur les lois de finances 2014 et 2015



Source : DEE/CNES à partir des données du MF

Au final, les deux agrégats budgétaires qui sont les dépenses publiques et le déficit du trésor se sont globalement positionnés à des niveaux moins élevés pour l'année 2015 et prouvent encore une fois que les déséquilibres des finances publiques sont de nature structurelle, ils trouvent leur origine dans le décalage permanent entre les dépenses et les recettes sous l'effet d'une seule variable qui est le prix du pétrole, au-delà des effets de la conjoncture plus ou moins positifs sur le budget à l'exemple des rentrées ARPT et ALNAFT ou les suppression ou hausse de taxes survenus en 2015.

La baisse des prix pétroliers, si elle n'affecte pas les dépenses en valeur, qui restent élevées dans le projet de lois de finances complémentaires 2015, affecte en revanche les recettes des exportations des hydrocarbures qui se sont amputée de près de 50 % de leur valeur par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale (34 milliards de dollars contre 66 milliards précédemment).

En contexte de baisse des recettes qui semble s'installer dans le temps donnant naissance à une situation vulnérable des finances publiques, bien qu'atténuée par le FRR, l'activité sur le marché des valeurs d'Etat, stable au premier trimestre 2015, s'est vue repartir à la hausse au cours du second trimestre 2015, pour atteindre un niveau de souscription d'un peu plus de 844 milliards de dinars à fin juin 2015.

Tableau n°03 : Marché des valeurs de l'Etat (Mds de DA)

	fin 2013	juin 2014	Fin 2014	juin 2015
Encours des valeurs de l'Etat	590,38	696,44	775,11	844,2

Source : DGT/MF

Au final, la tendance à la hausse de l'activité de ce compartiment de marché pour les années à venir devrait se confirmer et le recours systématique du trésor semble devenir indispensable surtout en cette période difficile.

La crise actuelle amorcée en juin 2014 et qui semble s'installer dans le temps pourrait affecter durablement la situation des finances publiques si des alternatives aux manques de ressources budgétaires ne sont pas prévues. Il y a lieu de signaler que le FMI dans son rapport sur l'Algérie en 2014 a mis en garde contre une prolongation de la chute des prix et ses conséquences sur les déficits au niveau du budget et de la balance des paiements.

L'impact sur les finances publiques peut être intense et il devient plausible de voir un éventuel retour à l'endettement externe car l'accumulation des déficits pourrait conduire à une augmentation de son encours en cas de levée des restrictions imposées, mais aussi à un emballement du niveau de la dette publique intérieure en hausse depuis 2013 bien qu'elle demeure soutenable (située en moyenne à environ 7,1 % du PIB entre 2013 et 2014), ce qui fait peser le risque d'une croissance incontrôlée de cet indicateur bien maîtrisé jusqu'à aujourd'hui.

Dans un contexte de vulnérabilité budgétaire, accentué par le recul des revenus, des tensions sur les salaires, mais surtout par l'effet dépréciant du dinar sur le taux de change, pour à la fois limiter le déficit public et comprimer la demande interne, et notamment la demande publique, il pourrait s'avérer pénible de poursuivre l'objectif de ramener l'inflation à 3 % pour l'année 2015, comme prévu dans les projets de lois de finances.

En ce sens, et pour faire face à la crise, l'Etat a dû mettre en place des mesures de consolidation au titre de la LFC 2015 afin de ralentir l'augmentation du déficit public. Les politiques mises en œuvre aujourd'hui ont une influence directe sur l'état des finances publiques à l'horizon futur.

Encadré n 04 : Du retour à la rationalité budgétaire

A côté de la politique de rationalisation des dépenses, aussi bien de fonctionnement que d'équipement, des mesures d'accroissement des ressources financières de l'Etat sont prises au titre de l'exercice 2015, notamment, la révision de certaines taxes, l'inclusion financière et fiscale, la mobilisation des épargnes accumulées auprès de certaines institutions etc., cependant, un supplément de recettes peut aussi, théoriquement, être mobilisé au titre des opérations de cession d'actifs que pourrait engager éventuellement l'Etat.

Une série de mesures a été prévue par la loi de finances complémentaire (LFC) 2015, qui, contrairement aux précédentes, marquées pour l'essentiel par un effort récurrent d'atténuation de la pression fiscale, tente de réintroduire le principe de l'allocation rationnelle des ressources à travers une politique de redistribution équitable.

Ainsi, les principales dispositions de cette loi plaident elle aussi pour un allègement de la pression fiscale sur l'activité économique à travers la baisse de la Taxe d'activité professionnelle (TAP) jugée « anti économique » et la révision de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) au profit des investisseurs dans les secteurs productifs, dans l'objectif d'avantager les activités d'investissement, mais surtout d'élargir l'assiette fiscale imposable. Toutes ces mesures auraient pour effet de limiter un recours massif du Trésor aux ressources aussi bien du FRR que du marché bancaire, car un recours sans limite de l'Etat à ces sources de financement aurait pour effet un épuisement accéléré des épargnes publiques cumulées dans le FRR mais aussi et surtout, d'élever très rapidement le coût de financement de l'investissement productif sous l'effet d'une augmentation du taux d'intérêt nominal sur le marché du crédit, qui semble déjà excessif pour les entreprises économiques, avec comme conséquence une inflation galopante pour la fin 2015.

Il est attendu au titre de la LFC 2015 une réduction du déficit budgétaire du pays de quelques 372 milliards de dinars en 2015 par des mesures visant l'accroissement des recettes fiscales, conjuguées à une légère baisse des dépenses d'équipement (-3%), tout en maintenant les dépenses courantes à leur niveau initial. Le Gouvernement semble se préoccuper davantage, à travers cette loi de finance complémentaire, de la préservation du rythme de la croissance économique, de la création d'emplois supplémentaires et de la maîtrise des coûts de production.

4.2 – La situation monétaire et le financement de l'économie :

La situation monétaire au cours de la première moitié de l'année 2015 a été marquée par l'impact négatif de la situation des équilibres extérieurs, conjuguée à celle des finances publiques pas trop confortable sur le plan de la consolidation budgétaire. Il est résulté une tendance caractérisée par une contraction des ressources au premier semestre 2015 et une reprise de l'inflation.

Après une expansion relativement importante des liquidités monétaires et quasi monétaires en 2014 (14 %, dont + 7,7% pour le premier semestre), la masse monétaire M2 a connu une contraction de 0,13% au premier semestre 2015, un rythme caractéristique de la conjoncture pétrolière difficile marquant la première moitié de l'année 2015.

De même, la hausse très légère des avoirs extérieurs nets en tant que contre partie directe des réserves de change, traduit cette contraction au niveau de la sphère monétaire (0.17 %par rapport à fin 2014).

La faible progression de la masse monétaire M2 est le résultat combiné aussi bien de la baisse de M1 (2,3 %) due à une forte diminution des dépôts bancaires à vue dans les banques (- 10 %) et une progression de la quasi monnaies (5,4 %) au cours du premier semestre 2015, Le recul de près de 14,1 % des dépôts du secteur des hydrocarbures a été significatif de cette nouvelle tendance monétaire en 2015, car même le rythme de croissance de M2 (hors dépôts des hydrocarbures), s'est vue croitre de moins de 1 % seulement au cours de cette période de l'année (0,95 %).

La diminution des dépôts à vue dans les banques qui sont passés de 4434,7 milliards de dinars en 2014 à 3987,1 milliards à fin juin 2015, soit une baisse de 10 % est significatif de la difficulté que traverse le secteur des hydrocarbures en particulier en tant que principal pourvoyeur de liquidités bancaires au sein du système, sans pour autant diminuer de l'importance des autres secteurs économiques, qui contribuent à fort degré, et pour preuve, la progression relativement appréciable de la quasi monnaie (dépôts à terme en dinars et dépôts en devises) au niveau du système au cours du semestre en question.

L'importance de cette activité de collecte de l'épargne (longue et courte), comme pour les années précédentes, est reflétée par l'encours total des dépôts collectés en dinars auprès des secteurs économiques public et privé, hors dépôts de garantie, qui demeure supérieur à l'encours total des crédits distribués à ces deux secteurs, d'où la persistance du phénomène de l'excès de liquidité qui caractérise la place bancaire depuis 2001.

Tableau n°04 : Evolution des moyens d'action des banques (Mds de DA)

	juin 2013	juin 2014	Fin 2014	juin 2015
Total des crédits	4742,7	5760,6	6504,6	7070,7
Dépôts (DA) collectés par banques	6408,1	7487,8	8113,6	7849,1

Source : Données de la Banque d'Algérie

En effet, à fin juin 2015, le total des crédits représente 90,1 % des dépôts collectés en dinars contre 80,24 % à fin 2014, soit un taux de couverture en forte augmentation par rapport à juin 2014 et juin 2013 (77 % et 74 % respectivement), confirmant l'excès de liquidité des banques qui demeure encore élevé même en cette conjoncture monétaire difficile.

La contraction monétaire au sens de M1 à un degré plus important que M2 à 9362,3 milliards de dinars à fin juin 2015 soit -2,3 % par rapport à fin 2014 est également significative de l'ampleur de la contraction des ressources caractérisant la situation monétaire actuelle et cela malgré la progression de la monnaie fiduciaire (+5,3. On assiste à un assèchement des liquidités bancaires couplé d'un retour des tensions inflationnistes qui menacent surtout la consommation des ménages, l'investissement et la demande globale d'une manière générale.

L'évolution de la monnaie fiduciaire renseigne sur l'aspect relatif à l'évolution de l'inflation ; le niveau de cet agrégat monétaire est en augmentation par rapport à fin juin 2014 et passe de 3436 milliards de dinars à 3852 milliards en juin 2015, soit une croissance de plus de 12 %.

Cependant, le ratio circulation fiduciaire/M2 a cru sensiblement au premier semestre 2015 atteignant ainsi 28,2 % (26,7 % en 2014) alors qu'il est resté relativement stable à fin juin 2014 (25,7 %) comparativement à fin 2012 et 2013, indiquant une augmentation de la demande d'épargne financière et d'encaisses des ménages, en situation de reprise des tensions inflationnistes au cours de cette période de 2015 (5,96 % en glissement annuel par rapport à juin 2014). L'inflation des produits agricoles frais semble tirée à la hausse le taux global ; la mauvaise conjoncture agricole devrait jouer en défaveur de l'amélioration des prix d'ici à la fin 2015 (l'inflation hors produits agricoles frais en moyenne annuelle a atteint 2,91 % en mars 2015).

Il n'est pas sans intérêt de souligner dans ce contexte difficile la baisse régulière de l'accumulation des ressources par l'Etat en termes de dépôts à la Banque d'Algérie notamment depuis le début de la crise pétrolière en juin 2014, reflétant l'accroissement des dépenses budgétaires inhérentes au programme d'investissement mis en ouvre malgré la difficulté engendrée par la baisse des revenus. Ces dépôts sont passés de 5237,6 milliards de dinars en juin 2014 à 4470,7 milliards à fin 2014 pour se situer à seulement 3526 milliards à fin juin 2015.

Cette situation, au demeurant exceptionnelle, est traduite également par une forte baisse du niveau des créances nettes de l'Etat sur le système bancaire, dépassant 50% au premier semestre 2015, confirmant ainsi une situation fragilisée aussi bien au niveau de la position financière de l'Etat en tant que créancier net

vis-à-vis du système bancaires qu'au niveau des équilibres budgétaires, diminués par un élargissement du déficit du Trésor de 53 % par rapport à fin juin 2014 et par un recul des disponibilités du FRR à 3441,3 milliards à fin juin 2015 contre 5156 à la même période de 2014 (-66,7 %). En substance, c'est la position créditrice nette du Trésor qui en subie le choc en se contractant à un niveau bas, à 3916,5 milliards de dinars à fin mars 2015, contre 4488,1 milliards de dinars à fin décembre 2014 et 5088,6 milliards de dinars à fin mars 2014.

Apporter des ajustements de type structurel semble désormais une nécessité non par pour faire face au déséquilibre conjoncturel des positions internes et externes de l'économie mais pour instituer des mécanismes économiques en mesure de prévenir les impacts négatifs sur les équilibres consolidés futures aux divers plans, réel, monétaire et financier.

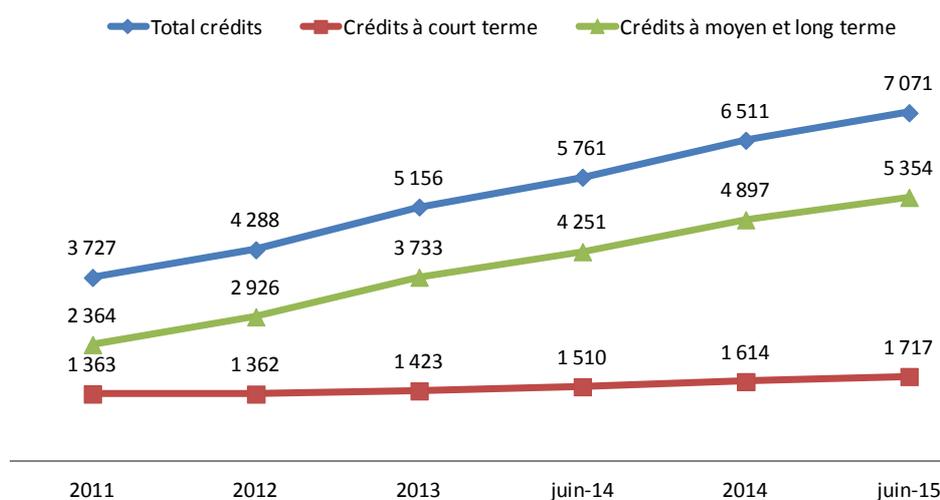
La situation plus difficile vers laquelle va tendre le marché de crédit exige une forte adaptation des politiques économiques et en particulier la politique monétaire. En contexte de raréfaction des ressources résultant du choc pétrolier, l'année 2015 sera différente au sens que la politique monétaire qu'on s'attend certainement accommodante et désormais moins restrictive devrait contribuer à accroître les réserves libres des banques et les dépôts en perspectives de sources de financement substitutives à celles du budget de l'Etat mais aussi à une augmentation significative des prêts disponibles en direction du secteur des entreprises économiques et des ménages.

L'évolution des crédits à l'économie, seconde contrepartie de M2 en importance relative demeure appréciable comparativement au rythme nettement moins élevé des ressources, enregistrant ainsi une croissance de 8,7 % au cours du premier semestre 2015 (11,7 % au premier semestre 2014). Le canal de crédits bancaire qui est considéré comme le principal vecteur de financement devrait doubler d'importance, déjà à cause d'une situation de faible contribution du marché boursier (une inertie institutionnelle), mais aussi à cause de nouveau contexte marqué par la contraction des moyens d'action financiers, et devrait émerger comme principal instrument de financement pour les entreprises publiques et privées tant pour leurs dépenses d'investissement que pour leurs dépenses d'exploitation.

Certes, le niveau des crédits à l'économie continu de bénéficier des retombées des mesures de facilitation et de soutien initiées par les pouvoirs publics en début de 2013, car leur volume est devenu plus significatif en termes réels au premier semestre 2015 comparativement à la même période de 2014, soit une progression de 22,7 %, par contre une certaine décélération du rythme d'allocation des crédits a été observée comparativement à fin 2014 confirmée par une contribution faible des dépôts du secteur des hydrocarbures aux ressources du système bancaire.

Graphique n°11 : Evolution de crédits à l'économie selon leur maturité

Répartition des crédits à l'économie selon leur maturité



Source : DEE/CNES à partir des données de la Banque d'Algérie

En conséquence, les crédits à l'économie ont atteint 7070,7 milliards de dinars à fin juin 2015 contre 6504,6 milliards à fin 2014 (5760,6 milliards de dinars à fin juin 2014), soit un flux de 566 milliards de dinars qui reste relativement modeste au regard du contexte difficile de la conjoncture économique actuelle. Toutefois, et sur le plan du financement de l'investissement, les données disponibles confirment une poursuite d'amélioration dans ce domaine reflété notamment par l'évolution des crédits à moyen et long terme.

Tableau n°05- : Evolution des crédits à long terme (Mds DA)

	Juin 2014	fin 2014	juin 2015
Crédits à l'économie	5760,6	6504,6	7070,7
Long Terme	2943	3482,4	3787,3
Moyen Terme	1308	1413,4	1566,5
LMT/total crédits	73,8 %	75,3 %	75,7 %
progression annuelle crédits LT	-	+539,4	+305

Source : reconstitué en se basant sur les données de la Banque d'Algérie

La structure de l'encours des crédits à l'économie à fin juin 2015 confirme la tendance haussière des crédits à moyen et long termes, qui ont atteint une part relative de 75,7 % de l'encours de crédits distribuées contre 24,3 % pour les crédits à court terme. Il s'agit d'une tendance amorcée à compter de 2006 et résultant, notamment, de la progression absolue du volume des crédits à long terme affectés notamment pour financer les investissements dans les secteurs stratégiques de l'énergie et de l'eau (8,7 % de progression en juin 2015). L'amélioration de l'offre des crédits hypothécaires, couplée à l'amélioration de la consommation des ménages ont contribué à la tendance haussière des crédits à moyen et long termes au cours de la période en question.

A fin juin 2015, les crédits aux entreprises privées et aux ménages ont atteint 3388,6 milliards de dinars, en faible augmentation par rapport à fin 2014, à seulement 3121,8 milliards de dinars (8,5 %) mais progressant de 14,4 % par rapport à leur niveau de fin juin 2014 (2963 milliards de dinars). La situation de liquidité du système bancaire exige une nouvelle politique de crédit qui privilégie une gestion plus prudente des ressources financières des banques et une plus forte vigilance dans l'allocation de ces ressources.

Quant aux crédits aux ménages en particulier, ils ont augmenté de 8,2 % au premier semestre 2015 à 437,2 milliards de dinars (404 milliards à fin 2014), à un rythme quasiment identique à celui des crédits à l'économie. La récente loi de finances complémentaire de 2015 compte développer encore davantage cette catégorie de crédits en décidant d'une exonération de la TVA pour toutes les opérations liées aux crédits immobiliers à moyen et long terme, incitant de la sorte les ménages à réorienter substantiellement leur comportement d'épargne financière.

Le financement du secteur public subi les faiblesses du marché du crédit en cette période de 2015 marquée par une conjoncture difficile au niveau des ressources financières. Les crédits à ce secteur ont moins progressé au cours du premier semestre 2015 comme pour le secteur privé, à un peu plus de 3681,5 milliards de dinars contre 3388,5 à fin 2014 (8,6 %), bien que ce rythme de croissance ait été nettement consolidé comparativement à fin juin 2014 (près de 31,6 % d'augmentation). Il est tout autant nécessaire de prévoir des alternatifs au manque de financement du secteur public qui devrait subir fort probablement les retombées de la crise actuelle en prévision de la diminution des commandes publiques fortement tributaires du budget de l'Etat.

Le défi à relever par les banques en cette situation difficile caractérisant l'année 2015 ne peut se réduire uniquement à la prise de relai dans le financement de l'économie réelle hors hydrocarbure mais faut-il encore exploiter tout leur savoir faire dans l'objectif de disposer d'une épargne privée longue oisive et de faire face aux demandes de financement aussi bien des entreprises que des ménages.

La volonté exprimée par l'autorité du marché financier la « COSOB » à l'effet de relever à quarante milliards dollars le niveau de la capitalisation boursière pourrait se concrétiser avec le retour aux mécanismes du marché financier longtemps délaissés par la place. Certains compartiments du marché financier sont en phase de connaître une dynamique particulière au cours de cette période, pour preuve, et en plus du marché monétaire interbancaire, l'activité du marché des valeurs de l'Etat affiche une tendance haussière depuis fin 2014. L'encours des émissions des valeurs d'Etat a augmenté de près de 69 milliards de dinars en atteignant 844 milliards de dinars à fin juin 2015 contre 775,11 milliards de dinars à fin 2014, avec un rythme de remboursement des titres de créances de l'Etat en nette recul, soit

un montant de 60 milliards de dinars contre plus de 188 milliards en juin 2014 (-68%). L'instrument de l'« open market » devrait regagner toute son importance dans les mécanismes du financement pour faire face aux nouvelles exigences de l'économie réelle en contexte d'un marché monétaire désormais moins liquide à cause de l'amenuisement du niveau des créances sur l'extérieur principalement. L'impératif de développer des titres d'actif (publics et privés) en mesure de doter le marché monétaire d'une profondeur réelle et de permettre un fonctionnement efficace de l'instrument de l'open market est devenu une nécessité surtout que le retour au refinancement de la Banque d'Algérie est devenu imminent.

Au niveau de la politique monétaire, la Banque d'Algérie a poursuivie son action de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire en dépit d'un recul important de la liquidité bancaire par rapport à fin 2014 (626 milliards de dinars), en faisant recours aux mêmes instruments indirect de la politique monétaire.

On rappelle que la liquidité bancaire a enregistré un flux positif de 65 milliards de dinars à fin juin 2014, d'où l'impact du choc pétrolier pour 2015 sur les dépôts des banques. Malgré le recul des avoirs extérieurs nets à fin juin 2015 avec une diminution conséquente des facteurs de monétisation et son impact sur l'excès de liquidité, cela n'a pas empêché un niveau de résorption relativement important atteignant 679 milliards de dinars pour le seul instrument de reprises de liquidités bancaires durant les six mois de l'année 2015. La structure de ces reprises s'élève respectivement à 450 milliards de dinars, 150 milliards de dinars et 79 milliards de dinars pour les encours des reprises de liquidités à 7 jours, 3 mois et 6 mois.

En termes de reprises globales des liquidités sur le marché monétaire (y compris la facilité de dépôt), la baisse a été notable avec un volume de reprises de liquidités divisé par deux par rapport à celui enregistré en juin 2014 (1874 milliards de dinars). La perspective d'un retour au refinancement des banques de la place par la Banque centrale au courant de l'année 2015 demeure davantage envisagée. Fini la situation de surliquidité vécue par les banques depuis 2001 à cause principalement des retombées des recettes pétrolières qui ont permis à ces banques de disposer sur le marché monétaire interbancaire de réserves libres considérables. Sortir de l'ancien schéma où le système bancaire s'est retrouvé hors Banque Centrale est devenu inéluctable, autrement dit, le réescompte devra trouver sa signification en tant qu'instruments actif de la politique monétaire.

Le concours du marché bancaire dans le financement de l'économie y compris la sphère public sera fortement sollicité à partir de 2015 mais le marché du crédit bancaire ne peut suffire à lui seul à combler le déficit de financement qui nécessite plus que jamais la participation du marché financier dans ces opérations. Les banques sont appelées à jouer un rôle encore plus important sur le marché monétaire d'autant plus que le financement de l'économie ne peut compter désormais sur l'abondance de ressources que procurait une conjoncture économique favorable. Le déficit d'épargne sur investissement devrait être recouvert par la mobilisation des ressources sur les marchés des capitaux en l'occurrence, le marché monétaire mais aussi le marché financier, maintenus longtemps en retrait.

La situation de ce marché est reflétée par le niveau baissier de l'encours des facilités de dépôt souscrites par les banques à fin juin 2015, car ce dernier équivaut à deux fois moins le volume souscrit en juin 2014 en passant de 544 milliards de dinars à 317 milliards de dinars (une baisse de près de 227 milliards de dinars). Mais aussi, elle est reflétée par l'intensité de l'activité sur le marché monétaire qui est significative d'un retour aux instruments de marché monétaire pour venir en substitution des positions créditrices des trésoreries des banques qui ont longtemps marqué la place bancaire. Durant le premier semestre 2015, le marché monétaire interbancaire a été marqué par une forte demande exprimée sur les deux segments des opérations au jour le jour et à terme. L'encours sur ce marché a atteint 370,5 milliards de dinars à fin juin 2015 contre seulement 35,8 milliards de dinars à la même période de 2014, soit une augmentation de près de 335 milliards de dinars, une situation significative d'un contexte difficile en matière de ressources bancaires sur ce marché et la perspective d'un retour au refinancement à l'horizon de fin 2015 et début 2016.

Le niveau des encours reflète le rétrécissement des disponibilités sur le marché interbancaire avec ses conséquences sur les réserves libres des banques qui constituent le moyen d'action de ces dernières dans le financement des investissements productifs des entreprises. Le recul du niveau des reprises globales des liquidités sur le marché monétaire qui a parqué la conjoncture monétaire du premier semestre 2015 la si bien montré (environ 55 %).

L'impératif de mobilisation **des ressources supplémentaires** pour le financement de l'économie en réponse à une rareté de ressources a contraint le Gouvernement à développer le segment interbancaire devenu depuis fin 2014 de moins en moins excédentaire. Cette position a conduit les décideurs à y intervenir à travers un ensemble de mécanismes et d'instruments juridiques pour assurer une transition réussie d'une situation de liquidité confortable à une autre des plus difficiles en termes de disponibilité des capitaux depuis 2000. En ce sens, une mesure incluse dans le projet de loi de finances complémentaires 2015 concernant la possibilité de régularisation fiscale de fonds hors circuit bancaire est venu encourager la réintroduction de ces fonds dans le marché officiel. Cette disposition vise l'incitation des acteurs économiques activant en noire à intégrer le marché bancaire formel, en optant pour une taxation forfaitaire libératoire et volontaire de 7 % touchant les capitaux réintroduits. L'objectif de renforcement de l'inclusion financière a été à l'origine également de la nouvelle disposition prise en 2015 relative au lancement du crédit à la consommation qui semble enfin opérationnel avec un fort potentiel de ressources à capter.

Le développement des moyens d'action des banques et partant les ressources nécessaires au financement des emplois bancaires semble bien se tracer, et pour cause, la décision du Gouvernement au cours du premier semestre 2015 d'autoriser un nouveau mode de versement des pensions de retraite permettant leur acheminement par le circuit bancaire. En dehors des facilitations procurées aux pensionnaires sur le plan de l'amélioration du service public, ce nouveau mode de paiement synonyme même d'un renforcement de l'inclusion financière, doit permettre un ensemble davantage sur le plan de l'amélioration de la

gouvernance économique notamment en ce qui concerne, la réduction des coûts de transaction grâce à un système financier à faible coût qui permet à l'Etat d'optimiser ses autres actions sociales en perspective de levée des subventions, l'accès d'un plus grand nombre d'individus aux services financiers (crédits à la consommation, les produits d'épargne, les produits d'assurance... etc.).

Dans cette stratégie d'amélioration des moyens d'action des acteurs financiers, le mécanisme ne peut s'opérer efficacement sans le développement de la monnaie scripturale d'où l'importance de l'entrée en vigueur au cours du premier semestre 2015 du décret instituant l'usage du chèque pour toute transaction égale ou supérieure à 1 millions de dinars ce qui semble caractéristique de cette nouvelle politique économique du Gouvernement en matière d'amélioration des marchés des capitaux. L'objectif est de diminuer l'importance de l'utilisation du cash dans l'économie et donc du circuit financier parallèle, qui reste très important (on estime entre 1000 et 1300 milliards de dinars de fonds hors circuit officiel, selon déclaration du ministre des finances). L'usage de la monnaie fiduciaire est appelé à se rétrécir pour les années à venir suite à ces réformes malgré que la préférence pour ce moyen de paiement ne va certainement pas disparaître rapidement par manque de coercition et de moyens suffisants de contrôle qui devraient accompagner ce type de réforme.

Encadré n°05 : Retour à la normalité du système bancaire

Comme mesure d'amélioration des ressources des banques, il est fait état de la nécessité d'introduire progressivement la monétique dans les paiements courants des agents économiques non bancaires. Le manque de liquidités incitera les banques à mobiliser davantage d'épargne pour le financement de l'économie, mais cela exige une politique commerciale offensive en termes d'analyse de marché, d'amélioration de taux créditeurs, d'innovation financière, etc. La situation des ressources des banques depuis la chute des prix du pétrole en fin 2014 est devenue difficile d'où la nécessité pour ces dernières de développer les dépôts à terme, appropriés au financement de l'investissement, à travers une politique de captation de l'épargne des agents non bancaires qui reste globalement oisive.

La part de l'encours des dépôts à terme dans l'agrégat monétaire M2 à fin juin 2015 dépassant de peu 31 % (30,5 % de M2 à fin juin 2014) dénote tout d'abord de l'amélioration de l'activité bancaire à ce plan malgré les taux d'intérêt créditeurs modestes pratiqués sur le marché mais aussi de l'importance de la quasi monnaie (y compris les dépôts en devises), en tant que source de financement de l'investissement en absence d'un marché boursier actif (4306,7 milliards de dinars à fin juin 2015, contre 4083,7 milliards en 2014 et 3925 milliards en juin 2014).

Le développement de cette catégorie de dépôts doit venir désormais en substitution des excédents de liquidité dont le coût très bas caractérisait le marché avant la survenance de la crise actuelle. La Banque centrale est en phase de mener les mois à venir une politique monétaire peu accommodante dictée par un retour au réescompte ce qui poussera les banques primaires à rechercher des ressources à moindre coût mais aussi des emplois plus efficaces pour satisfaire leurs besoins et les besoins de leur clientèle.

Les perspectives économiques pour l'Algérie pour 2015 seront moins positives selon les institutions internationales spécialisées. Et pour cause, des cours du pétrole persistant dans leurs baisse et des capacités de production d'hydrocarbures moins élaborées.

Les incertitudes demeurent donc réelles pour l'économie nationale tant sur le plan de l'évolution du prix du pétrole pour l'année 2015 que sur les capacités d'amélioration de la production du secteur pétrolier national.

L'urgence d'aller vers une mobilisation supplémentaire des ressources financières à travers la mise en œuvre récente par le Gouvernement des nouvelles mesures devrait permettre en définitif de :

- renforcer les moyens d'action des banques à travers l'augmentation des dépôts ;
- récupérer les capitaux hors circuit bancaire en forte augmentation ;
- améliorer le comportement d'épargne des agents économiques des entreprises privées et des ménages ;
- développer la bancarisation de l'économie et donc la réduction de l'informel ;
- De rendre efficient les instruments de la politique monétaire (l'open market, le taux d'intérêt), pour une meilleure transmission des signaux de la politique monétaire.

5

Prévision et structure du PIB

1. La loi de finance complémentaire 2015 a prévu une croissance de 3.8% pour l'année, alors que grandes institutions ont affiché des valeurs moindres, 3% pour le FMI et 2.8% pour la Banque Mondiale (octobre 2015).
2. Les services du Ministère des finances ont estimé la croissance économique au titre du premier semestre 2015 à 3%, et 4.8 % en hors hydrocarbures. Par secteur d'activité, les services marchands et le BTP demeurent les principaux moteurs de la croissance économique.
3. L'évolution par secteur se décline comme suit :

Tableau n°06 : Le produit intérieur brut (PIB) en % :

PIB	1^{er} semestre 2015
agriculture	5,3
hydrocarbures	-1
industrie	3
BTP	3,4
service	8,5
PIB	3
PIB HH	4,8

Source : Ministère des finances

4. Les mesures de rationalisation des dépenses publiques d'une part et la révision à la baisse du programme d'investissement de la SONATRACH posent avec acquiescement la faisabilité des performances économiques arrêtées par le Ministère des Finances pour la croissance en 2015 et 2016.

Activité par Secteur

6

- 6.1 Agriculture
- 6.2 Industrie
- 6.3 Energie
- 6.4 Infrastructures
- 6.5 Services

L'économie Réelle :

La présente partie du document a pour objet l'examen des données chiffrées recueillies auprès des différentes sources d'informations (publications du ministère des ressources en eau, de l'habitat et de l'urbanisme, des travaux publics, du transport, Ministère de l'industrie et des mines, l'ONS, le Ministère de l'agriculture et du commerce) et relatives à l'évolution de la sphère réelle pour le premier semestre 2015, comparativement à la même période de 2014.

Les développements qui y sont consacrés s'articulent successivement autour des axes ci-après :

- L'évolution de la production dans le secteur agricole ; ainsi que les changements d'ordre organisationnel qu'a connu l'agriculture pour la période de référence ;
- L'évolution de la production industrielle du secteur public et qui a concerné l'ensemble des filières technologiques tel que recensé par l'ONS depuis 1989 et corrigée pour certaines filières par le Ministère de l'Industrie et des Mines ;

Le bilan semestriel ainsi établi est suivi de quelques éléments conclusifs que nous avons jugés utile d'ajouter. Parallèlement nous avons ajouté un autre point traitant des aménagements institutionnels et structurels introduits au niveau des EPE par le ministère de l'industrie.

- L'évolution du secteur de l'énergie en particulier celui des hydrocarbures, principal moteur de la croissance nationale.
- L'évolution du secteur du commerce interne en ce qui concerne les échanges commerciaux et la régulation.
- Enfin, les réalisations dans le secteur des infrastructures dans toutes ses branches : les travaux publics, le transport, les ressources en eau et l'habitat.

A titre conclusif, il est permis de constater qu'en dépit des contre performances que connaît le secteur des hydrocarbures en termes de baisse en volume exporté et de recettes financières à l'exportation ; ce secteur continue, néanmoins, à être la principale source de croissance du pays.

6.1 – Agriculture :

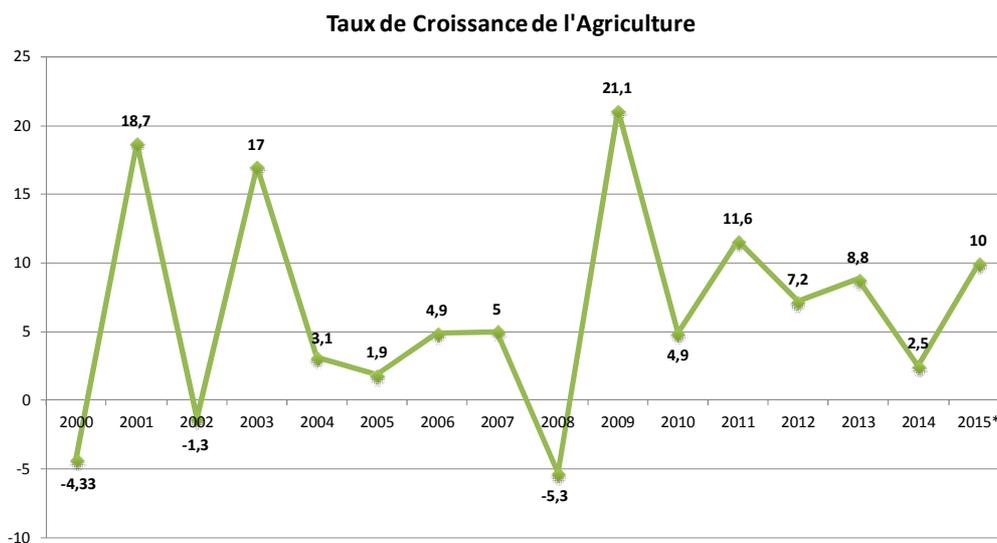
L'agriculture algérienne a connu plusieurs réalisations durant la dernière décennie. Malgré le bilan positif que l'on peut établir, notamment celui réalisé lors de la dernière décennie, le développement de ce secteur continue à faire face à plusieurs défis posés aussi bien de par son propre contexte propre que par les mutations qui s'opèrent à l'international. Dès lors, se pose pour le secteur, le défi de la démarche à suivre afin de promouvoir un développement agricole ambitieux et permettre la valorisation de toutes les potentialités. Actuellement, la situation permet d'identifier les freins majeurs au développement du secteur. Les spécialistes s'accordent à dire que les prix internationaux de plus en plus volatiles représentent une contrainte majeure. Par ailleurs, l'amélioration des rendements domestiques évolue lentement et n'arrive pas à renverser la situation en faveur d'une meilleure maîtrise des importations. Les contraintes structurelles d'ordre climatique et physique, auxquelles s'ajoute l'incapacité économique des unités de production souffrant de poids économiques réduits et par voie de conséquence de faiblesse de compétitivité, expliquent cet état de fait

Malgré tous les efforts déployés par l'Etat, le secteur n'arrive toujours pas à atteindre les résultats escomptés. Notons que la production actuelle ne couvre qu'à hauteur de 70% des besoins du marché.

Aussi se pose-t-il au secteur comment faire face à une demande progressive et exigeante connaissant une croissance à deux chiffres, et ce dans un environnement économique de plus en plus crisogène.

La croissance attendue du secteur pour l'année 2015 est estimée à 10% (selon le premier responsable du secteur). Pour l'Agriculture, la sylviculture et la pêche les services du Ministère des Finances ont estimé leur croissance pour le premier semestre 2015 à +5,3%. Cette tendance s'explique essentiellement par la production céréalière qui a connue une hausse de 7% par rapport à l'année dernière. La filière a réalisé 37,7 millions de quintaux en 2015 contre 35 millions en 2014. Afin de faire face à la demande en céréale, le secteur ambitionne d'augmenter progressivement la production pour la porter à 70 millions de quintaux d'ici 2019. Cette progression devrait se réaliser à travers, notamment, la valorisation des terres agricoles, l'extension des surfaces irriguées, l'intégration des fertilisants, des semences certifiées et du renforcement de la mécanisation. Dans cette optique, des partenariats avec des pays étrangers ont été engagés (les Etats Unis et la Pologne).

Graphique n°12 : Evolution du taux de croissance dans le secteur agricole



Source : DEE/CNES à partir des données de l'ONS, (*Estimation MADR)

Encadré n°06 : Une agriculture performante comme pré requis à la compétitivité

Le déficit du Gouvernement pour le quinquennat 2014-2019 est de bâtir une économie émergente, fondée sur le savoir et à la hauteur des exigences de productivité et de compétitivité. Le secteur de l'agriculture en tant qu'alternative aux hydrocarbures doit à travers ses stratégies assurer l'autosuffisance alimentaire intérieure, mais aussi passer à l'exportation. L'agriculture, demeure un grand potentiel à exploiter pour lui faire jouer pleinement son rôle dans la stratégie de développement global. Le développement rural et la revitalisation des espaces ruraux continueront à faire l'objet d'une démarche intégrée et intersectorielle.

L'un des objectifs du secteur est d'augmenter le SAU d'un million d'hectares supplémentaires à travers la valorisation de nouvelles superficies. De même que les superficies irriguées qui pourront atteindre, à l'horizon 2019, 25% de terres cultivées. Dans le même sillage, la protection et l'extension du patrimoine forestier, le développement de la steppe, la conservation des écosystèmes naturels et la lutte contre l'érosion des sols et la désertification bénéficieront d'une priorité avérée.

Ce même programme portera sur la recherche agronomique qui sera orientée vers le développement de variétés et espèces à rendement élevé et d'augmenter la productivité dans les filières stratégiques que sont les céréales, les viandes rouges, les laitages et les légumes secs. Une importance particulière est également accordée à la formation des jeunes en leur facilitant l'accès aux terres agricoles et en les accompagnants dans leurs projets d'investissement et la mécanisation du secteur. Pour ce qui est de la régulation des marchés agricoles et agro-alimentaires, elle sera affinée et élargie dans son champ d'application en vue de protéger le producteur et le consommateur.

La FAO note, dans ses dernières prévisions révisées, que la production céréalière mondiale, en 2015, devrait atteindre 2,524 milliards de tonnes, soit 1% de moins par rapport au niveau record de l'an dernier. La FAO prévoit également une production de 723 Mt, soit 1% environ (8 Mt) de moins que le record de 2014. Cette baisse est la conséquence d'une diminution attendue de la production dans l'Union européenne et dans la Fédération de Russie, où les rendements devraient retourner à la moyenne après les niveaux exceptionnellement élevés de l'an dernier.

Au premier semestre 2015 la tendance à la baisse des cours est quasi généralisée. (Céréales, viandes, sucre...)

Une étude de la FAO indiquait dernièrement que le montant des subventions octroyées les dix dernières années est de 60 milliards de dollars. Ce qui représente un montant important. Il semble pertinent en cette période de rareté de ressources, de procéder à une évaluation de l'efficacité des différents systèmes de subvention mis en place.

Au niveau national, le premier semestre a été marqué, aussi, par la crise récurrente de la filière lait. Sauf que cette fois-ci ce sont les producteurs qui ont manifesté leur mécontentement à cause du prix du litre de lait cru. Ce dernier est estimé à 45 Da alors que son prix réel est de 70 Da selon les éleveurs. Chose qui a poussé certains d'entre eux à vendre leur cheptel aux abattoirs. Il faut souligner que l'aliment de bétail pose problème pour les éleveurs : à cause de sa disponibilité et de son prix.

L'Algérie est le premier consommateur lait du Maghreb. Le pays consomme environ 6 Mds de litres-équivalent-lait par an (tous laits confondus), dont 4 Mds de litres sont des produits transformés et presque 2 Mds de litres correspondraient à l'autoconsommation et à l'alimentation des veaux. 3 Mds de litres sont importés sous forme de poudre, 250 M sous forme de fromages et 150 M sous forme de poudres infantiles.

Le Programme quinquennal 2015-2019 prévoit de nombreuses subventions pour favoriser le développement du secteur laitier qui est considéré comme prioritaire. Les besoins dans la filière laitière sont importants, ce qui fait de l'Algérie un marché porteur dans de nombreux secteurs.

Les baisses des importations de lait de 7 % en volume, 233 375 tonnes en 2015 contre 251 842 tonnes en 2014, et -40,77% en valeur seraient-elles dues :

- A une substitution de la production importée par des quantités produites localement, peu plausible au vu de la contestation des producteurs évoquée supra.
- A une baisse de la demande dans le secteur agroalimentaire national,
- Ou encore à une plus grande imperméabilité des frontières, sous l'effet de l'action des services de sécurité et de l'Armée Nationale Populaire, ce qui poserait le problème des externalités négatives des subventions.

Deux nouvelles lois concernant le démembrement des exploitations agricoles et les baux ruraux font objet de débat avant leurs adoptions. Ces dernières sont impératives car elles vont contribuer à l'amélioration de la production céréalière. Sachant que la taille des exploitations est un facteur important du rendement ; la taille actuelle des concessions est de 7 ha sur 60% de terres de céréaliculture (plus de 3 millions d'ha).

Quant aux importations ; la facture des biens alimentaire a atteint au premier semestre 2015, 5119 millions de dollars contre 5846 millions de dollars la même période en 2014.

Les importations des céréales (blés, maïs, orge) ont atteint 1,89 milliard de dollars (md USD) au 1er semestre 2015, contre près de 1,77 md USD à la même période de 2014 (+7,3%).

Les quantités importées ont connu la même tendance en atteignant près de 6,93 millions de tonnes contre 5,86 millions de tonnes sur la même période de l'année 2014 (+18%), précise le Centre national de l'information et des statistiques des douanes (CNIS).

Pour le blé, la facture des importations s'est chiffrée à 1,36 md usd contre près de 1,24 md (+10%), tandis que les quantités importées ont augmenté en passant à 4,38 millions de tonnes contre 3,78 millions de tonnes (+16%).

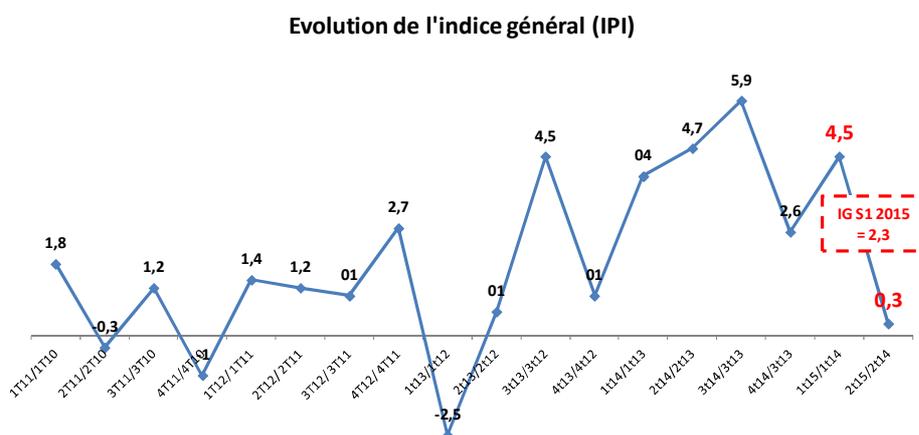
6.2 – Industrie :

L'industrie publique, qui demeure constituer le principal levier de croissance économique dans notre pays, continue d'afficher paradoxalement des résultats productifs mitigés, et ce en dépit des soutiens et apports répétitifs de l'Etat, tant aux plans juridique, organisationnel que financier. Conscients des résultats productifs mitigés reliés principalement au *gap* technologique, les pouvoirs publics ont pris d'importantes mesures pour lancer un programme d'investissement important visant le renouvellement et la rénovation de l'outil de production public, alors que le décalage entre le potentiel affiché et les performances enregistrées ne peut pas manquer d'interpelle les *Policy Makers*.

La production industrielle au 1^{er} semestre 2015 (secteur public) :

Globalement, la production industrielle du secteur public a connu, pour la période de référence, une croissance de 2,3%. La croissance enregistrée est ventilée comme suit : 4,5% pour le 1^{er} trimestre 2015, et 0,3% pour le 2^{ème} trimestre alors qu'elle atteignait, à la même période de 2014, un taux de 2,3% pour le premier et 4,9% pour le second. Ce résultat (2,3%), moindre par rapport à celui enregistré à la même période de l'année 2014, mais qui reste positif, est dû aux contre-performances enregistrées par le secteur des hydrocarbures, qui demeure le secteur dominant, en termes de performance, au niveau de l'industrie publique. La production en hydrocarbures a connu deux baisses successives de l'ordre de (-7,1%) au premier trimestre et de (-1,9%) au deuxième trimestre.

Graphique n°13 : Evolution de l'indice général de la production industrielle



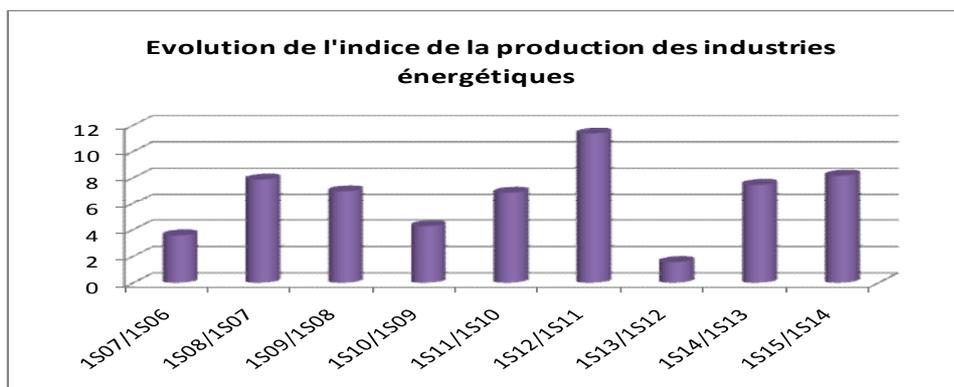
Source : DEE/CNES à partir des données de l'ONS

Par secteur :

Le secteur de l'énergie : fait apparaître une hausse de sa production de (+9%) au 1^{er} trimestre contre 4,9% à la même période de 2014. Cette tendance est maintenue pour le second trimestre, mais reste de moindre ampleur ; le secteur

enregistre une croissance de 7,5% pour terminer, au terme du 1^{er} semestre, sur un taux de 8,2%.

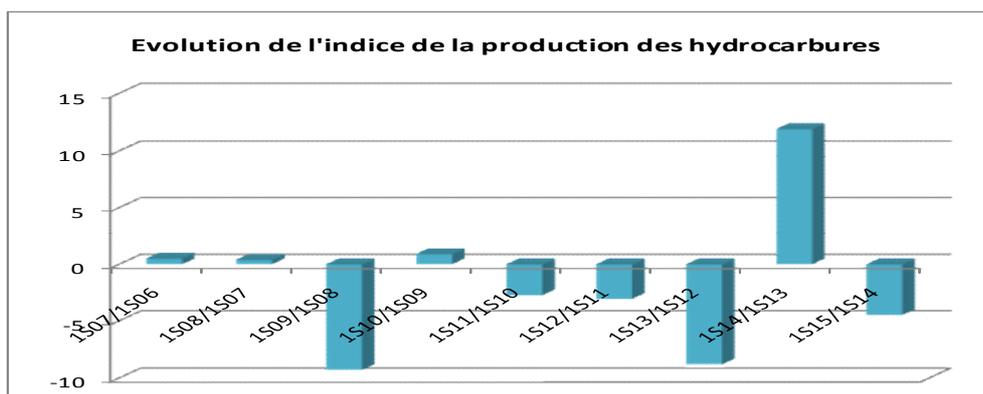
Graphique n°14 : Evolution de l'indice de la production du secteur de l'énergie



Les hydrocarbures : ont connu une chute de (-7,1%) au premier trimestre, qui, conjuguée au résultat du deuxième trimestre 2015 de (-1,9%), a engendré un taux négatif de la production des hydrocarbures pour le 1^{er} semestre de -4,5%. Cette baisse a touché tous les segments de la filière sans exception. Ainsi, la liquéfaction du gaz naturel observe un taux de (-3,7%) au 1^{er} semestre, après une baisse de (-17,7%) enregistrée au 1^{er} trimestre.

Si la baisse de la production du pétrole et du gaz naturel peut être en rapport de cause à effet avec la chute brutale du prix du brut, le ralentissement du raffinage, s'explique difficilement au regard des besoins, fort importants, de consommation interne en carburants, au moment où le Gouvernement compte adopter un train de mesures visant à réduire substantiellement la facture d'importation.

Graphique n°15 : Evolution de l'indice de la production du secteur des hydrocarbures



La production industrielle manufacturière a connu, au premier semestre 2015, une croissance appréciable de 5,8% (cf. supra), tirée, essentiellement, par une performance exceptionnelle des ISMME, près de 18%, et les matériaux de construction, céramiques et liants qui ont enregistré une croissance de 5,8%.

Les données enregistrées au titre de la période de référence s'établissent comme suit :

Tableau n°07 : Variation de l'indice de production des industries manufacturières

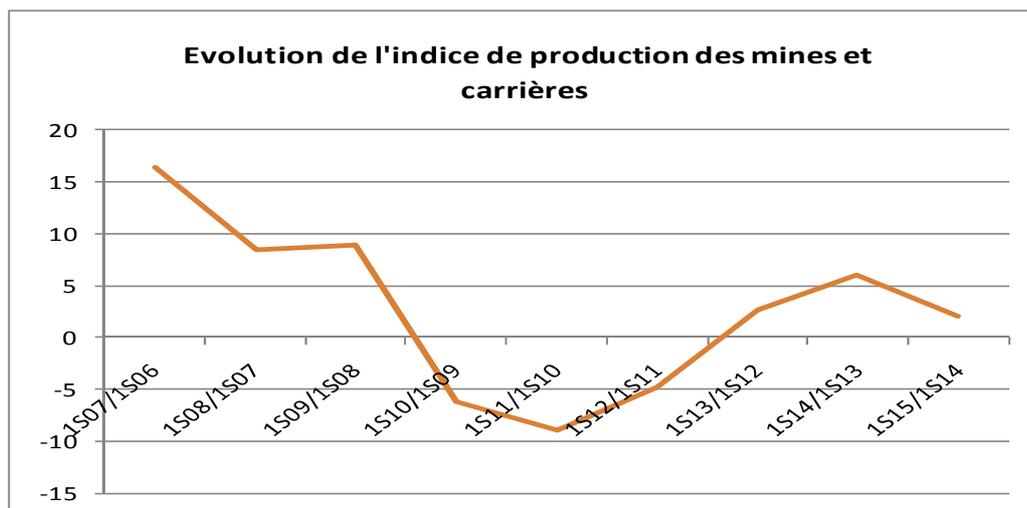
Désignation	Indice corrigé MIM (pondération 2014) %
Indice industries manufacturières au 1^{er} S 2015	5,8
ISMMEE	17,9
MAT. CONST. Céramique et verre	5,4
Chimie, caoutchouc, plastiques	-4,7
Agro-alimentaires, tabacs, allumettes	-3,7
Textile, bonneterie, confection	23,4
Bois, liège, papier et imprimé	-17,8
Industries diverses	0,0

Sources : Ministère de l'industrie et des mines

Les mines et carrières : En affichant une croissance globale de 5,9% durant le 1^{er} trimestre 2015, la production des mines et carrières a été impacté par la variation négative (-1,1%) enregistrée au deuxième trimestre 2015, en raison notamment de la chute de la production au niveau de l'extraction de phosphates (-36,7%) et des matières minérales (-15,6%). Néanmoins, le secteur termine le semestre avec un taux de (2,1%) grâce à l'augmentation de la production portée principalement par les filières : pierre, argile, sable (6, %) et extraction des mines de fer (9,9%). Les filières de ce groupe tirant vers le bas sont constituées par : l'extraction des minerais de phosphate (-18,9%) et les minerais matériaux minérales (-14,3%).

La baisse de l'extraction du phosphate est imputable non pas à l'épuisement des gisements dont le potentiel avéré est immense mais plutôt à des arrêts de production purement techniques. Par ailleurs, le segment « extraction de fer » a enregistré au 1^{er} trimestre un taux de (-11,8%), ce qui explique le recours observé à l'importation de cette matière première. Le développement de nouveaux gisements de minerais de fer devient impératif, en vue de faire face aux besoins croissants de la sidérurgie nationale et en prévision de l'entrée en production du complexe de Bellara.

Graphique n°16 : Evolution de l'indice de la production du secteur des mines et carrières



Les ISMMEE : La croissance de 17,9% enregistrée au premier semestre 2015 est principalement portée par la branche «SIDER. Transformation. Métaux non ferreux » pour un taux de 19,6% et la branche « fabrication biens d'équipements mécaniques » pour un taux de 1,3%. La croissance dans la filière des ISMMEE, bien que positive, demeure encore insuffisante pour prétendre jouer le rôle de pôle d'entraînement et de propagation de la croissance dans les autres secteurs économiques.

Les matériaux de construction- céramique et verre : La performance de 5,4% est tirée à la fois par les branches « fabrication de liants hydrauliques » et « fabrication produits divers », y compris le ciment, en dépit de sa production moindre, liée aux multiples arrêts techniques dans les différentes unités de production.

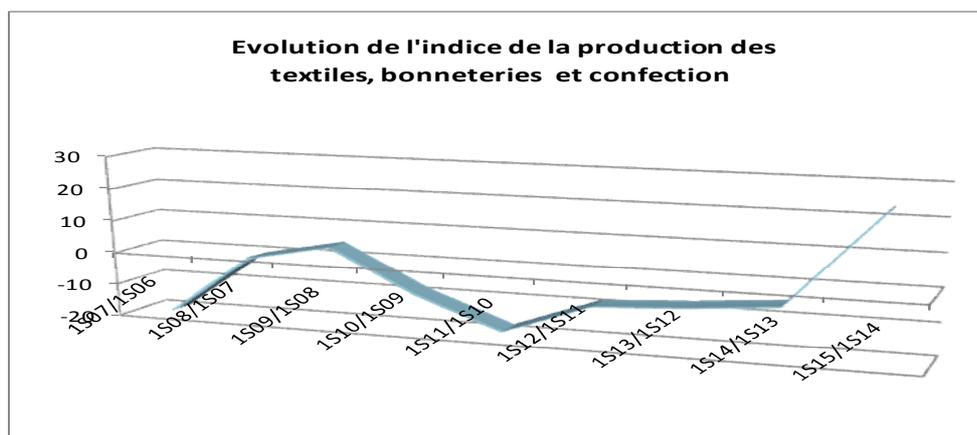
La chimie- caoutchouc- plastique : cette filière a enregistré une croissance négative de (-3%). Ce déficit est principalement imputable à « l'industrie de la chimie organique de base » pour (-21,8%) et à la « fabrication de résine synthétique » avec (-9,1%). La filière fait partie des branches industrielles publiques qui rencontre des difficultés à se maintenir, en dépit du soutien régulier et important de l'Etat.

Les industries agroalimentaires- tabacs et allumettes : les données recueillies au niveau de cette filière affichent selon le MIM une croissance négative de (-3,7%) au titre du 1^{er} semestre 2015, confirmant sa tendance progressive à l'extinction. En effet, le secteur privé devient de plus en plus dominant dans cette filière qui était contrôlée par le secteur public, lequel est en passe d'arrêter ses activités au niveau de ses principales branches : tabac et allumettes (-12,4%), boissons alcoolisées (-100%) et conserves (-97%).

A l'opposé les branches « travail de grain » (13,4%), « industrie du lait » (9%) et « fabrication aliment de bétail » (8,5%) connaissent une croissance positive.

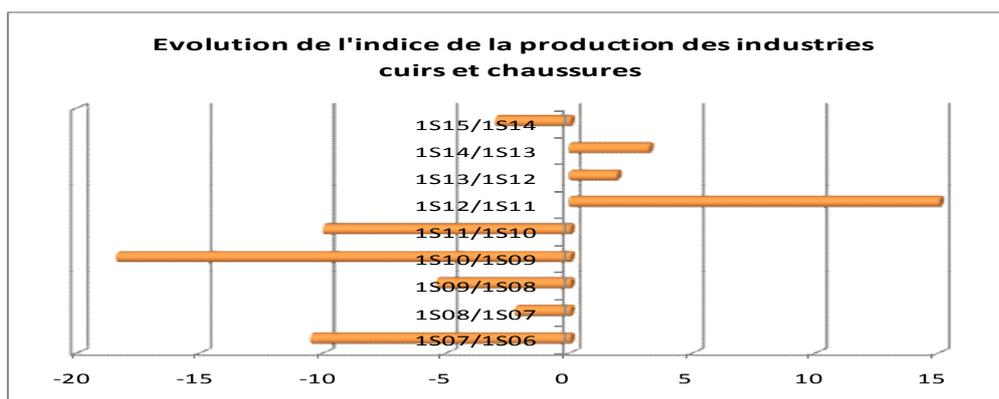
Les textiles- bonneteries- confection : connaissent un rebond de 23,4% au 1^{er} semestre 2015 après avoir connu un recul de sa production en 2014 de (-0,3%). Ces taux ne concernent que le secteur public, ils n'intègrent pas la production du secteur privé, qui semble être plus performant que le secteur public.

Graphique n°17 : Evolution de l'indice de la production du secteur des textiles, bonneterie et confection



Les cuirs et chaussures : totalisent une croissance de (-3%) durant le 1^{er} semestre 2015 après avoir connu des variations positives durant les 3 derniers trimestres de 2014, allant de 11% à 23,7% ; cette filière renoue avec les résultats négatifs au terme du deuxième trimestre de 2015. Elle enregistre un taux négatif de l'ordre de (-13,6%).

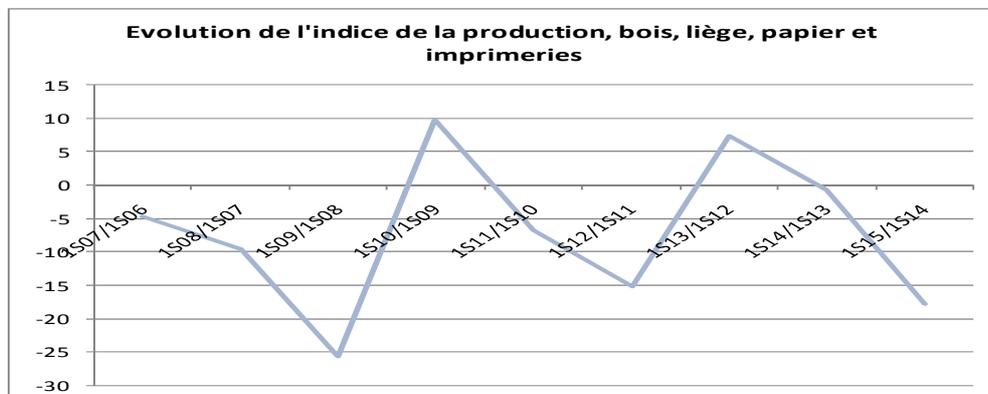
Graphique n°18 : Evolution de l'indice de la production du secteur des industries cuirs et chaussures



Le bois- liège- papier et imprimés : cette branche industrielle en régression, dépendante fortement de l'importation, éprouve des difficultés pour survivre à la concurrence des producteurs étrangers. Globalement, la croissance de cette branche du bois liège et papier est négative, de l'ordre de (-17,8%) pour le 1^{er} semestre 2015, par rapport à la même période de 2014. Hormis l'industrie de liège

qui dispose d'un potentiel avéré de développement et qui ne demande qu'à être valorisé, les autres filières du papier connaîtront, très probablement, des difficultés à l'avenir pour se maintenir.

Graphique n°19 : Evolution de l'indice de la production du secteur bois, papier et imprimeries



Encadré n°07 : Éléments d'analyse concernant l'évolution de la Production Industrielle Au 1^{er} semestre 2015

L'essentiel des investissements industriels hérités des années 1970, demeurés sans amélioration ni innovation, a atteint son niveau limite d'âge et de process technologique ; Une limite difficilement franchissable au regard des besoins financiers, techniques et managériaux nécessaires au renouvellement et/ ou à la rénovation des installations de production industrielle publiques en place. L'EPE n'est plus en mesure de trouver en elle-même les moyens financiers et techniques pour ré-impulser sa relance industrielle, d'où la nécessité de renforcer le rôle de l'Etat qui est le seul à même de répondre efficacement aux exigences financières d'investissement, d'orientation et de contrôle. C'est tout le modèle économique en place qu'il faut adapter dans le sens des nouvelles orientations sectorielles pour construire une économie compétitive. Le Partenariat Public_Privé (PPP) semble constituer la voie médiane entre la nécessaire intervention de l'état, pour la relance du secteur productif, d'une part et l'exigence d'une gestion rigoureuse que peut apporter le privé, d'autre part.

Les Nouvelles Orientations Sectorielles Concernant La Réorganisation Et Les Adaptations Sectorielles Des Entreprises Publiques Economiques, Les Groupes Industriels Et Les SGP :

Le Ministre de l'industrie a entamé sa nouvelle mission à la tête de ce secteur névralgique, par la tenue d'une conférence nationale consacrée au développement industriel, avec comme objectifs de dégager, de façon concertée, les voies et moyens pour asseoir une croissance durable dans le secteur industriel. Les principaux axes de la stratégie industrielle retenue, se résument en :

- La défense et l'élargissement de la production nationale ;
- L'appui au développement des capacités compétitives des entreprises ;
- Le partenariat Public-Privé
- La valorisation des compétences ;
- Et l'amélioration et la régulation de l'accès au foncier industriel.

Le dialogue et la concertation entre le Gouvernement et les opérateurs économiques, a été retenu comme principe directeur à l'édification d'une stratégie économique qui favorise la consolidation et l'émergence d'une industrie performante. D'importantes orientations ont été adoptées à l'issue de cette rencontre, notamment en ce qui concerne les adaptations à apporter au plan statutaire et opérationnel aux EPE et les SGP en activité pour accroître leurs performances économiques et sociales.

Douze groupes industriels sont annoncés dont sept nouveaux, qui sont : l'agro-industrie, les industries chimiques, les équipements électriques, l'électrodomestiques et électroniques, les industries locales, les industries mécaniques, métallurgiques et métalliques, les textiles et cuir. A ces sept nouveaux groupes industriels en formation, s'ajoutent les autres groupes déjà existants, à savoir : la SNVI, GICA, SAIDAL, la SNTA et Manadjim Al Djazair.

Les groupes industriels ont pour missions d'assurer la gestion de l'actionnariat public, la coordination et la subordination des EPE qui leurs sont affiliées dans le respect des dispositions en vigueur régissant les sociétés de droit commercial.

Les perspectives de croissance économique dans un contexte difficile :

Monsieur le Premier Ministre a annoncé, lors de sa dernière conférence sur le développement industriel, des prévisions de croissance de 7% attendus durant les prochains exercices dans le secteur industriel public. Prenant appui sur les performances attendues du nouveau schéma de croissance, à savoir, la nouvelle réorganisation des EPE industrielles, les experts, confirment que ces nouveaux outils organisationnels ont à leur disposition tous les moyens professionnels et manageriels, voir financiers pour jouer efficacement le rôle de vecteurs de la croissance dans le secteur public et par effet d'entraînement sur le secteur industriel dans sa globalité.

En plus des besoins de cohérence nécessaires aux restructurations à entreprendre, il est attendu des améliorations importantes en matière de synergies entre les EPE affiliées, la réduction des coûts de production par la mise en commun de certains moyens : les études, la commercialisation,.....etc. Comme il devrait, également, être prévu des mouvements de scissions- fusions- filialisation au sein des groupes pour favoriser l'intégration des structures de production et la remise en réseau des activités productives des groupes. Le but étant de discipliner et circonscrire les interventions isolées et dispersées des EPE affiliées face à la concurrence étrangère.

Au delà des améliorations attendues dans le système des groupes d'EPE, la réalisation de l'objectif de croissance de 7% à court et à moyen terme est aussi tributaire des capacités de financement de l'Etat après la forte baisse du prix du brut de ces derniers mois.

Quelles sont les moyens mis à la disposition du Gouvernement pour atteindre ses objectifs de croissance de 7% :

Concernant le « réalisme » de l'objectif de 7% de croissance avancée par le Gouvernement, les observateurs et les consultants, considèrent que cet objectif peut être largement « gagnable », voir même dépassé, si les moyens disponibles de l'Etat sont mobilisés rationnellement pour maximiser le financement des investissements de relance envisagée dans les secteurs économiques clés. Pour réaliser ses prévisions de croissance, le Gouvernement doit être en mesure de répondre à un bon nombre d'exigences de nature variée :

- Des exigences financières importantes en période d'amenuisement des recettes pétrolières en devises, ce qui peut conduire le Gouvernement à solliciter des emprunts extérieurs et à réduire les dépenses budgétaires pour favoriser la promotion de l'économie productive dans notre pays et sortir de l'ornière de l'économie rentière actuelle.
- Des exigences institutionnelles liées à la déconcentration/ décentralisation au plan régional et local des missions économiques de l'Etat.
- Des exigences de coordination et de concertation avec les acteurs économiques du pays autour des contrats plans pour la relance de la croissance et la rationalisation systématique des ressources du pays dans l'intérêt de la collectivité nationale. Des approches concertées dans les choix et les orientations des investissements productifs doivent être privilégiés sur les approches autoritaires sectorielle ou locale, moyennant, en contre partie des avantages incitatifs du Trésor.

Encadré n°08 : Contenu et portée des nouvelles orientations du 1^{er} ministre pour la reprise de la croissance hors hydrocarbures :

Les prévisions de croissance économique annoncées par le 1^{er} ministre à un rythme élevé de plus de 7% dans les secteurs d'activités hors hydrocarbures et dont notamment l'industrie nationale publique marque une nouvelle étape dans l'accompagnement face à la mise en œuvre du processus de développement et de croissance économique par le Gouvernement.

L'implication directe du 1^{er} ministre dans la gestion de la croissance constitue par les observateurs une option politique, bien marquée, visant à faire de l'industrie publique nationale la base naturelle de l'élévation du rythme de la croissance dans l'économie productive nationale.

Les préoccupations du 1^{er} ministre concernant l'industrie, impliquerait, également, l'intégration, dans la nouvelle stratégie globale, du Gouvernement des secteurs tels que l'agriculture et le tourisme. Ce nouveau processus d'intégration vise à étendre le caractère industriel à toutes les activités productives et à créer les conditions d'une propagation intersectorielle de la croissance et du progrès économique et social.

Il est également attendu, du même schéma de croissance, l'accroissement et la diversification des possibilités de production de l'économie nationale en vue d'atteindre les seuils du mouvement autocumulatif et autocentré.

La croissance économique nationale = création de l'emploi, réduction ou substitution des

produits finis importés, recherche de débouchés pour les productions nationales et enfin production et accumulation des technologies de la production pour faire face à la concurrence effrénée des importations étrangères.

Tel est globalement, selon nous, le contenu essentiel et la portée des déclarations du 1^{er} ministre annonçant l'élévation, à court terme, du rythme de croissance dans le secteur industriel public à plus de 7%.

Quelques Aménagements Affectant Le Cadre Juridique Et Réglementaire De L'activité Economique :

Le 1^{er} semestre 2015 a connu la mise en place de plusieurs mesures visant à renforcer le cadre institutionnel, juridique et réglementaire de l'activité économique. Ces mesures se résument en :

- L'adoption du projet de loi portant sur la normalisation et l'introduction d'un avant projet de loi sur la métrologie aux fins de renforcer le cadre législatif du système de la qualité,
- L'élaboration de 412 normes nationales ainsi que 8 règlements techniques relatifs aux ciments, à la boulonnerie, à la robinetterie sanitaire et à la coutellerie,
- Exonération de droits de douanes ou taxes sur les équipements liés à la recherche –développement importés ou acquis localement,
- Le développement d'une infrastructure technologique et scientifique par la poursuite de la mise en place des centres techniques industriels dans différentes filières ainsi que la création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI),
- La dynamisation des activités de l'INAPI dont le bilan arrêté au 30 juin 2015, fait apparaître l'enregistrement de 135 brevets, 2526 marques et 49 dessins et modèles.

En outre, le conseil des ministres, lors de l'une de ses sessions, a adopté de nouveaux textes légaux et réglementaires. Citons parmi ces nouveaux textes, l'ordonnance modifiant et complétant l'ordonnance N°66-155 du 8 juin 1966 portant code des procédures pénales, qui a notamment apporté des clarifications juridiques au profit des gestionnaires des EPE ou des entreprises mixtes et pour lesquels l'action publique ne pourra plus être engagée que sur plainte des organes sociaux concernés. Le même texte précise en outre, que la non dénonciation de ces infractions par les organes sociaux est passible de poursuites pour complicité. Il y a lieu d'observer d'abord que les membres des organes sociaux des EPE ne sont pas comparables aux organes sociaux des entreprises privés. Ils sont investis d'un simple mandat de représentant de la personne morale actionnaire (ministère sectoriel, SGP, groupes industriels) et reçoivent des instructions sur la façon d'accomplir leurs missions d'administrateur. Ils n'ont aucun intérêt économique dans l'entreprise administrée. Ils ne représentent même pas les tantièmes prévus par le code de commerce.

Par ailleurs, il est à souligner que confier la charge de la dénonciation des infractions commises par les gestionnaires aux membres des conseils d'administration reviendrait à faire de ce même organe « un juge et partie » en

ignorant qu'il s'agit du même organe collégial (PDG- conseil d'administration) solidairement responsables aux plans pénal et civil des actes de gestion des EPE.

La nouvelle politique fiscale

L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), unifié par la loi de finances initiale pour 2015 à un taux de 23% pour toutes les activités ; a été revu pour varier dans une fourchette allant de 19% à 26% en fonction de la nature de l'activité concernée. Ainsi, le taux de l'IBS est fixé respectivement à :

- 19% pour les entreprises de production,
- 23% pour les activités du BTPH,
- 26% pour les autres activités d'importation et de revente en l'état.

La taxe sur l'activité professionnelle (TAP) est réduite pour passer de 2% à 1% pour les activités de production de biens et à 1,5% pour les BTPH. Pour les autres activités, la TAP, est maintenue à 2%, tandis que celle du transport des hydrocarbures par canalisations est portée à 3%. Parallèlement à la réduction du taux des impôts, la LFC a introduit des exonérations des droits des douanes sur les intrants de certains produits sidérurgiques, les profilés d'aluminium et les corps gras végétaux pour soutenir et encourager la production locale.

Les Effectifs des PME Créées au 30 juin 2015:

Les statistiques fournies par le ministère sectoriel concerné, font état d'un stock de 900 000 PME tout secteurs confondus dont 45 000 nouvelles création pour le 1^{er} semestre 2015 avec une création nette d'emplois de 156 000 postes de travail entre le 1^{er} semestre 2014 et celui de 2015.

Concernant les investissements enregistrés au niveau de l'ANDI :

Le 1^{er} semestre 2015 a enregistré un nombre de 68 grands projets d'investissements contre 18 comparativement à la même période de 2014. Cette évolution va permettre la création de 11 000 postes de travail avec des effets structurants significatifs sur l'ensemble de l'industrie nationale à court et moyen termes.

L'investissement direct étranger a enregistré, pour la période de référence, un nombre de 64 projets d'investissements contre 22 pour le 1^{er} semestre 2014. Cette évolution positive devrait se consolider au futur à la faveur des mesures d'encouragement des IDE contenues dans le nouveau code des investissements.

A l'opposé, les micros projets d'investissements connaissent un fléchissement de l'ordre de (-4%) dû à la contraction des investissements enregistrés dans le secteur des transports. Un indicateur du taux effectif de réalisation des investissements inscrits au niveau de l'ANDI, en vue de bénéficier des avantages accordés au titre de la promotion des investissements, est fortement souhaité.

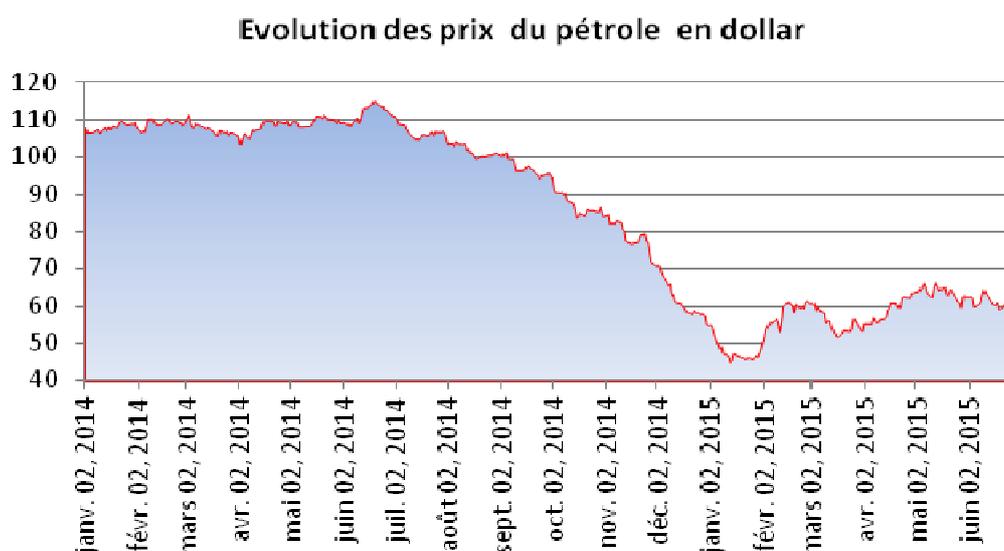
Appui aux capacités des PME :

La loi d'orientation de la PME a été rénovée et un dispositif de mise à niveau de seconde génération est lancé au cours du 1^{er} semestre 2015 concernant 300 PME.

6.3 – Energie :

Les conséquences des perturbations des prix des hydrocarbures au niveau mondial commencent à peser sur l'économie Algérienne durant le premier semestre 2015. La forte contraction des recettes d'exportations d'hydrocarbures due à une chute des prix mais aussi à la contraction des volumes de productions s'annonce durable à moyen terme. Dans ce sens l'Algérie a entamé une concertation avec d'autres pays producteurs afin de trouver un consensus pour maîtriser les cours. Par ailleurs, elle a accéléré les opérations d'exploration des gisements de gaz de schiste.

Graphique n°20 : Evolution des prix du pétrole de janvier 2014 à juin 2015 :



Source : -----

Les prix du pétrole se stabilisaient autour de 109 dollar au premier semestre 2014 avant d'entamer leur baisse à partir du deuxième semestre de 2014. Cette tendance baissière s'accroît pour clôturer l'année sur un prix moyen de 62 dollar perdant ainsi plus de 43% par rapport à la fin du premier semestre. Le prix du baril a atteint son plus bas niveau en janvier 2015 (47 dollar). A partir de février les prix repartent à la hausse enregistrant 61,48 dollars au mois de juin. Durant le premier semestre 2015, le prix moyen du baril de Brent est de 57,80 dollars perdant près de 47% de sa valeur par rapport à la même période de 2014.

Tableau n°08 : Evolution semestrielle du prix du baril de pétrole

Période	Prix moyen du Baril	Evolution %
1 ^{er} Semestre 2014	108,93 \$	-
2 nd Semestre 2014	89,11 \$	-18%
1 ^{er} Semestre 2015	58,45 \$	-34%

Lecture de l'Evolution mensuelle et semestrielle des prix du pétrole :

Mensuelle :

Mois	Prix	Variation	commentaires
Janvier	47,76	-23%	une baisse résultant principalement de l'abondance de l'offre chez les pays membres de l'OPEP et aussi par une forte production de pétrole non conventionnelle aux Etats Unis.
Février	58,1	22%	hausse due au recule du nombre d'investissements des compagnies pétrolières et aux nombres de forage des Etats Unis
Mars	55,89	-4%	baisse après l'annonce de l'importance des stocks Américains
Avril	59,52	6%	hausse due au recul du nombre de forages aux Etats Unis.
Mai	64,08	8%	hausse due au recul du nombre de forages aux Etats Unis et à la stabilité de l'offre.
Juin	61,48	-4%	baisse due à une abondance de l'offre de l'OPEP et au fléchissement de la demande (principalement celle de la chine).

Semestrielle :

Mois	Prix 2014	Prix 2015	variation	commentaires
Janvier	108,12	47,76	-56%	Les causes majeurs de la chute des prix du pétrole en une année sont résumés par : le maintien du volume de production par l'OPEP, la hausse de la production de pétrole des pays non membre de l'OPEP, la crainte du retour en force de l'Iran sur le marché du pétrole, la baisse de la demande sur les ressources d'énergies résultat de la récession économique mondiale ainsi que le recours à la production de pétrole non conventionnel (schiste).
Février	109,41	58,1	-47%	
Mars	107,48	55,89	-48%	
Avril	107,76	59,52	-45%	
Mai	109,54	64,08	-42%	
Juin	111,8	61,48	-45%	

Evolution des exportations de pétrole en valeurs au premier semestre 2015 :

Au premier semestre 2015, le montant des exportations d'hydrocarbures est de 18,09 Milliards de dollars contre 32,14 Mds dollar pour la même période de 2014, soit une baisse de 43,71%. Le prix du Brent a, également, connu une forte baisse depuis la fin du 1er semestre 2014 passant de 111 \$ à 47 \$ en février 2015 (au plus bas), avant de se stabiliser au tour de 61 \$ à la fin du premier semestre 2015. Les prévisions de l'OPEP tablent sur 58 dollars le baril pour la fin de l'année en cours.

Production et exportation de pétrole en volume :

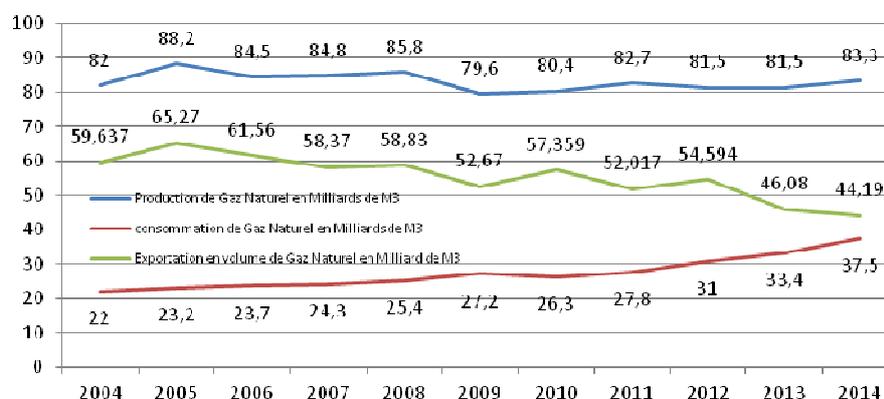
Tableau n° 09 : Evolution mensuelle de la production du pétrole au 1^{ER} semestre 2015

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
Production MB/J	1,117	1,111	1,109	1,106	1,112	1,113

Source : OPEP

La production moyenne de pétrole se situe autour de 1,112 million de baril contre une moyenne annuelle de 1,525 million de baril jour en 2014 soit une baisse de plus de 27%.

Graphique n°21 : Evolution de la production, la consommation et l'exportation du pétrole au 1^{ER} semestre 2015



Source : Banque d'Algérie

Evolution des exportations de Gaz au premier semestre 2015 :

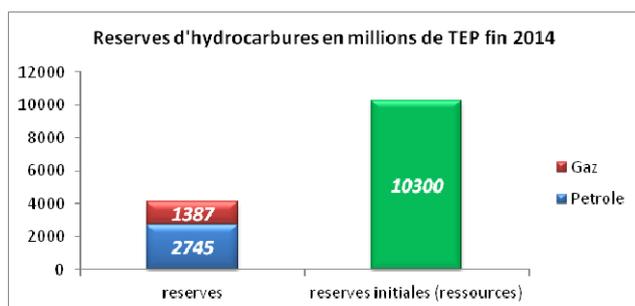
Tableau n°10 : Evolution des exportations mensuelle du gaz naturel durant le 1^{er} semestre 2015

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
exportation de Gaz naturel en Milliard de m3	2,6	1,7	1,6	2,4	2,2	2,1

Source : Banque d'Algérie

L'Algérie a exporté 12,7 milliards de m³ de Gaz naturel durant le premier semestre 2015 contre 15 milliards de m³ pour la même période de 2014, soit une baisse de plus de 15%. Cette baisse des exportations corrélée à une forte baisse des prix a impacté négativement les recettes des hydrocarbures durant le semestre.

Récapitulatif de la situation des hydrocarbures en TEP :



Les réserves d'hydrocarbures représentent **44%** des ressources.

6.4 – Infrastructures :

Le secteur du BTP est en plein développement, porté par un nombre important de projets publics tels que les infrastructures routières et la réalisation des nouveaux logements.

Evoquant le taux de croissance de ce secteur, le Gouvernement avait tablé dans la loi de finances de 2015 sur un taux estimé à 5,2%, tandis que la contribution réelle dans le PIB est de 10,8%, dont la valeur courante montre une tendance à l'augmentation de +5,20% (Selon les projections de la DGPP). En ce qui concerne les activités du secteur, plusieurs actions vont être menées dans le cadre du nouveau programme 2015-2019, dont la priorité sera donnée surtout, à l'achèvement des projets en cours, l'amélioration de la signalisation routière et le désenclavement des zones éloignées.

A cet effet, un montant de 4300 milliards de DA sera consacré au secteur des travaux publics pour le développement des infrastructures routières et des ouvrages d'art. Le secteur de l'habitat et de l'urbanisme a, quant à lui, maintenu son programme prévu pour la période suscitée et compte réaliser les 1,6 millions de logements, tout types confondus, afin de satisfaire les demandes de logements et éradiquer, ainsi, l'habitat précaire. Il ya lieu de souligné que les projets du secteur de BTP sont maintenues malgré la chute du cours de pétrole, et pour cela le secteur opte pour la mobilisation de l'outil de réalisation national et l'utilisation des matériaux de construction fabriqués en Algérie.

Créateur de richesse et d'emploi, le secteur de BTP a généré plusieurs postes de travail, représentant 17,8% de la population active totale (Enquête ONS/septembre 2014).

Encadré n°09 : Les matériaux de construction comme potentiel de substitution aux importations

Selon les données du CNIS, les importations des matériaux de construction ont connu une baisse appréciable évaluée à 31,17%, ils se sont établies à 1,09 milliard USD sur les 5 premiers mois de 2015, contre près de 1,59 milliard USD à la même période de 2014. Les quantités importées ont également reculé passant à 4,36 millions de tonnes contre 4,76 millions de tonnes (-8,54%). Cette baisse a concerné le ciment, le bois, les produits en céramique, le fer et l'acier.

Concernant le ciment, la facture des importations de ce produit a atteint 227,26 millions USD contre 240,5 millions USD (-5,5%), même la quantité importée a connue une légère baisse (-2,16%) passant de 2,635 millions de tonnes à 2,578 millions de tonnes. Alors que pour les importations des autres matériaux, on a enregistré des baisses, ainsi les factures des importations sont passées :

- De 390,1 millions USD à près de 275,7 millions US\$ (-29,33%) pour le bois ;
- De 921,73 millions US\$ à 567,4 millions US\$ contre (-38,44%) pour le fer et l'acier ;
- Et de 35,8 millions US\$ à 22,81 millions US\$ (-36,28%) pour ce qui est produits de céramique (briques, dalles, carreaux et autres articles similaires).

Cette baisse témoigne de la volonté de l'Etat d'accroître les capacités de production du pays, en parfait accord avec les derniers choix des pouvoirs publics en matière de stratégie industrielle pour diversifier l'économie nationale en augmentant la production de certaines filières industrielles et freiner ainsi l'accroissement de la facture des importations. A cet effet, le Ministère de l'Habitat a mis en place un nouveau dispositif relatif à l'obligation d'utilisation de matériaux de production, produits localement, dans l'objectif de voir 85% des projets en Algérie utilisent ces matériaux (ce taux se situe actuellement à 65%).

Travaux publics :

Les efforts du secteur des Travaux Publics sont axés, actuellement, sur l'achèvement des projets en cours, notamment l'autoroute Est-Ouest, l'autoroute des Hauts Plateaux, la Transsaharienne et les liaisons autoroutières, ainsi que le lancement de nouveaux projets importants pour le développement du secteur. Il s'agit particulièrement, de la réalisation de 1 000 km d'autoroutes, 700 km de voies express et rocades et plus de 7 000 km de routes et chemins nationaux, ainsi que près de 1 500 ouvrages d'arts, ainsi que le lancement des actions de sauvegarde, de maintenance et de mise à niveau des différentes infrastructures portuaires et aéroportuaires.

- Pour l'autoroute Est-ouest, neuf années après son lancement, ce projet n'a pas encore été livré dans sa totalité. l'état d'avancement des travaux dépasse les 95%, alors que les équipements d'accompagnement tels que les stations de service, de péage, ..., sont en cours de réalisation.
- Concernant la Transsaharienne, qui s'étend sur plus de 9.400km et reliant Alger à Lagos (Nigeria) en traversant le Niger avec des sections au Mali, au Tchad et en Tunisie. l'état d'avancement de cette route enregistre un reste à réaliser de 8km pour arriver au Niger et de 150km pour arriver au Mali. un tronçon qui a tardé pour des raisons sécuritaires.
- L'autoroute des Hauts plateaux, d'une longueur de 1000km et d'un coût de près de 700 mds de DA, est une Infrastructure, non moins importante que l'autoroute Est-Ouest. Elle se veut une liaison routière à même de créer un environnement propice au développement économique et social, au-delà de son impact sur l'amélioration des conditions de circulation au sein des wilayas de l'intérieur.
- Enfin, les 11 pénétrantes autoroutières servant à lier les ports du pays à l'autoroute Est-ouest, dont une partie de ces projets sont en cours d'Etudes.

Pour la réalisation de ces projets, le secteur a sollicité des groupements d'entreprises nationales justifiant d'une expérience et d'un savoir-faire avéré afin de limiter les dépenses et la dépendance de l'Algérie à l'égard des compétences étrangères, à l'exception de quelques ouvrages qui nécessitent leur intégration. S'agissant des matériaux de construction, la production locale ne couvre pas tous les besoins du secteur et le taux d'importation des produits nécessaires représente 70% des produits bitumineux, mais avec l'ouverture de nouvelles entreprises de production et la croissance du rythme actuel de production assurée par ces entreprises, l'Algérie devra être en mesure de satisfaire sa demande locale d'ici fin 2017. Le grand défi à lancer reste celui de satisfaire le marché algérien aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

Pour conclure, il ya lieu de noter que le secteur des travaux publics a connu une avancée qualitative sans précédent, mais des dysfonctionnements et des lacunes à combler persistent tel que la nécessité d'élaborer des études définissant la faisabilité du projet, notamment son coût, les délais de réalisation et leurs impacts sur l'environnement et sur le développement économique.

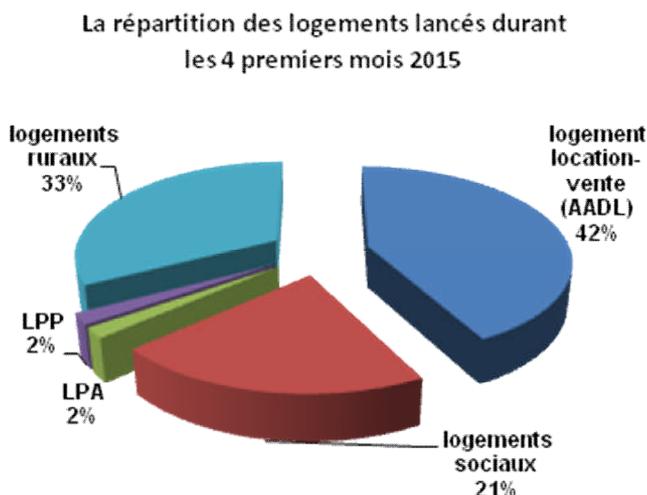
Habitat et urbanisme :

L'objectif tracé par le ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville pour 2015 table sur le lancement en travaux de 350.000 logements et la réception de 460.000 (contre 326.000 unités réceptionnées en 2014) un chiffre jamais atteint par le secteur.

Selon le bilan du secteur, 65.825 logements ont été réceptionnés au **cours des quatre premiers mois** de 2015 dont 16.000 logements sociaux. Par ailleurs, 91.880 unités ont été lancés dont 38.850 unités de la formule location-vente (AADL) et 19.509 logements sociaux et 1.631 logements promotionnels aidés (LPA) et 1.750 logements promotionnels publics (LPP) et 30.140 logements ruraux. Pour le financement de ces projets, le secteur a réservé un montant de plus de 136 milliards de DA.

Globalement, le bilan du secteur au 30 juin 2015 donne un nombre de logements réceptionnés estimé à plus de 134.000 unités devant atteindre 350.000 unités, toutes formules confondues, avant la fin de l'année en cours.

Graphique n°22 : Répartition des projets de logements lancés (4 mois 2015)



En somme, le programme sectoriel porte sur la réalisation de 1,732 million de logements toutes formules confondues, composés essentiellement des projets restants du programme quinquennal 2010-2014 et du programme additionnel lancé en 2013. Il s'agit aussi, du lancement de 723.410 logements sociaux, 174.441 logements LPA et 230.000 logements de location-vente, 151.850 logements LPP et 453.151 logements ruraux.

Concernant l'habitat précaire, les efforts du secteur seront poursuivis en vue d'éradiquer les bidonvilles dans la capitale avant la fin de l'année 2015 et dans toutes les wilayas durant le 1^{er} semestre 2016 dans l'objectif de déclarer Alger première capitale arabe et africaine sans bidonvilles.

Pour ce qui est de la loi 15-08 relatives aux constructions inachevées, les délais d'application de cette dernière expireront cette année. L'étape suivante consiste en l'application stricte de la loi et la punition de tous ceux qui ne se conforment pas aux avertissements. Une révision sera faite au code de l'urbanisme et au contrôle des chantiers, ainsi que l'émergence de la première phase de la création des nouvelles villes de Sidi Abdallah et Bouinane, qui seront dotées de routes, de réseau AEP et d'autres équipements.

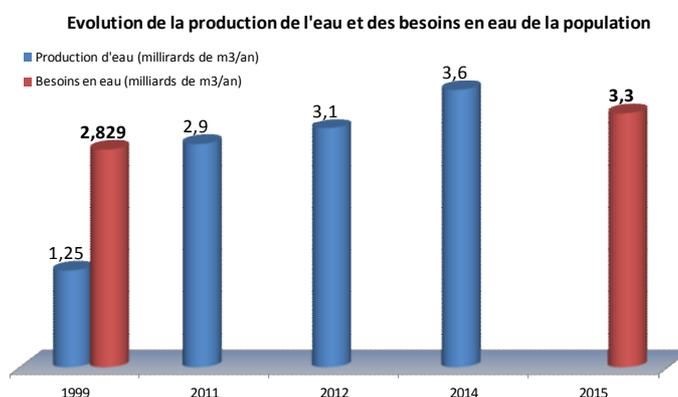
Malgré les efforts consentis par l'état, la question de l'habitat soulève un certain nombre de contraintes tels que l'inadéquation entre le rythme de production/l'offre de logements et la croissance de la demande, les retards de réalisation et de livraison des nouveaux logements, la mauvaise gestion de l'existant, la prolifération de l'habitat précaire, l'urbanisation anarchique, la dégradation du parc immobilier existant, l'insécurité, le manque d'équipements collectifs, la saturation du foncier urbanisable, le manque d'espaces verts et de lieux de divertissement, ...etc.

Ressources en eau :

Pour affronter les aléas climatiques, l'Algérie a mis en place une stratégie, qui repose sur la mobilisation de l'eau et la diversification des ressources hydriques. Cette stratégie d'adaptation s'appuie sur le SNAT prenant en considération l'équité, la durabilité, l'attractivité, la compétitivité et le rééquilibrage territorial. Les efforts déployés par l'Etat dans la mobilisation des ressources en eau à travers les barrages et les stations de dessalement ont été accompagnés par les transferts hydrauliques qui ont permis la généralisation de l'accès à l'eau potable donnant leur fruit dans le terrain. Ces réalisations ont été possibles grâce à des investissements colossaux, et une réorganisation des services publics, notamment l'ADE et l'ONA.

S'agissant de l'investissement, le secteur a été doté d'un budget conséquent pour la réalisation de tous ces programmes. Les autorisations de programme ont connu une augmentation de l'ordre de 2,4 % (2870DA avec 2183 opérations au premier semestre 2015 contre 2800 DA avec 2409 opérations au premier semestre 2014).

Graphique n°23 : Evolution de la production et les besoins en eaux de la population



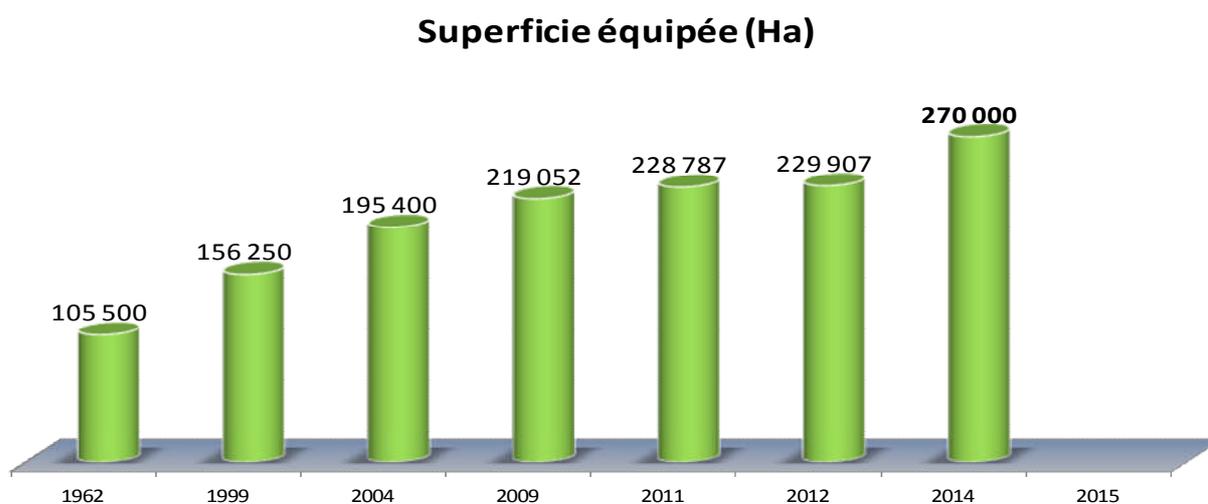
S'agissant le développement des infrastructures, le secteur a connu au cours du premier semestre 2015 la réalisation de :

	Premier semestre 2015
Barrages et transferts	Poursuite de la réalisation de 18projets : 12 barrages d'une capacité de 944,1hm ³ 05 transferts d'une longueur de 259,3 km 01 tunnel d'une longueur de 3,6 km
Alimentation en eau potable	L'achèvement d'un grand projet de : AEP de centre de Rouina, El Maine, Zeddine, El Attaf, et Bourached à partir de barrage Ouled Mellok.
assainissement	L'achèvement d'un projet structurant relatif à la réalisation de la station d'épuration des eaux usées d'El Bayadh
Hydraulique agricole	L'équipement des grands périmètres d'irrigation ; a porté sur l'équipement du périmètre de Collo (Skikda) Réaménagement du périmètre d'irrigation d'Ain Skhouna de la nappe Chott Chergui sur 4450 ha (Saida) Aménagement hydro-agricole du périmètre de Teleghma première tranche –sur 4447 ha (Mila) Equipement de périmètre de Mitidja centre sur 7090 ha (Alger – Blida) Travaux de construction du transfert des eaux depuis l'aval de la station de pompage d'Ain Kercha vers la barge de Koudiat Meddour (Oum EL bouaghi et Batna).

Source : MRE

L'activité agricole est l'axe-phare de la stratégie du secteur, dont l'objectif est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et la diversification de l'économie nationale pour diminuer les importations des produits alimentaires. Ce semestre a connu le réaménagement et l'aménagement de 7 projets de grande irrigation.

Graphique n°24 : Evolution des superficies (en Ha) équipées



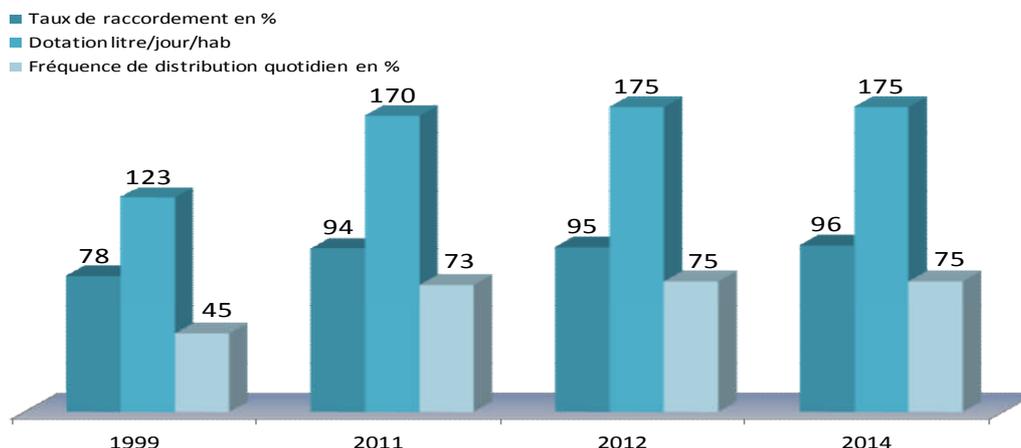
Source : MRE – Rapport semestriel

En dépit des efforts consentis par les autorités concernées pour assurer l'approvisionnement de la population en eau potable; on assiste encore à quelques perturbations.

Notons que le taux de remplissage des barrages est de 85 %, au premier trimestre 2015.

Graphique n°25 : Evolution de l'alimentation en eau potable

Evolution de l'alimentation en eau



Source : MRE – Rapport semestriel

Le dessalement de l'eau est perçu comme l'alternative qui permettra d'alimenter les secteurs productifs comme l'agriculture, l'industrie et le tourisme. 04 projets sont en cours de réalisation pour ce premier semestre 2015.

Concernant l'assainissement, la stratégie de l'Etat vise la réalisation de plusieurs projets pour améliorer le taux de raccordement (90% pour cette année). Dans ce cadre le premier semestre de cette année a connu l'achèvement de la STEP d'EL Byadh, et l'avancement de réalisation des 14 STEP (Oued Endja avec 72%, Ferjioua- Ain Beida 75%, Arris 68%...etc).

La longueur du réseau national d'assainissement a été accrue de 0,95% par rapport au premier semestre 2014, passant de 44215,8 km au premier semestre 2014 à 44637,2 km de celui de 2015.

S'agissant des stations d'épuration, 04 ont été mises en service au premier semestre 2015 avec une capacité de 34653m³/j contre 03 à la même période 2014 avec une capacité de 39040m³/j.

La politiques sectorielle a presque atteint les objectifs quantitatifs concernent les différents programmes. En revanche, le volet qualitatif enregistre des manques observés dans quelques domaines. L'on cite, le domaine l'assainissement (qui reste un maillon faible) ou des efforts colossaux sont attendus.

Avec la nouvelle stratégie mondiale, qui s'inscrit dans la conservation des ressources naturelles, le secteur est tenu d'instaurer des politiques favorisant la rationalisation de l'utilisation de la ressource vitale, la lutte contre le gaspillage, l'instauration des systèmes de police d'eau (avec l'instauration de taxes), la refonte de la politique de tarification (plus de consommation plus de coût).

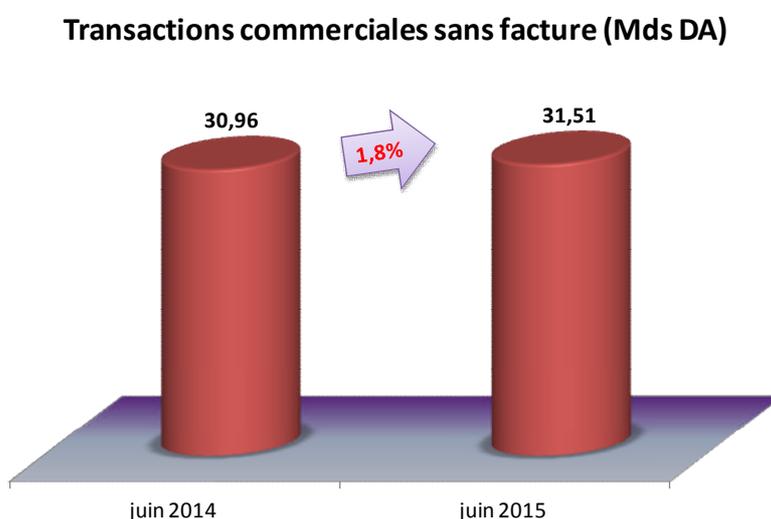
6.5 – Services :

Commerce interne :

Durant le premier semestre de l'année 2015, l'activité du commerce interne s'est caractérisée comme suit :

Il a été relevé dans le bilan de l'activité de contrôle économique et de la répression des fraudes (ministère du commerce), que les **transactions commerciales sans factures** ont atteint 31,51 milliards de DA au premier semestre 2015 contre 30,96 milliards DA à la même période de l'année 2014 ce qui représente près de 3% des principales infractions enregistrées au titre du contrôle des pratiques commerciales avec 2.040 infractions relevées.

Graphique n°26 : Evolution du volume des transactions commerciales sans facture au 1^{er} semestre 2015



Source : Ministère du Commerce

En matière de contrôle, les résultats enregistrés durant le premier semestre de l'année 2015 font ressortir une évolution des principaux paramètres par rapport à la même période de l'année 2014 mais il est observé une diminution de l'activité aux frontières due aux mesures spécifiques mise en œuvre durant ce semestre. La faible diversité des infractions relevées par rapport à celles prévues par les lois régissant la sphère commerciale, dénote d'un besoin en matière de formation. Pour ce faire, il a été proposé par le secteur la mise en place de programmes axés sur les techniques d'investigation, la recherche et la qualification des infractions notamment pour ce qui a trait aux pratiques commerciales et pratiques anticoncurrentielles (le contrôle aux frontières doit faire l'objet d'une réforme approfondie).

Plus de 38.700 contrevenants ont été inscrits au **fichier national des fraudeurs** durant le premier semestre 2015 pour diverses infractions nuisant aux pratiques commerciales légales. 93% des contrevenants (36.230) sont des sociétés qui ont fait l'objet d'une inscription pour non dépôt légal de leurs comptes sociaux pour l'exercice 2013. Le contrôle opéré sur 20.176 de ces sociétés (n'ayant pas déposé leurs comptes sociaux) a relevé la non-localisation de 2.124 sociétés, la constatation de 22.412 infractions, l'établissement de 19.162 procès-verbaux.

Il est à rappeler que Le fichier national des fraudeurs a été institué par la loi de finances 2006 avant que la loi de finances complémentaire (LFC) pour 2009 renforce son fondement légal. Les dispositions de l'article 29 de la LFC 2009 prévoient, à l'encontre des contrevenants, des sanctions allant de l'exclusion du bénéfice d'avantages fiscaux et douaniers liés à la promotion de l'investissement, à l'exclusion du bénéfice des facilitations accordées par les administrations fiscales, douanières et de commerce jusqu'à l'exclusion de soumission aux marchés publics. La base de données du fichier est transmise aux services fiscaux et aux Douanes pour le suivi de la domiciliation d'opérations de commerce extérieur, de soumissions aux marchés publics, de demande d'avantages fiscaux, douaniers et commerciaux ainsi que des facilitations administratives et de délivrance d'attestations de situations fiscales.

Les prix moyens des produits alimentaires et agroalimentaires importés ont continué à reculer durant le 1^{er} semestre 2015 par rapport à la même période de 2014, mais sans répercussion sur le marché. (Note d'analyse du ministère du Commerce relative aux importations de certains produits alimentaires, agroalimentaires et du ciment, juin 2015). Les prix d'achat des matières premières destinées à l'industrie agroalimentaire, à l'exception du blé dur (+26%) et de quelques huiles alimentaires brutes (entre +16% et 80%), ont reculé, fin juin 2015, à un rythme comparable à celui de fin mai 2015. Dans cette catégorie de produits, les prix à l'importation ont reculé de 42% pour la poudre de lait, de 19% pour le maïs, de 15% pour le blé tendre et de 6% pour les sucres roux.

Les prix moyens de produits de large consommation ont également enregistré des baisses qui concerne principalement le riz (-44%), le lait infantile (-23%), le sucre blanc (-17%), le triple concentré de tomate (-6%) et les pâtes alimentaires et couscous (-2%). Dans ce groupe de produits, la progression touche les prix des cafés non torréfiés (3%), du thé (8%), du concentré et du double concentré de tomate (9% et 35% respectivement).

S'agissant des légumes secs, les prix moyens des lentilles ont par contre sensiblement augmenté (32%) contrairement à ceux des haricots secs qui ont diminué 31%. Pour ce qui est des viandes, les évolutions sont contrastées: les prix des viandes bovines réfrigérées ont reculé de 5% et ceux des poissons congelés de 34% alors que ceux des viandes bovines congelées et ceux des crustacés

congelés ont augmenté de 12 et 24% respectivement. Autres catégorie, les prix à l'importation du ciment ont enregistré une baisse oscillant entre 3 et 9%.

Pour ce 1^{er} semestre 2015, les offices de régulation, l'Office national interprofessionnel de lait (ONIL) et l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), ont dominé les importations de poudre de lait (53%) et des blés (95%) respectivement.

Quand la valeur du dinar par rapport au dollar ou à l'euro recule, les prix sur le marché national sont à la hausse et quand les prix des produits importés augmentent sur le marché mondial, la hausse est répercutée et les consommateurs en ressentent les effets. Mais cette règle du marché ne s'applique pas dans le sens inverse : quand les prix des produits importés baissent sur le marché mondial, ils ne baissent pas dans les marchés. Dans un contexte économique de crise, les prix d'achat des matières premières destinées à l'industrie agroalimentaire, excepté ceux du blé dur (+26%) et de quelques huiles alimentaires brutes (entre +16% et 80%), ont reculé, fin juin 2015, à un rythme comparable à celui du fin mai 2015. Il est constaté des reculs sensibles des prix d'achats de produits destinés à l'agro-alimentaire dont la répercussion ne s'est pas faite sur le marché interne. Les prix à l'importation ont baissé de 42% pour la poudre de lait, de 19% pour le maïs, de 15% pour le blé tendre et de 6% pour les sucres roux. La baisse a été de 44% pour le riz, de 23% pour le lait infantile, de 17% pour le sucre blanc, de 6% pour le triple concentré de tomate (-6%) et de 2% les pâtes alimentaires et couscous (-2%).

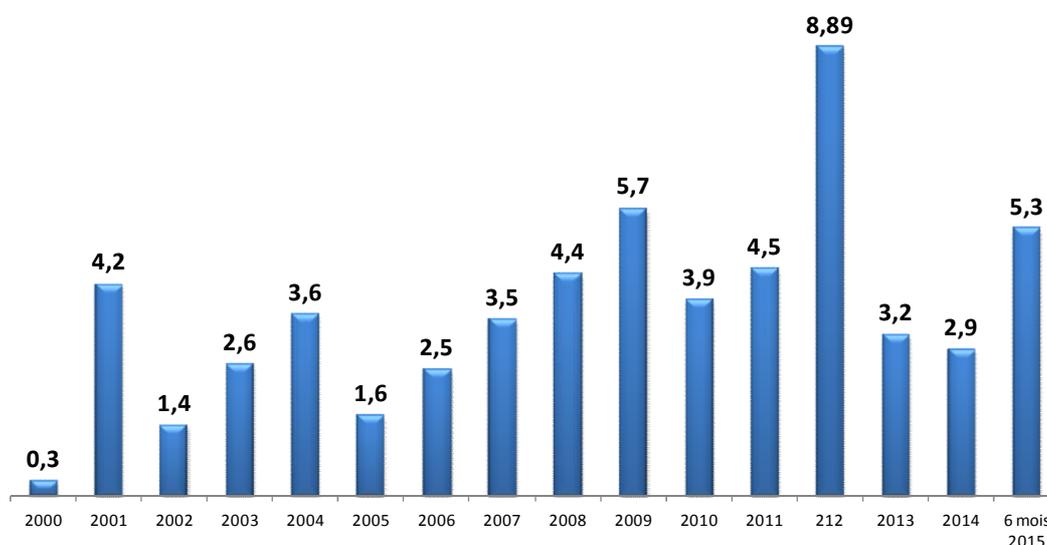
Encadré n°10 : De la nécessité de répercuter les baisses des prix internationaux sur le marché interne

La répercussion de la baisse des produits achetés à l'international sur le marché interne demeure un fait extrêmement rare. Le secteur du commerce doit suivre attentivement l'évolution des prix à l'international pour savoir dans quelles proportions les baisses doivent se répercuter sur le marché interne et doit être mobiliser pour accomplir la mission de contraindre les importateurs à assurer une répercussion sur le marché interne des baisses à l'international. Le fait d'omettre de répercuter sur le marché interne des baisses des prix d'achat sur le marché mondial devrait être considéré comme une infraction à la loi sur la concurrence qui s'est accentuée ces dernières années.

Le rythme d'**inflation** annuel a augmenté à 5% en juin 2015 contre 4,8% et 4,5% en mai et avril derniers, respectivement. En juin 2014, le rythme d'inflation annuel avait été de 1.2%. Quant à l'indice des prix à la consommation, il a connu une croissance de 4,52% en juin 2015 par rapport à juin 2014. Selon les données de l'ONS, par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont augmenté de 4,41% (près de 4% pour les produits agricoles frais et 4,85% pour les produits alimentaires industriels) en glissement annuel (juin 2015-juin 2014).

Graphique n°27 : Evolution du taux d'inflation

Evolution du Taux d'inflation annuel



Source : ONS

Pour les prix des biens manufacturés, ils ont connu une croissance de 4,68%, tandis que ceux des services ont enregistré une hausse de près de 4,5%. Il est à relever que la loi de finances complémentaire 2015 prévoit un taux d'inflation de 4% contre 3% dans la loi de finances 2015. Il est à noter, également, que la nature et l'origine de la consommation étroitement liées aux importations et au taux de change du DA par rapport à l'euro et au dollar rendent quasiment inévitable une hausse des prix.

Tendance des prix

Durant le premier semestre 2015, l'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de 5,3% par rapport à la même période de 2014. Ainsi, les biens alimentaires ont augmenté de 6,6%, les produits agricoles frais de 9,2% et les produits alimentaires industriels de 4,03%. Les prix des biens manufacturés ont grimpé de près de 4,3% et les services de 3,95%. Cette augmentation a touché l'ensemble des produits du groupe "alimentation et boissons frais" à l'exception des œufs qui ont reculé de près de 6,6%. Les hausses les plus prononcées ont concerné la pomme de terre (58,73%), légumes frais (15,36%), poissons frais (14,05%), viande de poulet (7,76%), viande de bœuf (3,3%) et viande de mouton (2,4%). D'autres produits alimentaires ont aussi connu une variation haussière tels les poissons en conserve (7,7%), les boissons (6,7%), pain et céréales (3,6%), lait et fromage (3,3%) et sucre (1,5%).

A quand la répercussion des prix à l'international sur le marché interne ?

Les cours des denrées agricoles traversent une période de fléchissement et de moindre volatilité, selon le rapport de la FAO (perspectives économiques, juillet 2015).

Selon les prévisions de la FAO et de l'OCDE, les prix réels des produits agricoles devraient diminuer graduellement d'ici à 2024 sous l'effet de plusieurs facteurs dont la hausse des rendements agricoles et le ralentissement de la demande mondiale. "Les prix réels des produits agricoles devraient diminuer graduellement au cours de la décennie qui vient, sous l'effet du rendement élevé des cultures, d'une augmentation de la productivité et d'un ralentissement de la hausse de la demande mondiale".⁵

La baisse du coût de l'énergie et des engrais, la limitation des incitations à la production de biocarburants de première génération, fabriqués avec des plantes alimentaires et le recul des prix du pétrole sont autant d'autres facteurs qui contribueront à faire diminuer les prix alimentaires.

Les opérateurs nationaux doivent répercuter la baisse des prix de produits achetés à l'international sur le marché interne. Pour cela, il est recommandé une application rigoureuse de la loi en cas d'infraction car le fait de ne pas répercuter la chute des cours est une infraction.

Mais il ne faut pas occulter qu'en général quand les prix baissent, il faut savoir dans quelles proportions cette baisse doit toucher les prix intérieurs. Il faut une organisation du secteur qui doit dans ce sens. Il est à relever, aussi, que cette infraction consacrée par la loi de la concurrence s'est accentuée ces dernières années et cela devrait être une nouvelle mission qui s'offre au secteur pour aller vers le contrôle de ces opérateurs afin de les obliger à baisser les prix quand ils importent des produits ayant subi des baisses.

La maîtrise du marché des fruits et légumes dépend de la maîtrise des marchés de gros.

La maîtrise des marchés de gros et leur contrôle régulier et rigoureux permettra, à l'avenir, de mieux gérer le marché des fruits et légumes dans son ensemble, un marché qui connaît fréquemment des perturbations.

⁵ D'après les dernières perspectives agricoles établies par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la période 2015-2024.

Transport :

Le secteur des transports a connu une croissance considérable, cette image s'est traduite par l'évolution des indicateurs de développement infrastructurel, les moyens de réalisation et enfin les indicateurs de production.

1. Equipements des transports par type :

Les équipements sont des vecteurs vitaux, dans le développement du secteur, ils sont répartis comme suit :

- L'équipement ferroviaire (en stagnation depuis 2011) avec un parc qui dénombre 275 dont 261 locomotives diesel et 14 locomotives électriques ;
- Un nombre total de véhicules de transport de voyageurs qui est passé de 505 véhicules au quatrième trimestre de l'année 2014 à 497 véhicules au premier trimestre 2015, soit une diminution de l'ordre de 1,58 % engendrant un recul de la capacité total des véhicules de l'ordre 1,12% ; soit 6000 sièges de moins par rapport au dernier trimestre de l'année 2014.
- Au cours de la même période, le nombre des wagons de transport de marchandises a connu une réduction de 2,56%. Cette diminution a entraîné un abaissement de la capacité totale des wagons de transports de marchandises de l'ordre de 1,12%, soit 5000 tonnes de moins.
- Concernant l'équipement de transport maritime, La flotte est restée stable pendant le premier trimestre 2015, soit 31 navires de commerce, engendrant la stabilité de la capacité de tonnage qui est de 700 014 tonne.
- S'agissant de la flotte nationale de transport aérien de passagers et de fret ; celle - ci a connu une stagnation depuis 2014, soit 56 avions de transports de passagers (tous type confondus) et 1 avion de transport de fret.

2. Les flux et les mouvements par types de transports :

La cadence des mouvements et les flux de marchandises sont des indicateurs pertinents de l'activité du secteur illustrés comme suit :

	Premier semestre 2015 / Premier semestre 2014	
trafic ferroviaire		
trafic des passagers	Le nombre de passagers est accru de 1,38% ;	Fruit d'une politique de développement de ce type de transport pour alléger la pression sur le trafic routier, engagée depuis des années.
Transport de marchandises	Ce trafic a enregistré une baisse de tonnage transporté de 7,36% soit 2,09 millions de tonnes au 1 ^{er} semestre 2015 contre 2,25 millions de tonnes	
trafic maritime	Ce trafic a connu un recul au cours du premier semestre 2015	
mouvement des passagers	Le nombre des passagers traités au niveau des ports nationaux a connu une baisse de l'ordre de 5,5%, passant de 139 639 passagers au 1 ^{er} semestre 2014 à 131 892 au même semestre de 2015	
trafic maritime de marchandises	Ce trafic a connu une augmentation de l'ordre de 3,43%	Les produits HH débarqués ont augmenté de 7,15% et le trafic d'hydrocarbures de 1,17%
trafic arien	Les flux dans ce type ont connu une hausse pendant la période	
Trafic des aéroports	Une hausse de 3,60% soit 105171 avions commerciaux et non commerciaux contre 101542	Légère progression due essentiellement aux mouvements des avions commerciaux
mouvements des passagers	Avec une hausse de 3,62%	Le nombre de passagers transportés sur le réseau domestique a connu une hausse de 68,7% et celui du réseau international de 3,7%.
Fret aérien	la hausse a été de l'ordre de 10,19%.	Expliquée par : <ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation de 21,93% au niveau national et 9,6 au niveau international
transport routier		
de passagers	Le nombre d'opérateurs de transport routier de voyageurs a connu une hausse de 0,4% Le parc a connu une hausse de 1,09%	Résultant une augmentation du nombre des places offertes de 3,84%
de marchandise	Ce trafic a connu un accroissement de 0,21% ; Le parc a cru de 2,43%.	Résultat de l'augmentation des places offertes (+3,8%)

3. Contrôle technique automobile :

Le contrôle technique d'automobile a été instauré dans l'optique de réduire le nombre d'accidents qu'on dénombre chaque jour. Au cours du 1^{er} semestre 2015, le nombre total des agences agréées n'a pas connu une variation. En revanche le nombre des agences opérationnelles a connu une légère hausse de 0,63%.

Le nombre total des visites périodiques (légers et lourds), a connu une augmentation de l'ordre de 43,41%. Le nombre total de contre visite (légers et lourds) a enregistré des augmentations respectives de l'ordre de (33,13%) et (+15,72%).

Le secteur des transports a connu un bon développement de ses infrastructures et de ses équipements de transport ce qui lui a permis d'être parmi les secteurs en pleine expansion en Algérie. Des efforts en direction de l'amélioration de la qualité de service et les mouvements dans les différents types de transports restent à faire pour faciliter les échanges commerciaux avec toutes les retombées positives sur l'économie nationale.

Encadré n°11 : Accidents de route

Selon le bilan de la Gendarmerie Nationale le nombre d'accidents enregistrés au 09 premiers mois de 2015 est de 16241 contre 19262 à la même période 2014, soit une baisse de 3021 accidents (15,68%). Ce nombre d'accidents a engendré la mort de 2949 personnes à la même période en 2015 contre 3129 morts en 2014, soit une baisse de 180 cas (-5,75%). Le nombre de blessés enregistrés durant la même période de l'année 2015, a été de 29479 cas, soit une réduction de 6107 par rapport à la même période 2014 (35586cas), soit un recule de (-17,16%). Statistiquement parlant on a enregistré en moyenne quotidien :

Nombre	2014	2015
Accidents	71	60
Blessés	132	109
Décès	12	11

Source : Moyenne calculée à partir des données de la Gendarmerie Nationale

Prix, Inflation & Revenus

7

- 7.1 Prix et inflation
- 7.2 Revenus
- 7.3 Le pouvoir d'achat

7.1 – Prix et inflation :

Le premier semestre 2015 a été marqué par un retour à la hausse de l'inflation, après un processus de désinflation marqué entre février 2013 et août 2014. En effet, le taux d'inflation, en moyenne annuelle, enregistre une forte hausse annuelle depuis 21 mois. Elle atteint 4,97 % en juin 2015, contre 1,60 % en septembre 2014 et 2,92 % en décembre 2014.

Pour ce qui est de l'indice national, le taux d'inflation est passée de 3,82% à décembre 2014 à 4,62% à mars pour atteindre 5,18% (en moyenne annuelle) au premier semestre 2015⁶.

Le rythme d'inflation a connu une hausse considérable pendant le premier semestre 2015. Cette tendance inflationniste a engendré une augmentation des salaires, comme celui observée en 2014, à savoir, 4,8%, l'effet de l'inflation sur le pouvoir d'achat se trouve relativement neutralisé. Au total, la variation enregistrée sur l'indice des prix pendant le premier semestre 2015 a atteint plus de 5% contre 1,21% au premier semestre 2014.

Tableau n°11 : Evolution des prix par catégorie de produits

	Variation 06 mois 2014/6 mois 2013	Variation 06 mois 2015/6 mois 2014
Biens alimentaires	1,52	6,59
Produits agricoles frais	0,92	9,23
Produits alimentaires industriels	2,11	4,03
Biens manufacturés	0,01	4,29
Services	2,86	3,95
Variation de l'indice semestrielle	1,21	5,32

Source : ONS

⁶ Tendances financières et monétaires au premier semestre 2015, Banque d'Algérie

La flambée relative des prix est induite, essentiellement, par les produits agricoles frais qui enregistrent environ 10 points d'augmentation, secondé par les biens alimentaires à hauteur de 6,59%. Il est à rappeler, que le ménage algérien représentatif mobilise environ entre 42% à 47% de ses revenus pour satisfaire ses besoins alimentaires. Pour les autres catégories de produits, leurs valeurs restent en dessous du seuil de 5%.

La hausse des prix à la consommation est quant à elle tirée essentiellement (à 61 %) par le groupe « alimentation et boissons sans alcool ». C'est en particulier le cas pour les produits agricoles frais, qui représentent 72 % de l'inflation alimentaire et 43,92 % de l'inflation globale. Les prix de la pomme de terre sont notamment responsables de 19,1 % de l'inflation globale et 31,31 % de l'inflation alimentaire. Il est à rappeler que la loi de finances complémentaire 2015 prévoit un taux d'inflation de 4% (contre 3% dans la loi de finances 2015 initiale). En 2014, le taux d'inflation en Algérie s'était établi à 2,9% contre 3,2% en 2013.

7.2 – Revenus :

L'évolution du salaire net mensuel était de 13,7% en 2013 contre 8,2% en 2012, 9,1% en 2011 et 7,4% en 2010. La revalorisation qu'a connue le salaire national minimum garanti (SNMG) en janvier 2012 en passant de 15.000 DA à 18.000 DA ainsi que les augmentations salariales intervenues en 2010 et 2011 ont contribué à la hausse du salaire moyen de toutes les catégories.

Selon l'enquête de l'ONS⁷, le salaire moyen net mensuel en Algérie (hors secteurs agriculture et administration) a évolué de 4,8% durant l'année 2014 pour s'établir à 37.826 dinars (contre 36.104 DA en 2013), alors qu'en 2012, il était de 31.755 dinars.

Tableau n°12 : Salaires nets moyens mensuels par sections pour secteurs public et privé (En DA)

Sections	Salaires 2013	Salaires 2014	Variation %
Industries extractives	93 972	98 055	4,34
Industries Manufacturières	36 757	38 238	4,03
Prod.Dist.elect.gaz.eau	39 590	41 878	5,8
Construction	28 021	28 722	2,50
Commerce et Réparation	37 300	41 942	12,45
Hôtels et Restaurants	30 948	31 608	2,13
Transports & Communications	39 727	41 750	5,09
Activités Financières	55 198	57 797	4,71
Immobilier,serv.entreprises	29 092	31 181	7,18
Santé*	36 759	42 122	14,6
Services collect.soc.pers.	34 398	37 504	9,03
Ensemble	36 104	37 826	4,8

Source : ONS

⁷ Les résultats de l'enquête annuelle sur les salaires auprès des entreprises réalisée par l'ONS en mai 2014 auprès de 832 entreprises dont 564 publiques et 268 privées nationales, représentant toutes les activités hormis l'agriculture et l'administration.

L'évolution globale des salaires en 2014 a été de 4,6% dans le secteur public et de 5,9% dans le secteur privé. Le salaire moyen mensuel net a été de 52.700 DA dans le secteur public et de 31.000 DA dans le secteur privé national en 2014.

Les plus importantes augmentations ont concerné les secteurs de la santé (14,59%), commerce et réparation (12,45%), les services (9,03%) et l'immobilier (7,18%). Par contre, il est à noter une faible augmentation dans les secteurs hôtels et restaurants (2,13%) et dans la section construction (2,50%). Dans les secteurs de l'immobilier et des hôtels et restaurants, la moyenne des salaires reste également faible avec un montant de 31.181 DA pour l'immobilier (29.092 DA en 2013) et 31.181DA pour l'hôtellerie et restauration (30.948 DA en 2013).

Tableau n°13 : Salaires nets moyens mensuels par qualifications et par sections (Secteurs public et privé) de l'année 2014 (En DA)

Qualifications Sections	Cadres	Agents de maîtrise	Agents d'exécution	ENSEMBLE
Industries extractives	119798	93056	68689	98055
Industries Manufacturières	62177	44245	29280	38238
Prod.Dist.elect.gaz.eau	61508	38741	29890	41878
Construction	59367	32734	24165	28722
Commerce et Réparation	80140	41199	27503	41942
Hôtels et Restaurants	57488	35371	27373	31608
Transports & Communications	64537	47775	33522	41750
Activités Financières	71754	49276	38004	57797
Immobilier,serv.entreprises	63070	40323	26637	31181
Santé	85166	40919	23360	42122
Services collect.soc.pers.	61677	41935	33106	37504
Ensemble	73471	43872	27289	37826

Il est à relever que le secteur le plus rémunérateur est celui des activités industries extractives avec un niveau moyen de salaire qui s'élève à 98.055 DA, suivi par le secteur financier avec 57.797 DA. Par contre, les salaires dans le secteur de la construction demeurent les plus faibles dans la structure salariale avec un montant mensuel moyen de 28.722 DA en 2014 contre 28.021 DA en 2013.

Par qualification, les écarts des salaires sont assez élevés, par exemple : le salaire des agents d'exécution dans les industries extractives (production et services d'hydrocarbures) est de 68.689 DA, soit presque trois fois le salaire dans la section santé qui est de 23.360 DA.

7.3 Pouvoir d'achat :

Durant le premier semestre 2015, la majorité des produits ont connu une hausse qui a eu un impact sur le pouvoir d'achat. L'augmentation de l'inflation signifie la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs dont les revenus ne suivent pas son rythme d'évolution. La hausse des prix a touché les fruits et légumes ainsi que des légumes secs, soit une part importante du budget des ménages. Cette envolée des prix s'étend aussi aux véhicules en raison des nouvelles taxes sur les voitures

imposées par la loi de finances 2015. Ce processus d'augmentation des prix est favorisé par la contraction des recettes d'exportation due à la chute des prix du pétrole et accentué par la dévaluation du DA qui impacte le pouvoir d'achat des algériens. Cette dernière signifie des coûts d'importation plus élevés et par conséquent des coûts de revient et de vente plus élevés. Et augmenter les prix des produits importés va engendrer en partie une hausse d'inflation et réduira le pouvoir d'achat.

En 2016, avec l'entrée en vigueur des mesures contenues dans la LFC 2015, qui visent à réduire les importations et à faire baisser le niveau des subventions de certains produits comme le gaz, l'électricité, le gasoil et l'eau, l'inflation risque d'atteindre des niveaux plus importants. Le trend inflationniste est un indicateur pertinent de la faiblesse de la production.

Climat Social

8

- 8.1 Démographie et santé
- 8.2 Système éducatif
- 8.3 Marché du travail
- 8.4 Subventions et politique sociale

8.1 - Démographie et Santé

La population résidente totale a atteint, au premier janvier 2015, 39,5 millions d'habitants contre 39,14 millions d'habitants en 2014, soit une augmentation de près de 400.000 habitants. Cette augmentation est induite essentiellement par une augmentation sans précédent du nombre des naissances qui ont atteint plus d'un (01) million de naissances par an avec un faible taux de mortalité infantile s'élevant à quelques 22.000 décès enregistrés dans la tranche d'âge zéro (0) et un (01) an ainsi qu'un net recul de la mortalité maternelle pour atteindre 60,3 décès pour 100.000 naissances. Il est à rappeler qu'en 1990 la mortalité maternelle avoisinait les 230 décès pour 100.000 naissances.

Aussi, le budget de fonctionnement alloué au secteur de la santé augmente d'année en année au regard des objectifs d'amélioration du service sanitaire. Le dit budget s'élève à 381.972.062.000 dinars en 2015, alors qu'il était de 365.946.753.000 dinars en 2014 et de 306.925.642.000 dinars en 2013.

Afin d'améliorer la prise en charge des patients, le ministère de la santé a introduit des mesures disciplinaires et des performances dans le fonctionnement du personnel de santé.

8.2 - Éducation

La rentrée scolaire 2015-2016 a enregistré 8.112.475 élèves tous cycles confondus à l'échelle nationale dont 51% sont dans le cycle primaire, soit une augmentation de près de 600.000 élèves par rapport à la rentrée scolaire 2014-2015 qui a enregistré 7.989.546 élèves. Cette augmentation est due aux efforts du secteur et à la généralisation de l'enseignement préscolaire qui a eu un effet croissant sur le nombre total d'élèves scolarisés.

Pour assurer la continuité des cours et permettre aux élèves de recevoir le maximum de leur programme, le secteur de l'éducation et les partenaires sociaux ont recouru à la mise en place d'une charte d'éthique et de déontologie instaurant la stabilité du système éducatif. Cette charte définit les droits et obligations du corps enseignant et d'encadrement, d'une part, et les droits et devoirs de l'élève, d'autre part.

Encadré n°12 : Avant-projet de la Charte d'éthique et de stabilité du système éducatif

La Charte s'inscrit dans l'ensemble des textes fondamentaux, lois et règlements en vigueur dans notre pays ; les principes qu'elle énonce s'inspirent en particulier de la Constitution de la République algérienne démocratique et populaire et de la loi d'orientation sur l'éducation nationale du 23 janvier 2008. Elle précise la nature des règles éthiques et déontologiques qui doivent régir l'activité des membres de la communauté éducative, la Charte contribue à l'instauration d'un climat favorable à la bonne marche des établissements scolaires et à l'organisation de la communauté éducative. Un consensus peut se constituer autour de quatre (04) principes : l'intégrité, le respect, la compétence professionnelle et la préservation de la stabilité au sein des établissements éducatifs. L'adhésion à ces principes éthiques et déontologiques implique que les droits et devoirs des membres de la communauté éducative soient reconnus et respectés par tous.

Source :

<http://www.education.gov.dz/fr/avant-projet-de-charte-dethique-et-de-stabilite-du-systeme-educatif>

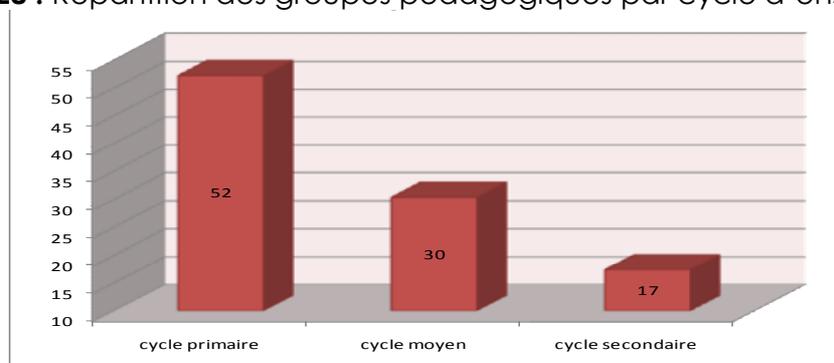
En matière de résultats pour les principaux paliers, le taux de réussite à l'examen de fin de cycle primaire est de 81,57%, enregistrant une hausse de 1,48% par rapport à l'année scolaire 2014-2015 où le taux était de 80,38%. Par contre, dans le cycle moyen les résultats ont baissé d'environ 6% pour un taux de 53,97% en 2015 et de 59,54% en 2014.

Concernant l'examen du baccalauréat, le taux de réussite de 51,36% pour l'année 2014-2015, ce qui a représenté une augmentation par rapport à l'année scolaire 2013-2014 pour laquelle il a enregistré un taux de 45,16%.

En matière de caractérisation des taux de réussite aux examens, les filles se maintiennent toujours en pôle position par rapport aux garçons avec un taux de 61,53% contre 45,69% pour les garçons.

En matière d'encadrement, d'infrastructures, et d'amélioration des conditions de scolarisation notamment dans les régions vulnérables, la répartition des groupes pédagogiques montre la dominance du cycle primaire, comme le montre la graphique suivant :

Graphique n°28 : Répartition des groupes pédagogiques par cycle d'enseignement (%)



Source : Ministère de l'éducation nationale

Le budget de fonctionnement alloué au secteur de l'éducation nationale en 2015 s'élève à 746.643.907.000 Da, soit une légère augmentation par rapport à celui alloué en 2014 et qui s'élevait à 696.810.413.000 Da.

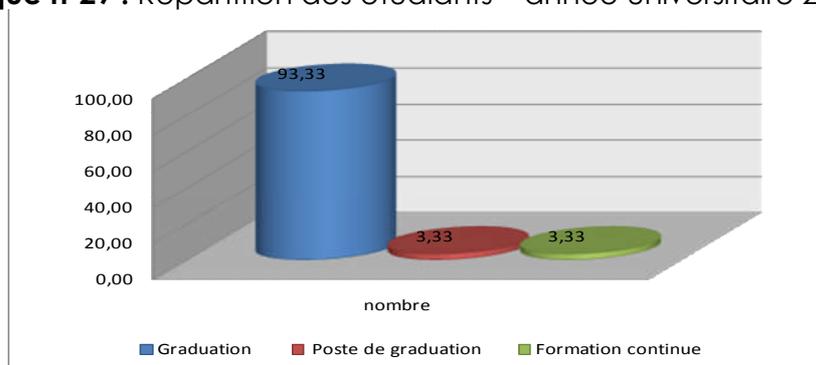
Dans le cadre des transferts sociaux, le secteur est doté d'une enveloppe de 112069 millions DA en 2015 contre 103012 millions DA en 2014, soit une augmentation de 8,8 %. Ces subventions sont orientées comme suit :

- La santé scolaire : construction de 1322 unités de santé ;
- L'affectation des primes scolaires : affectation neuf (09) milliards DA pour 3 millions d'élèves ;
- La distribution des manuels scolaires : 50% d'élèves en bénéficient ;
- Les tabliers scolaires : près de 16% des élèves en bénéficient gratuitement ;
- Le transport scolaire.

Concernant l'enseignement supérieur, les réformes engagées ont conduit à un saut qualitatif dont le résultat a vu l'université Djillali Liabes de Sidi Bel Abbés classée au 1781^{ème} rang sur les 12000 premières à l'échelle nationale selon le classement international des universités webometrics 2015.

L'année universitaire 2015-2016 a enregistré la rentrée de 1,5 millions étudiants à travers le territoire national, avec 363 141 nouveaux inscrits, répartis comme suit :

Graphique n°29 : Répartition des étudiants – année universitaire 2015/2016



Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

En 2015, le réseau universitaire s'est renforcé par 75.000 nouvelles places pédagogiques et 50000 nouveaux lits élevant l'existant à près de 680000 lits répartis à travers 394 résidences universitaires.

Concernant l'encadrement, 4600 nouveaux enseignants universitaires ont été recrutés en 2015, ce qui portera le nombre total d'enseignants à 54335 enseignants (28 étudiants par enseignant) dont 37% sont des femmes. On recense dans cet effectif, 5500 professeurs et plus de 11500 maîtres de conférence dont 5600 maîtres de conférences (A) et 6264 maîtres de conférences (B).

L'enseignement professionnel a enregistré durant la rentrée 2015-2016, 410.000 nouveaux stagiaires, soit une hausse de 20.000 postes par rapport à la rentrée 2014-2015 qui a enregistré 390.000 stagiaires, soit une augmentation de 5,12% pour élever l'effectif global à 650.000 stagiaires au plan national.

La nouveauté du secteur pour l'année 2015/2016 se traduit par la création des centres d'excellence en partenariat avec les opérateurs économiques publics et privés et l'introduction de quatre (04) nouvelles spécialités au niveau national : la culture des plantes médicinales et aromatiques, les travaux géotechniques, les travaux publics et ouvrages d'art et les laborantins des mines et carrières.

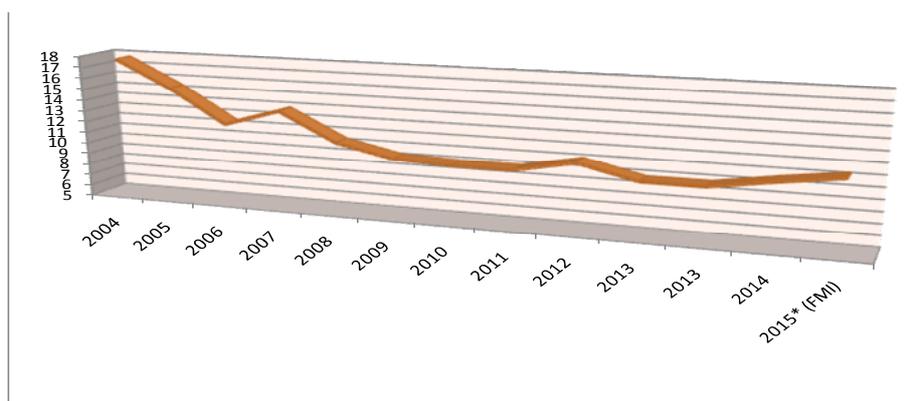
Conformément aux dernières instructions du Gouvernement en rapport avec la priorisation des secteurs productifs pour la relance économique, le secteur de la formation professionnelle a offert 40000 postes de formation dans le bâtiment et travaux Publics, 27000 postes dans l'électronique, l'électricité et l'énergie, 24000 postes dans l'hôtellerie et tourisme, 20000 postes dans l'industrie textile et 19000 postes dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire.

8.3 - Marché du travail

Pour le premier semestre 2015, le taux de chômage devrait se situer au dessus de son niveau de Septembre 2014, 10.6%. Les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) avancent le chiffre de 10.8% en 2015 et 11.3% en 2016.

Le FMI et serait de 11,3% en 2015 selon

Graphique n°30 : Évolution du taux de chômage



Source : FMI, 2015

Durant les cinq premiers mois de 2015, plus de 1,74 milliard Da de crédits ont été octroyés aux jeunes promoteurs sous forme de prêts non rémunérés (PNR) et le montant des PNR remboursés s'élève à près de 17 milliards Da, soit un taux de remboursement de 65% de la totalité des PNR accordés dans le cadre de l'ANSEJ.

L'ANSEJ a financé 14.157 projets durant la période allant de janvier au juillet 2015 qui vont générer près de 30.500 postes d'emploi. Le secteur de l'agriculture arrive en tête des bénéficiaires avec 4053 micro-entreprises créées depuis début 2015, suivi par l'industrie et l'artisanat.

Le nombre de femmes ayant déposé un dossier pour bénéficier d'un crédit auprès de l'ANSEJ a nettement évolué pour atteindre 1455 femmes contre 12.702 hommes.

Une Commission nationale de promotion de l'emploi a été installée en juin 2015 ayant pour mission la gestion du marché du travail pour l'amélioration du système

d'information statistique et méthodologique relatif à la création des postes d'emploi et la réalisation d'études et d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action pour la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage.

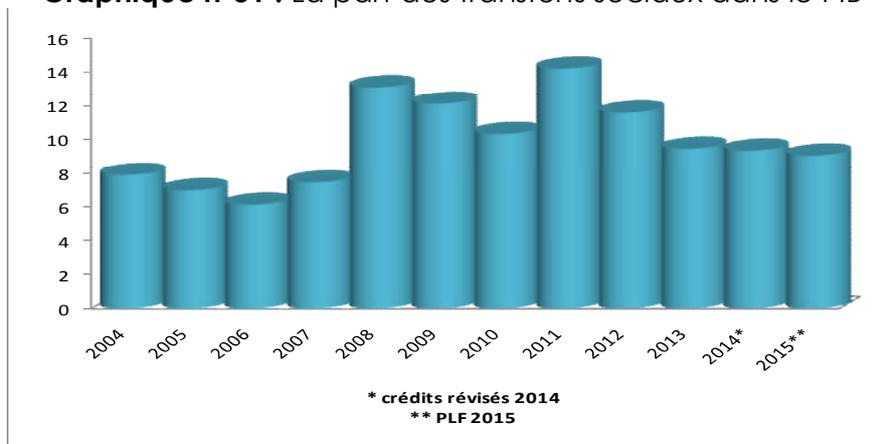
Encadré n°13 : Abrogation de l'article 87 bis

L'année 2015 a connu l'abrogation de l'article 87 bis de la loi 90-11 relative aux relations du travail concrétisée dans la loi de finances de 2015 et promulgué dans un décret exécutif de février 2015 et dont l'application a commencé le mois d'août 2015. Cette abrogation a permis de redéfinir le Salaire National Minimum Garanti (SNMG) sur la base de la revendication du syndicat des travailleurs qui a plaidé pour que le salaire de base soit considéré comme unique composante du SNMG.

8.4- Subventions et politique sociale

Le Gouvernement a décidé de préserver les acquis sociaux malgré une situation financière préoccupante officiellement annoncée le premier semestre 2015. Le soutien du front social se traduit par le maintien du montant des transferts sociaux exprimé dans la révision des crédits de la loi de finance complémentaire 2015 (LFC2015) qui prévoit une enveloppe de 1711,7 milliards Da, soit 9,1% du PIB et une croissance de 6,4% par rapport aux crédits de l'année 2014.

Graphique n°31 : La part des transferts sociaux dans le PIB

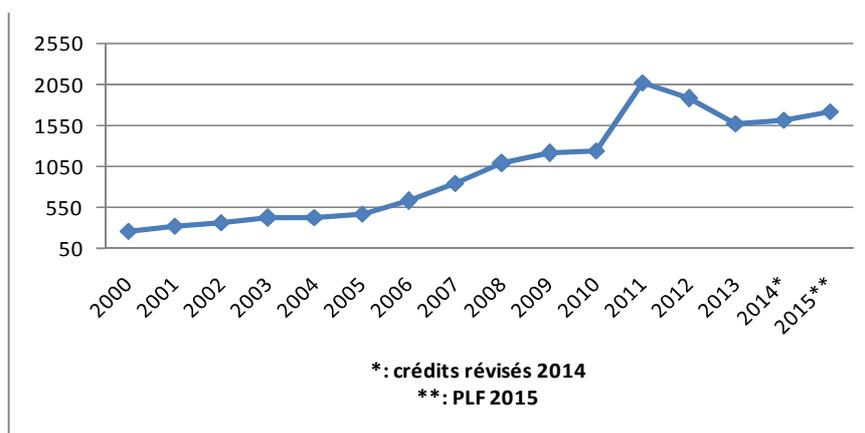


Source : Ministère des finances

L'essentiel des transferts sociaux, soit 63,5%, est réservé au soutien aux familles avec 453,7milliards Da (26,5%), le reste est réparti entre l'habitat et la santé.

La loi de finances de 2015 a augmenté de 7,5% les transferts sociaux dont 50% vont aux subventions des prix des produits de base (céréales, lait, sucre, et huile alimentaire) couvertes par un budget de 225,5 milliards Da.

Graphique n°89 : Évolution des transferts sociaux (en milliards de Da)



Source : Ministère des finances

Aussi, près de 25% du PIB, est consacrée au système de la sécurité sociale, à la santé, au système éducatif, à la solidarité nationale et à d'autres subventions. La LFC 2015 a offert des facilitations aux débiteurs afin de les encourager à assainir leur situation vis-à-vis des organismes de sécurité sociale relative au paiement des cotisations.

Encadré n°14 : Mesures de régularisation du secteur informel auprès de protection sociale

La Loi de finances complémentaire (LFC) 2015, a instauré un durcissement des sanctions à l'encontre des employeurs qui ne déclarent pas leurs employés à la CNAS. Cette mesure intervient en premier lieu pour protéger le travailleur et le faire accéder à ses droits sociaux, d'une part et d'autre part, pour inciter les employeurs à régulariser leur situation vis-à-vis de la sécurité sociale, sans sanction ni majoration ni pénalités de retard pendant le délai accordé. Les employeurs redevables de cotisations de sécurité sociale ont jusqu'au 31 mars 2016 pour demander un règlement par échéancier avec exonération des majorations et pénalités de retard, à condition qu'ils payent l'encours de leur cotisation et qu'ils demandent un échéancier de paiement de leur dette antérieure. S'agissant de la CASNOS, un nouveau décret règlementant les assurances sociales pour les non salariés sera mis à application et mettra l'accent sur les nouveautés incluses par les pouvoirs publics notamment plus de flexibilité dans le recouvrement des cotisations sociales. En outre, il innovera par l'institution d'une retraite complémentaire qui permettrait de réserver les 20% restants de la pension de retraite sur les fonds de la CASNOS.

Les prévisions annoncent que la Caisse Nationale des Retraites (CNR) va connaître un déficit de 217 milliards Da, dû essentiellement à la progression lente des recettes passant de près de 470 milliards Da en 2015 à 492 milliards Da, soit une évolution positive de près de 4,6%. Cependant la dépense de prestations va connaître une augmentation excessive passant de 625 milliards Da en 2015 à 753,6 milliards Da en 2016, soit une augmentation de 20,58 %. Ainsi les dépenses évoluent 4,5 fois plus vite que les recettes. Ce déficit constaté est imputé à la mise en œuvre de l'opération liée à la revalorisation des pensions de retraite pour l'année 2014, dont le taux a été fixé à 12%.

Encadré n°15 : Réforme de la Caisse Nationale des Retraités

Mesures proposées pour faire face aux difficultés financières de la Caisse National des Retraités (CNR)

La CNR traverse en 2015 une situation financière difficile et pour palier à ce dysfonctionnement, des mesures ont été proposées afin de trouver des solutions pertinentes applicables en cours terme, avant le creusage de cette situation.

- L'abrogation pure et simple de l'ordonnance 97-13 du 31 mai 1997 régissant la retraite proportionnelle et la retraite anticipée,
- La nécessité d'installer un système de veille des crédits à la consommation ;
- la nécessité de geler la réalisation de quelques projets de nouvelles structures.
- La révision de l'âge de la retraite en l'augmentant à 62 ans.

Volet Environnemental

9

- 9.1 La lutte contre les changements climatiques : l'Algérie prépare sa contribution à l'effort mondial
- 9.2 Pour une promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- 9.3 Une gouvernance territoriale pour un développement local équitable porté par la jeunesse
- 9.4 Pour une gestion intégrée des déchets et des pollutions
- 9.5 Pour une meilleure protection et préservation du patrimoine sylvicole et forestier
- 9.6 Vers la transmutation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) aux Objectifs du Développement Durable (ODD) : la nécessité d'un changement de paradigme
- 9.7 L'économie verte, vecteur de la diversification de l'économie nationale

« Les politiques publiques sous le prisme de l'environnement et de la durabilité »

L'intégration de la dimension environnementale et le principe du développement durable avec ses trois piliers social, économique et environnemental, dans la note de conjoncture du 1^{er} semestre 2015 est une première pour le CNES. Elle se situe par rapport à l'impératif de porter désormais un regard critique et analytique sur le secteur de l'environnement et sur l'intégration de la durabilité dans l'évaluation des politiques publiques.

Ayant réussi à réaliser avant terme les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) mis en place en 2000, l'Algérie optant pour un développement socioéconomique dans un principe de développement durable, est appelée à inscrire sa politique économique dans l'Agenda mondial post 2015, pour exprimer sa volonté d'aller vers des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Par ailleurs, le CNES a été à l'initiative de la création d'un Institut de Recherche sur le Développement Durable en collaboration avec l'Université des Nations Unies UNU-IRADDA. Devenu opérationnel suite à la signature du décret présidentiel en mai 2015, et domicilié à Alger, cet Institut est à vocation universelle et s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités dans le cadre de l'Agenda post-2015.

9.1 La lutte contre les changements climatiques : l'Algérie prépare sa contribution à l'effort mondial

Durant l'année 2015, l'Algérie, pays très impacté, a placé la question du dérèglement climatique au centre des défis environnementaux au regard de la vulnérabilité naturelle de son territoire.

- Une réelle prise de conscience est affichée dans la volonté politique pour mieux prendre en charge les impacts climatiques sur l'économie et sur la population en agissant en amont pour mieux prévenir les aléas climatiques

(inondations, sécheresse, avancée du sable, glissements de terrain et dysfonctionnement des écosystèmes naturels).

- L'Algérie a adopté une position plutôt pionnière en termes d'adaptation aux aléas climatiques notamment dans l'agriculture et a fourni des efforts considérables pour l'atténuation des Gaz à Effet de Serre (GES) et tente de repenser son économie sur la base d'un modèle moins énergétivore, au demeurant déjà vertueux puisque basé sur le gaz, tout en respectant les exigences du développement national.
- Le captage du CO₂, estimé à 20 millions de tonnes selon le Ministère de l'énergie, contribue à la lutte contre les changements climatiques. Une action qui pourrait être monétisée en injectant l'argent du carbone séquestré dans la promotion des énergies renouvelables. Il est à rappeler, que les émissions de CO₂ par l'industrie et les installations pétro-gazières algériennes ne représentent que 1,1 % de la totalité des rejets de CO₂ dans l'atmosphère dans le monde ce qui représente une part très insignifiante.
- La réduction du torchage de gaz est un autre effort accompli par l'Algérie pour lutter contre l'effet de serre : 90% des gisements en moyenne, ont éliminé le torchage de gaz et le projet de gazoduc transsaharien reliant le Nigeria à l'Europe via le Niger et l'Algérie, permettra de réduire le torchage de gaz pour l'équivalent de 200.000 barils équivalent pétrole, selon le Ministère de l'énergie.

Encadré n°16 : Installation du Comité National Climat (CNC)

l'installation d'un Comité National Climat (CNC) en date du 22 juillet 2015 a ouvert un espace de concertation et de dialogue inclusif rassemblant les secteurs et le CNES pour assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes nationaux relatifs aux changements climatiques. Le CNC est chargé d'élaborer la contribution intentionnelle et déterminée de l'Algérie (INDC) pour atténuer les émissions de GES conformément aux instructions du Groupe International sur l'Évolution du Climat (GIEC) de maintenir la température de la planète à moins 2° Celsius à l'horizon 2050.

- La 21^{ème} Conférence des Pays Parties (CoP21) prévue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 est un rendez vous décisif en vue de faire face aux mutations énergétiques mondiales. L'Algérie annoncera son ambition pour participer à l'effort mondial en vue d'atténuer les émissions de GES, d'une part, et ses mécanismes d'adaptation aux aléas climatiques pour asseoir une économie résiliente.

Encadré n°17 : Le rendez-vous de la 21^{ème} Conférence des Pays Parties (CoP21)

Face à la responsabilité commune mais différenciée des pays, les enjeux de la CoP21 sont considérables face à un problème global qui passera outre la souveraineté nationale pour plaider une gouvernance climatique équitable qui, elle, ne pourra se faire sans arbitrages et sacrifices consignés dans un accord universel plaçant la société civile au cœur de l'action collective. Ledit accord sera porteur d'un changement d'échelle du national au local et dans un nouveau discours politique qui ne sera pas porté uniquement par les Gouvernements mais aussi par les acteurs actifs d'une société civile mieux organisée et plus responsable.

9.2 – Pour une promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

L'année 2015 a vu la naissance de nouveaux objectifs tracés dans le programme national de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique pour réaliser une transition énergétique graduelle mais sûre. Le programme prévoit une production d'électricité de 22 000 MW pour les besoins nationaux, répartis sur la période 2015-2030 et dont la réalisation se fera en deux (02) phases, soit 21% pour la période 2015-2020 et 79% pour 2021-2030.

Le programme de développement des énergies renouvelables se présente comme suit :

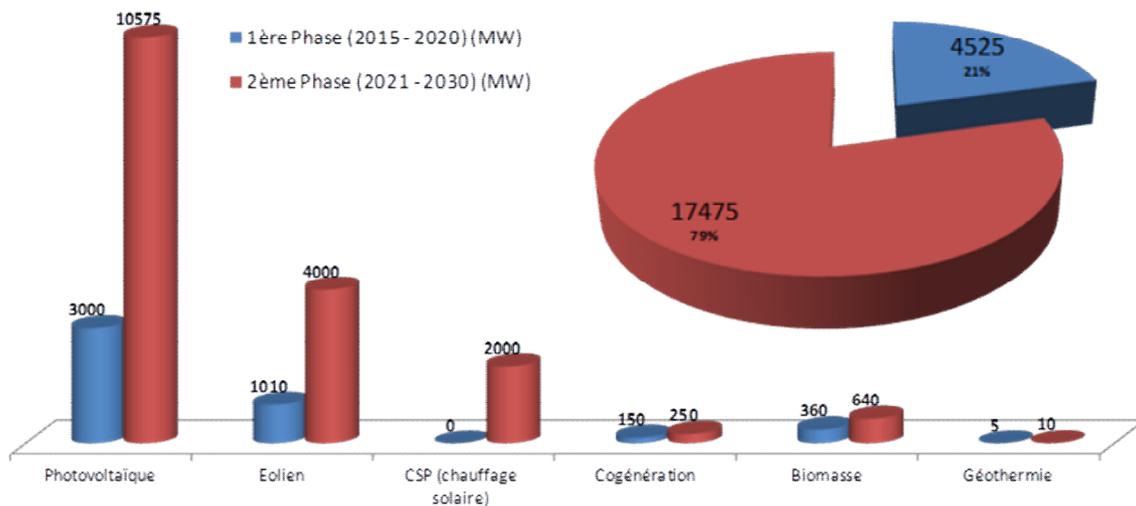
Filière	1 ^{ère} Phase 2015-2020 (MW)	2 ^{ème} Phase (2021-2030 (MW)	Total (MW)
Photovoltaïque	3000	10575	13575
Eolien	1010	4000	5010
CSP (chauffage solaire)	-	2000	2000
Cogénération	150	250	400
Biomasse	360	640	1000
Géothermie	05	10	15
TOTAL	4525	17475	22000

Source : Centre de Développement des Énergies Renouvelables (CDER), 2014 (publié en 2015)

Les capacités en énergie renouvelables seront installées selon les spécificités de chaque région :

- **La région du Sud** : pour l'hybridation des centrales existantes et l'alimentation des sites épars compte tenu de la disponibilité des espaces et de l'important potentiel solaire et éolien qui privilégie ces régions. On notera que la région d'Adrar est prédestinée à être un pôle important en matière d'énergie éolienne ;
 - **La région des Hauts Plateaux** : pour leur potentiel d'ensoleillement et de vent avec possibilité d'acquisition des terrains ;
 - **La région du littoral** : selon la disponibilité des assiettes de terrain avec l'exploitation de tous les espaces tels que les toitures et terrasses des bâtiments et autres espaces non utilisés.
- La réalisation du programme qui ambitionne de développer le photovoltaïque et l'éolien à grande échelle, permettra d'atteindre à l'horizon 2030 une part de renouvelables de près de 27% dans le bilan national de production d'électricité. Le volume de gaz naturel épargné par les 22 000 MW en renouvelables, atteindra environ 300 milliards de m³, soit un volume équivalent à 8 fois la consommation nationale de l'année 2014 (Ministère de l'énergie).

Graphique n° : Répartition du programme national des énergies renouvelables et nouvelles pour 2030



Source : Centre de Développement des Énergies Renouvelables (CDER), 2014 (publié en 2015)

Encadré n°18 : Le programme national des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

Le Programme national sur les Énergies renouvelables 2030 a valu à l'Algérie d'être classée à la 39^{ème} position dans le rapport de 2014 publié par « The Climate Change Performance Index (CCPI) » en 2015, en ce qui concerne la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), gagnant ainsi 10 places supplémentaires par rapport au classement de 2013. Aussi, le Réseau International des Énergies Renouvelables « REN21 » a souligné dans son rapport de 2014 les progrès réalisés par l'Algérie dans ce domaine et qui lui a valu d'entrer dans le cercle restreint des 12 pays qui ont atteint les objectifs fixés pour 2013.

- Le contexte législatif et réglementaire se renforce par la promulgation d'un Décret exécutif pour la diversification de la production d'électricité avec recours aux énergies renouvelables certifiées : Décret exécutif n°15-69 du 11 février 2015 fixant les modalités de certification de l'origine de l'énergie renouvelable et de l'usage de ces certificats (Journal Officiel n°9 du 18 février 2015). Ce Décret souligne que la certification d'origine est un mécanisme qui vise à attester que l'énergie a pour origine une source de type renouvelable ou un système de cogénération donnant lieu à la délivrance garantissant cette origine et permet l'octroi des primes au titre de la diversification de la production électrique.
- Les pouvoirs publics tentent de sensibiliser la population en rappelant que le recours aux énergies non conventionnelles s'inscrit dans une démarche de "diversification des sources d'énergies où cohabitent les hydrocarbures conventionnels et non-conventionnels ainsi que les énergies renouvelables notamment solaires". Le Gouvernement déclare que l'exploitation du gaz de schistes en Algérie relève du très long terme, citant l'échéance 2040, tout en considérant que cette exploitation pouvait se faire de manière propre et que les conséquences sur l'environnement sont "gérables".

- Pour rappel, en janvier 2015, le premier test réalisé à In-Salah⁸ a suscité le soulèvement de la population pour dénoncer l'impact négatif de cette activité sur l'environnement et la pollution des nappes phréatiques par des produits toxiques, la contamination de l'air et l'utilisation de l'eau, ressource rare et non renouvelable, à savoir qu'il faudra 20.000 m³ d'eau douce pour la fracturation d'un puits.

9.3 – Une gouvernance territoriale pour un développement local équitable porté par la jeunesse

- Le Gouvernement⁹ a placé le développement local comme priorité et urgence conformément aux instructions du Président de la République émises lors du conseil des ministres restreint de janvier 2015 ciblant les régions des Hauts-plateaux et du Sud comme consigné dans le plan quinquennal 2015-2019. Les orientations aux Walis visent la nécessité et l'urgence d'insuffler une nouvelle dynamique de développement en s'inscrivant dans une démarche plus rigoureuse dans la gestion des dépenses sans affecter les acquis sociaux.

Encadré n°19 : 2015, l'année du développement local

Les priorités inscrites dans le programme quinquennal 2015-2019 sont exprimées dans l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre le développement local pour lequel un budget de 100 milliards de dinars a été alloué et la création de deux (02) Fonds nationaux spéciaux pour appuyer et accélérer le développement économique notamment des Hauts-plateaux et du Sud. Ce budget sera affecté aux assemblées communales par tranche pour rationaliser les dépenses et veiller à ce que celles-ci prennent véritablement en charge les problèmes des citoyens notamment les jeunes et pour asseoir une économie diversifiée et compétitive. C'est à ce titre, que le Gouvernement a déclaré ***l'année 2015 « année du développement local »***, lors de la visite du premier ministre Abdelmalek Sellal dans la wilaya de Ouargla en avril 2015.

- Afin de rapprocher le citoyen de l'administration, le Conseil des Ministres du 27 janvier 2015 a annoncé un nouveau découpage administratif avec la création de Dix (10) circonscriptions administratives dans huit (08) wilayas du Sud, érigées au rang de wilayas déléguées. Elles seront dirigées par des walis délégués, placés sous l'autorité des walis territorialement compétents : Ouargla (1) : Touggourt, Tamanrasset (2) : In Salah, In Guezam, Adrar (2) : Timimoune, Bordj Badji Mokhtar, Biskra (1) : Ouled Djellal, Béchar (1) : Béni Abbes, Illizi (1) : Djanet, El-Oued (1) : El-Meghaier et Ghardaïa (1) : El-Meniaâ.
- La sécurité sur les frontières, notamment dans le Sud, est de plus en plus évoquée en 2015 et pour laquelle le Gouvernement a mis en place toutes les mesures pour que les activités économiques se déroulent dans un climat

⁸ Forage horizontal et horizontal suivi d'une fracturation nécessitant une grande quantité d'eau et des additifs chimiques pour atteindre la poche de gaz. Méthode controversée en raison de son impact néfaste sur l'environnement (microsismicité, pollution du sol et de l'air).

⁹ Message du premier ministre lors de la rencontre Gouvernement/Walis en août 2015.

favorable. Dans ce contexte, des Zones Frontalières Sud (ZFS) ont été identifiées pour être prises en charge de manière efficace. Les ZFS occupent 980.474,5 km² soit 41,6% du territoire national, couvrent 12 wilayas et 59 communes et s'étendent sur une distance de 6343 km.

- Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICL) a décidé à compter de 2015 la suppression des concessions pour les seize (16) grandes plages d'Alger et confier leur gestion à l'Office des Parcs et Loisirs d'Alger (OPLA) pour exploiter onze (11) plages et la Régie Foncière de la Ville d'Alger (RFVA) pour exploiter cinq (05) plages. Sur les 70 plages ouvertes à la baignade à Alger, on compte 41 plages qui dépendent de la Gendarmerie Nationale, 29 plages de la Sûreté Nationale et 9 plages de la Garde Communale.

9.4 – Pour une gestion intégrée des déchets et des pollutions

- La collecte des déchets ménagers a été améliorée par l'apport de la société EXTRANET qui a comblé l'écart accusé par NETCOM au regard de l'augmentation de la production des déchets générés par les nouveaux groupements d'habitations en périphérie des villes.
- Le lancement en 2015 de la 1^{ère} Bourse des déchets industriels par l'Agence Nationale des Déchets (AND) a permis la mise en place d'une plateforme Internet destinée à faciliter la mise en relation entre les détenteurs et les valorisateurs de déchets industriels. La Bourse permettra aux industriels et aux investisseurs d'explorer de nouvelles opportunités et de faire la promotion de nouveaux métiers liés à l'environnement en vue de diversifier l'économie.
- Les pollutions industrielles générées par les établissements implantés sur le littoral affectent dangereusement le littoral et engendrent des incidents écologiques dus aux effluents industriels rejetés sans épuration. Le cas de l'usine TONIC est révélateur sur la côte de Bou Ismail mais loin d'être l'unique.
- La baisse des importations de véhicules pour le 1^{er} semestre 2015 note un recul de la facture d'importation à près de 2,13 milliards de dollars US contre 2,95 milliards de dollars US durant le 1^{er} semestre de 2014 soit moins de 27,86%. Le nombre de véhicules importés durant le 1^{er} semestre 2015 est de 180.088 véhicules, en comparaison avec le 1^{er} semestre de 2014 (230.677 véhicules) soit moins de 22%. Cet écart joue en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air dans les grandes villes.
- La campagne de nettoyage « Ports et Barrages bleus 2015 » pour le concours d'évaluation des ports aux plans de l'hygiène, de l'organisation et de gestion intégrée pour atteindre le label écologique (Eco label), 850 jeunes ont été mobilisés dont 75 plongeurs, 32 associations pour évacuer 26 tonnes de déchets en 2015 contre 40 tonnes en 2014. Au-delà du volet environnemental de cette campagne, cette action revêt un caractère économique avec le lancement de la pêche au petit pélagique, du thon rouge et de l'ensemencement des barrages.

9.5 – Pour une meilleure protection et préservation du patrimoine sylvicole et forestier

- En 2014, il a été enregistré 17.853 incendies à l'échelle nationale qui ont détruit 14.868 hectares de forêts, 9.802 ha de maquis et 17.118 ha de broussailles selon la Direction Générale de la Protection Civile. Ces incendies ont généré des dégâts pour 8.000 hectares de récoltes et détruit 17.014 palmiers ainsi que 181.300 arbres fruitiers.

Encadré n°20 : La préservation des ressources naturelles

Le patrimoine forestier algérien est estimé à seulement 4,1 millions d'ha et qu'il faudra préserver pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques et protéger nos ressources naturelles à valeur économique inestimable. Le manque de sensibilisation sur les actifs environnementaux et les externalités économiques de la nature pourrait, à ce rythme, générer des pertes colossales d'écosystèmes naturels et des coûts considérables liés à leur réparation.

9.6 – Vers la transmutation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) aux Objectifs du Développement Durable (ODD) : la nécessité d'un changement de paradigme

L'Algérie a accompli des progrès considérables pour l'atteinte avant terme des OMD depuis l'adoption de l'Agenda du Millénaire en 2000, comme résumé dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°14 : Les objectifs du Millénaire pour le développement (2015)

Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD)	2011/2012	2015
OMD1 : éliminer la faim et l'extrême pauvreté	0,4%	0,85%
OMD2 : assurer l'éducation à tous	98,16%	95%
OMD3 : promouvoir l'égalité des sexes et autonomisation de la femme	Élection de 145 femmes à l'Assemblée Nationale, soit 31% de des députés	
OMD4 : réduire la mortalité infantile (enfants moins de 5 ans)	-	45%
OMD5 : améliorer la santé maternelle (accouchement assisté)	98,6%	
OMD6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Présence insignifiante	
OMD7 : préserver l'environnement	Prise de conscience et élaboration d'une Stratégie nationale depuis 2000	
OMD8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Poursuite des réformes depuis 1999	

Source : La Commission de l'Union Africaine, 2015.

(-) : donnée non disponible

Encadré n°21 : La distinction de l'Algérie pour l'atteinte des OMD

Les 1^{ers} résultats de la mise en œuvre du programme de développement initié par le Gouvernement depuis 2000 à travers les réformes socioéconomiques, ont valu à l'Algérie d'être distinguée par l'Organisation Mondiale de l'Alimentation (FAO), pour avoir atteint, avant terme, le 1^{er} des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD1) relatif à l'élimination de l'extrême pauvreté et son classement à la 26^{ème} place parmi 30 pays pour l'atteinte des huit (08) OMD.

- L'Algérie poursuit ses réformes socioéconomiques afin de s'atteler à l'Agenda post 2015 et tenter de réaliser les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) avec un changement de paradigme en arrimant son économie à la dimension soutenable et en plaçant la notion de la durabilité au centre de l'action publique.

9.7 – L'économie verte, vecteur de la diversification économique nationale :

- La Déclaration d'Oran adoptée le 23 février 2014, tout en mettant en exergue la vulnérabilité naturelle des pays africains, a consigné l'engagement des Gouvernements africains à repenser leur économie tout en plaidant pour un soutien technologique international face aux défis environnementaux et économiques. L'Algérie, à l'instar des pays africains, a plaidé pour une économie verte comme l'une des solutions pour inscrire l'économie africaine dans une optique diversifiée et soutenable.
- Selon une étude réalisée en 2014 par le bureau de la coopération allemande en Algérie (GIZ), on compte plus de 273.202 entreprises vertes dont 3407 dans la récupération et la valorisation des déchets, 1470 dans la gestion de l'eau, 168.648 dans le bâtiment vert, 68.631 dans la gestion des espaces verts. Près de 600.000 emplois verts dont 30.085 sont dans les services liés à l'environnement tels que l'audit, les études, le conseil et la formation, avec une prévision de 1,4 million d'emplois qui pourraient être créés à l'horizon 2025.
- La même étude souligne la forte présence des femmes dans ce créneau avec 14.574 femmes soit 7,9% du nombre global de femmes inscrites au registre du commerce, dont 1938 sont des gérantes. Les données de la GIZ indiquent que 7376 femmes activent dans le secteur du bâtiment vert (50,61%), 3123 dans les services (21,42%), 3827 dans les espaces verts (26,25%), 146 dans le traitement des déchets, 51 dans le recyclage des déchets, et autant de femmes dans le secteur de l'eau.

Encadré n° : Les 15 filières industrielles

on notera que les 15 filières industrielles annoncées dans la nouvelle stratégie du secteur pour réindustrialiser l'économie nationale sont très polluantes. Ce qui nécessite en amont une démarche d'obligation de souscrire aux contrats de performances environnementales à adopter par les établissements industriels. La mise à niveau environnementale est également une obligation pour l'ensemble des entreprises productives.

Conclusion Générale

10

1. Le retournement du marché international des hydrocarbures n'a pas généré/induit la situation crisogène que connaît notre économie, il n'a fait qu'en accentuer les symptômes les plus anxiogènes. En effet, l'économie nationale peine depuis fort longtemps à se diversifier et n'a fait que consolider sa dépendance aux hydrocarbures, pour des raisons, objectives pour certaines et un beaucoup moins, pour d'autres. L'économie algérienne fait face à une situation difficile, qui vient rappeler, si besoin est, la nécessité d'une mutation structurelle vers davantage de diversité de la production, des exportations et des sources de financement du développement et de l'économie mais surtout de durabilité et donc de moins de vulnérabilité aux chocs exogènes.
2. La situation actuelle présente l'avantage, grâce au FRR et aux réserves de change, d'offrir une fenêtre d'opportunité de quelques deux à trois ans, qu'il est impératif d'exploiter en vue d'amorcer un virage vertueux vers un nouveau modèle de croissance plus vertueux et surtout plus résilient.
3. A cet effet, la fixation d'un cap d'émergence constitue un préalable à toute action dans ce sens, dans la mesure où les nécessaires arbitrages qui seront de plus en plus nombreux, imposent un cadre de référence générateur de la critériologie de ces arbitrages. Aussi, il devient urgent d'engager la réflexion pour procéder à l'élaboration d'un plan d'émergence à l'horizon 2035. Les engagements futurs de l'Algérie à l'occasion de la COP 21 et de l'agenda post 2015 pour le développement, conjugués à cette situation anxiogène sont de nature à constituer une opportunité exceptionnelle de changement structurel vers un modèle résilient et durable.
4. Dans le même ordre d'idées, les mesures et dispositions prises ou envisagées par les pouvoirs publics pour atténuer les effets du retournement du marché mondial des hydrocarbures ont mis en évidence la nécessité pour notre système de gouvernance de disposer d'une structure transversale de prévision, d'évaluation, d'analyse et de prospective, placée auprès du plus haut niveau de la décision économique d'une part et d'une mise à niveau du système national d'information statistique pour son adaptation aux nouveaux besoins induits par le nouveau cap d'émergence. L'opération en cours de modernisation/informatisation constitue, à cet égard, une opportunité exceptionnelle à exploiter pour reconfigurer le SNIS dans le sens d'une plus grande désagrégation aussi bien horizontale que verticale des données statistiques par un maillage adéquat.
5. A court et moyen termes, les mesures d'atténuation des effets du choc exogène ne doivent en aucun cas « gripper » le moteur principal de la croissance que représentent les dépenses publiques, au risque d'accentuer la crise et de compromettre pour longtemps tout projet de reprise.

Liste des Tableaux et Graphiques :

Liste des Tableaux :

n°	Intitulé du tableau	Page
01	Evolution de l'Indice FAO des prix des produits alimentaire 1er semestre 2015	18
02	Situation des opérations du Trésor (Mds DA)	32
03	Marché des valeurs de l'Etat (Mds de DA)	34
04	Evolution des moyens d'action des banques (Mds de DA)	37
05	Evolution des crédits à long terme (Mds DA)	39
06	<i>Le produit intérieur brut (PIB) en %</i>	45
07	Variation de l'indice de production des industries manufacturières	53
08	Evolution semestrielle du prix du baril de pétrole	62
09	<i>Evolution mensuelle de la production du pétrole au 1^{ER} semestre 2015</i>	64
10	Evolution des exportations mensuelle du gaz naturel durant le 1 ^{er} semestre 2015	64
11	Evolution des prix par catégorie de produits	78
12	Salaires nets moyens mensuels par sections pour secteurs public et privé (En DA)	79
13	Salaires nets moyens mensuels par qualifications et par sections (Secteurs public et privé) de l'année 2014 (En DA)	80
14	Les objectifs du Millénaire pour le développement (2015)	95

Liste des Graphiques :

n°	Intitulé du Graphique	Page
01	Evolution des prix des produits alimentaires- 1er semestre 2015	18
02	Evolution de la situation extérieure	19
03	Evolution mensuelle du prix du baril de pétrole depuis janvier 2014	20
04	Evolution mensuelle de la parité euro/dollar au premier semestre	21
05	Evolution de la balance commerciale	23
06	Taux de couverture (Export / Import en %)	24
07	Evolution de la balance commerciale de l'Algérie	24
08	Evolution des recettes des exportations des hydrocarbures	25
09	Evolution des recettes des exportations hors hydrocarbures	26
10	Répartition des équilibres internes sur les lois de finances 2014 et 2015	33
11	Evolution de crédits à l'économie selon leur maturité	39
12	Evolution du taux de croissance dans le secteur agricole	49
13	Evolution de l'indice général de la production industrielle	51
14	Evolution de l'indice de la production du secteur de l'énergie	52
15	Evolution de l'indice de la production du secteur des hydrocarbures	52
16	Evolution de l'indice de la production du secteur des mines et carrières	54
17	Evolution de l'indice de la production du secteur des textiles, bonneterie et confection	55
18	Evolution de l'indice de la production du secteur des industries cuirs et chaussures	56
19	Evolution de l'indice de la production du secteur bois, papier et imprimeries	56
20	Evolution des prix du pétrole de janvier 2014 a juin 2015	62
21	<i>Evolution de la production, la consommation et l'exportation du pétrole au 1^{ER} semestre 2015</i>	64
22	Répartition des projets de logements lancés (4 mois 2015)	66
23	Evolution de la production et les besoins en eaux de la population	67
24	Evolution des superficies (en Ha) équipées	68
25	Evolution de l'alimentation en eau potable	69
26	Evolution du volume des transactions commerciales sans facture au 1 ^{er} semestre 2015	70
27	Evolution du taux d'inflation	73
28	Répartition des groupes pédagogiques par cycle d'enseignement (%)	83

29	Répartition des étudiants – année universitaire 2015/2016	84
30	Évolution du taux de chômage	85
31	La part des transferts sociaux dans le PIB	86
32	Évolution des transferts sociaux (en milliards de Da)	87
33	Répartition du programme national des énergies renouvelables et nouvelles pour 2030	92

Liste des Encadrés :

n°	Intitulé du Encadrés	Page
01	La parité Euro/Dollar et la structure incompressible des importations	27
02	Evaluation de l'Accord d'Association avec l'UE dix ans après	28
03	L'intégration africaine comme levier de diversification des exportations	29
04	Du retour à la rationalité budgétaire	35
05	Retour à la normalité du système bancaire	43
06	Une agriculture performante comme pré requis à la compétitivité	48
07	Éléments de conclusion Concernant L'évolution De La Production Industrielle Au 1 ^{er} semestre 2015	57
08	Contenu et portée des nouvelles orientations du 1 ^{er} ministre pour la reprise de la croissance hors hydrocarbures	59
09	Les matériaux de construction comme potentiel de substitution aux importations	64
10	De la nécessité de répercuter les baisses des prix internationaux sur le marché interne	72
11	Accidents de route	77
12	Avant-projet de la Charte d'éthique et de stabilité du système éducatif	83
13	Abrogation de l'article 87 bis	87
14	Mesures de régularisation du secteur informel auprès de protection sociale	87
15	Réforme de la Caisse Nationale des Retraités	88
16	Installation du Comité National Climat (CNC)	90
17	Le rendez-vous de la 21 ^{ème} Conférence des Pays Parties (CoP21)	90
18	Le programme national des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	92
19	2015, l'année du développement local	93
20	La préservation des ressources naturelles	94
21	La distinction de l'Algérie pour l'atteinte des OMD	96
22	Les 15 filières industrielles	96